

National Energy
Board



Office national
de l'énergie

ANNUAL REPORT

RAPPORT ANNUEL

TO PARLIAMENT

AU PARLEMENT

2013

Canada

INTEGRITY

ACCOUNTABILITY

LEADERSHIP

INTÉGRITÉ

RESPONSABILITÉ

LEADERSHIP

Permission to Reproduce

Materials may be reproduced for personal, educational and/or non-profit activities, in part or in whole and by any means, without charge or further permission from the National Energy Board, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the information reproduced; that the National Energy Board is identified as the source institution; and that the reproduction is not represented as an official version of the information reproduced, nor as having been made in affiliation with, or with the endorsement of the National Energy Board.

For permission to reproduce the information in this publication for commercial redistribution, please e-mail: info@neb-one.gc.ca

© Her Majesty the Queen in Right of Canada 2013
as represented by the National Energy Board

Paper
Cat. No. NE1-2013
ISSN 1498-8496

PDF
Cat. No. NE1-2013-PDF
ISSN 1498-5055

Copies are available on request from:
National Energy Board
Publications Office
444 Seventh Avenue S.W.
Calgary, Alberta T2P 0X8
1-800-899-1265

For pick-up at the NEB office:
Library
Ground Floor

Internet: www.neb-one.gc.ca

Printed in Canada

Autorisation de reproduction

Le contenu de cette publication peut être reproduit à des fins personnelles, éducatives et/ou sans but lucratif, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Office national de l'énergie, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que l'Office national de l'énergie soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec l'Office national de l'énergie ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à : info@neb-one.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2013
représentée par l'Office national de l'énergie

Version papier
N° de cat. NE1-2013
ISSN 1498-8496

Version PDF
N° de cat. NE1-2013-PDF
ISSN 1498-5063

Demandes d'exemplaires :
Office national de l'énergie
Bureau des publications
444, Septième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 0X8
1-800-899-1265

Des exemplaires sont également disponibles
à la bibliothèque de l'Office
(rez-de-chaussée).

Internet : www.one-neb.gc.ca

Imprimé au Canada

Strategic Plan	2
Plan stratégique	
Chair's Message	4
Message du président	
Our Role and Responsibilities	9
Rôles et attributions	
Changes to the NEB's Legislative Framework	10
Modifications apportées au cadre réglementaire de l'Office	
Promoting Strong Outcomes for Safety, Security and the Environment.	13
Promotion de résultats solides pour la sécurité, la sûreté et l'environnement	
Energy Infrastructure Today and Tomorrow	44
L'infrastructure énergétique : aujourd'hui et demain	
In the Public Interest	58
Dans l'intérêt public	
NEB in the North	63
L'Office dans le Nord	
Energy Markets 2013	66
Marchés de l'énergie en 2013	
NEB People and Culture.	73
Personnel et culture de l'Office	
A Wealth of Experience.	75
Une mine d'expérience	
Appendices	76
Annexes	

Strategic Plan

Purpose

We regulate pipelines, energy development and trade in the Canadian public interest¹.

Vision

The NEB is active and effective in Canada's pursuit of a sustainable energy future.

Goals

- NEB-regulated facilities and activities are safe and secure.
- The environment is protected throughout the lifecycle of NEB-regulated facilities and activities.
- Canadians benefit from efficient energy infrastructure and markets.
- The rights and interests of those affected by NEB-regulated facilities and activities are respected.

Values

Integrity: We are fair, transparent, and respectful.

Regulatory Leadership: We are responsive, proactive and innovative.

Accountability: We are accountable and support each other to deliver timely, high quality results.

Strategies

We engage Canadians.

We hold those we regulate accountable for results in the public interest.

¹ The public interest is inclusive of all Canadians and refers to a balance of economic, environmental and social considerations that changes as society's values and preferences evolve over time.





Plan stratégique

Objet

L'Office réglemente, dans l'intérêt public canadien, les pipelines, la mise en valeur des ressources énergétiques et le commerce de l'énergie¹.

Vision

L'Office participe de façon active et efficace à la poursuite d'un avenir énergétique durable au Canada.

Buts

- Les installations et activités réglementées par l'Office sont sûres et sécuritaires.
- L'environnement est protégé pendant tout le cycle de vie des installations et activités réglementées par l'Office.
- La population canadienne profite d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficaces.
- Les droits ainsi que les intérêts des personnes touchées par les installations et les activités réglementées par l'Office sont respectés.

Valeurs

Intégrité : être juste, transparent et respectueux.

Leadership en matière de réglementation : être souple, proactif et novateur.

Responsabilité : être conscient de ses responsabilités et s'appuyer mutuellement pour la production opportune de résultats de qualité.

Stratégies

Favoriser la participation de la population canadienne.

Tenir les parties réglementées responsables du respect de l'intérêt public.

¹ L'intérêt public englobe les intérêts de tous les Canadiens et Canadiennes; il s'agit d'un équilibre entre les facteurs économiques, environnementaux et sociaux qui change en fonction de l'évolution des valeurs et des préférences de la société.

Chair's Message



For over 50 years, the National Energy Board has provided regulatory oversight for Canada's energy infrastructure under the Board's jurisdiction. More than 450 staff come to work every day knowing they have the important responsibility of keeping Canadians safe and protecting the environment and promoting efficient energy infrastructure and markets.

Our regulatory toolkit has expanded to better allow us to enforce compliance with legislation, regulation, conditions and orders. Companies are expected to carefully design and implement management systems to effectively assess risk and continually improve their operations with the end goal of keeping people safe and protecting the environment. The toolkit, stemming from the *Jobs, Long-term Growth and Prosperity Act*, includes an additional \$13.5 million to hire additional staff and improve safety programs, as well as legislative changes that give the NEB new authorities in its regulation such as the ability to issue Administrative Monetary Penalties. We have also amended the Board's Onshore Pipeline Regulations and Processing Plant Regulations with new and stricter rules that will protect Canadians and the environment.

Safety and the protection of the environment continue to be our top priorities, and our efforts are headed in the right direction. The goal of zero incidents is not only the right goal, but an achievable goal. Overall in 2013, we saw a decrease in reportable incidents. The frequency of natural gas releases was down, and while we saw an increase in the number of incidents with respect to liquids, overall release volumes were significantly down this year, and have been declining since 2009. In 2013, nearly all liquid releases from NEB-regulated energy facilities have been fully remediated, with exceptions

only where cleanup is underway. Companies have been doing a better job of monitoring their facilities and reporting incidents.

The facilities we regulate are safe and the environment in which they operate is well protected. At the same time, we are Canada's energy watchdog and our work is never finished. We strive to continually improve.

In June, the Board hosted a Safety Forum that facilitated dialogue among experts, academics, landowners, youth and leaders from both industry and regulators on safety management, continual improvement, and opportunities to improve safety outcomes. The broad takeaways from this forum were: a target of zero incidents is realistic; management systems, safety culture and measuring safety are the three fundamental ways to address pipeline safety; and we can never be satisfied that we have done all we can, but must embrace continual improvement. The Safety Forum was not the final step, but rather the latest step forward in our safety journey.

Companies regulated by the NEB are required to seek the Board's approval for the export/import of energy, new construction or modification of energy infrastructure, tolls and tariffs, and abandonment. When a company applies to us, we take all aspects into consideration from environmental impacts to economic impacts and social considerations. In 2013, we received nearly 500 applications, and issued just under 550 decisions on imports and exports, as well as 18 hearing recommendations/decisions for energy infrastructure (new and/or modified), tolls and tariffs and abandonment. As part of those 18 recommendations/decisions, the NEB also this year, under the Joint Review

Message du président

Depuis plus de 50 ans, l'Office national de l'énergie exerce une surveillance réglementaire sur l'infrastructure énergétique du Canada qui relève de sa compétence. Plus de 450 travailleurs assument quotidiennement chez nous l'importante responsabilité de veiller à la sécurité des Canadiens et Canadiennes, de protéger l'environnement et de promouvoir l'efficacité des marchés et de l'infrastructure énergétiques.

Nous avons amélioré nos outils de réglementation pour pouvoir mieux faire respecter les lois, les règlements, les conditions et les ordonnances. Nous nous attendons à ce que lorsqu'elles conçoivent et réalisent avec leurs systèmes de gestion, les sociétés soient en mesure d'évaluer efficacement les risques et d'améliorer constamment leurs activités à des fins de sécurité des personnes et de protection de l'environnement. Les moyens que nous procure la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable* comprennent une somme supplémentaire de 13,5 millions de dollars pour que nous puissions embaucher plus de personnel, renforcer les programmes de sécurité et apporter des changements législatifs devant conférer à l'Office de nouveaux pouvoirs de réglementation comme la faculté d'imposer des sanctions administratives pécuniaires. Ajoutons que nous avons modifié les règlements sur les pipelines terrestres et sur les usines de traitement en instituant de nouvelles règles plus strictes de protection de la population et de l'environnement.

La sécurité et la protection de l'environnement demeurent nos grandes priorités et nos efforts vont dans la bonne direction. L'objectif d'une élimination totale des incidents est non seulement le bon, mais aussi une visée réalisable. Si nous considérons la situation d'ensemble en 2013, nous constatons que les incidents à déclarer ont diminué en nombre. Les rejets de gaz naturel sont moins fréquents et, si nous avons vu augmenter le nombre d'incidents mettant en cause des liquides, il faut quand même dire que les quantités rejetées sont bien moindres dans l'ensemble cette année et qu'elles suivent une tendance à la baisse depuis 2009. En 2013, les mesures correctives ont permis de remédier à tous les effets des déversements liquides dans presque tous les cas, sauf ceux où des travaux de remédiation sont encore en cours. Les sociétés font un meilleur travail dans leur surveillance et leur déclaration des incidents.

Les installations que nous réglementons sont sécuritaires et l'environnement où elles sont exploitées est bien protégé, mais notre tâche de surveillance du secteur énergétique au Canada n'est jamais terminée. C'est pourquoi nous ne ménageons aucun effort pour continuer de nous améliorer.

En juin, l'Office a été l'hôte du Forum sur la sécurité qui a facilité le dialogue entre spécialistes, universitaires, propriétaires fonciers, jeunes et dirigeants tant de l'industrie que des instances de réglementation sur la gestion de la sécurité, l'amélioration continue et les perspectives d'amélioration des résultats dans ce domaine. Ce que nous rapportons de cette tribune, c'est un objectif réaliste de zéro incident, des systèmes de gestion, une culture et une mesure de la sécurité, c'est-à-dire trois moyens fondamentaux d'assurer la sécurité des pipelines. Nous ne pourrions jamais nous contenter de dire que nous avons fait tout ce que nous pouvions : nous devons plutôt nous donner une mission d'amélioration continue. Le Forum sur la sécurité n'est pas la dernière étape, mais plutôt la plus récente de notre cheminement dans ce domaine.

Les sociétés réglementées par l'Office sont tenues de solliciter l'approbation de celui-ci pour l'exportation et l'importation d'énergie, les travaux de construction neuve ou de transformation de l'infrastructure énergétique, l'imposition de droits et de tarifs et les mesures de cessation d'exploitation. Quand une société nous adresse une demande, nous tenons compte de tous les aspects, depuis les effets environnementaux jusqu'aux effets économiques et aux considérations sociales. En 2013, nous avons reçu près de 500 demandes et rendu un peu moins de 550 décisions en matière d'importation et d'exportation. Après audience, 18 recommandations et décisions ont été produites en ce qui concerne l'infrastructure (construction neuve et/ou transformation), les droits et tarifs et la cessation d'exploitation. Dans le cadre de ces recommandations et décisions, l'Office a en outre rendu public cette année le rapport sur le projet Enbridge Northern Gateway auquel a travaillé la Commission d'examen conjoint constituée en vertu de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* (la Loi) et de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Le public prend une part active aux processus menant aux décisions, aux recommandations et aux orientations de l'Office. Dans la dernière année, nous avons mené plus d'une centaine d'exercices de consultation au sujet des demandes de réglementation et d'autres questions, notamment de plus d'une cinquantaine de réunions à la grandeur du Nord. D'autres activités ont eu lieu dans le cadre du programme de participation accrue des Autochtones. Comme nous travaillons dans l'intérêt public, il est essentiel que nous associions directement les Canadiennes et les Canadiens à nos démarches.

Panel appointed under the *National Energy Board Act* and the *Canadian Environmental Assessment Act*, released the Enbridge Northern Gateway Project report.

The public actively engage with us on processes that lead to the Board's decisions, recommendations and direction. This past year we conducted over 100 engagement activities for both regulatory applications and non-application initiatives, including over 50 meetings across the North. This also included activities under our Enhanced Aboriginal Engagement initiative. We work in the public interest so it is critical that we directly involve Canadians in our processes.

This is particularly true in the North. Engaging meaningfully with Northerners in developing a robust regulatory framework in the North is of great importance to the Board. This past summer Members of the Board along with NEB staff travelled to the Mackenzie Delta as well as communities in the Beaufort Sea and Baffin Island. These trips were not just about learning how energy development is perceived in this area of Canada. It was also about learning from the local communities in order to better understand the Northern way of life and the impacts development could have. This first-hand knowledge is important to ensure the Board is doing the right thing with respect to reviewing and strengthening a regulatory framework that focuses on safety and environmental protection in the North.

Given the dynamic nature of the energy sector in Canada, the Board continues to monitor the relationships between supply, infrastructure, demand and prices. When reviewing an application for an export licence, the Board considers whether the quantity to be exported is surplus to Canadian needs. In Canada, we are seeing an increasing demand for energy. At the same time, production and supply are increasing at a faster rate which results in larger amounts of surplus energy available for export. In 2013, NEB-regulated facilities shipped approximately \$134.4 billion worth of products (liquids and gas) to Canadian and export customers, and approximately \$2.7 billion of electricity went into and out of Canada. Even with exporting that amount of energy, we still have more than enough to meet the needs of Canadians.

There is much to be proud of in 2013, and the Annual Report highlights our activities and areas of focus. The NEB's story is one about continual improvement and always looking to be better - and it is this ongoing evolution that I know will be the constant in the Board's future as Canada's energy regulator.

Original signed by
Gaétan Caron, Chair and CEO

Cette constatation vaut particulièrement pour le Nord. S'associer utilement les résidents du Nord en vue de l'élaboration d'un cadre réglementaire solide pour cette région est d'une grande importance pour nous. L'été dernier, des membres de l'Office et de son personnel se sont rendus dans le delta du Mackenzie et ont rendu visite à des collectivités de la mer de Beaufort et de l'île de Baffin. Il s'agissait non seulement de se rendre compte de la manière dont la mise en valeur de l'énergie est perçue dans cette région, mais aussi d'apprendre auprès des collectivités locales comment vivent les gens du Nord et quelles sont les répercussions de cette mise en valeur. Il importe d'aller chercher ces renseignements de première main pour être sûr que l'Office agit au mieux en matière d'examen et de renforcement d'un cadre réglementaire qui vise avant tout à la sécurité et à la protection de l'environnement dans le Nord.

Devant un secteur énergétique dynamique au Canada, l'Office continue à surveiller les rapports entre l'offre, l'infrastructure, la demande et les prix. Quand il étudie une demande de licence d'exportation, il se demande en l'espèce si la quantité à exporter est excédentaire par rapport aux besoins des Canadiens. Dans notre pays, nous assistons à une progression de la demande d'énergie. Parallèlement, la production et l'approvisionnement s'élèvent à un rythme plus rapide encore, d'où les grandes quantités d'énergie disponibles en plus pour l'exportation. En 2013, les installations réglementées par l'Office ont expédié l'équivalent d'environ 134,4 milliards de dollars de produits (liquides et gaz) à des marchés intérieurs et extérieurs. Les importations et les exportations d'électricité de notre pays ont été d'une valeur approximative de 2,7 milliards de dollars. Même si nous exportons autant, nous gardons plus que ce qu'il nous faut pour combler la demande des Canadiennes et Canadiens.

Il y a de quoi être fier en 2013 et le rapport annuel met en relief nos activités et nos priorités. L'Office a toujours cultivé l'amélioration continue et la volonté de faire mieux. C'est ce cheminement incessant qui sera, pensons-nous, la constante dans les perspectives d'avenir de l'Office comme organisme de réglementation du secteur énergétique au Canada.

Original signé par
Le président et premier dirigeant,
Gaétan Caron

Major Pipeline Systems and Frontier Activities Regulated by the National Energy Board

- Geophysical Programs Undertaken in 2013 (2)
- Wells Drilled and Re-entered in 2013 (9)





Principaux réseaux pipeliniers et activités dans les régions pionnières réglementés par l'Office national de l'énergie

- Programmes géophysiques entrepris en 2013 (2)
- Puits forés et réactivés en 2013 (9)



Our Role and Responsibilities

The National Energy Board (NEB or Board) is an independent federal regulator established in 1959. Our mandate is to promote safety and security, environmental protection and economic efficiency in the Canadian public interest, in the regulation of pipelines, energy development and trade. The Board reports to Parliament through the Minister of Natural Resources.

In 2013, the NEB regulated 98 companies, which operate approximately 73,000 kilometres² of interprovincial and international pipelines, and related tolls and tariffs, and 28 companies that operate approximately 1,400 kilometres of international power lines across Canada. These pipelines shipped approximately \$134.4 billion³ worth of crude oil, petroleum products, natural gas liquids and natural gas to Canadian and export customers at an estimated transportation cost of \$7.1 billion. NEB-regulated international power lines transmitted approximately \$2.7 billion of electricity into and out of Canada.

The main responsibilities of the NEB are established in the *National Energy Board Act* (NEB Act). More information on the background and operations of the NEB can be found on the Board's website, www.neb-one.gc.ca.

The safety of Canadians and protection of the environment in the construction, operation and abandonment of pipeline facilities are the Board's top priorities.

Rôles et attributions

L'Office est un organisme de réglementation fédéral indépendant qui a été créé en 1959. Son mandat est de promouvoir, dans l'intérêt public canadien, la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficacité économique au chapitre de la réglementation des pipelines, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie. Il rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles.

En 2013, l'Office a assuré la réglementation de 98 sociétés exploitant environ 73 000 kilomètres² de pipelines interprovinciaux et internationaux, y compris les droits et tarifs afférents, et de 28 sociétés exploitant quelque 1 400 kilomètres de lignes internationales de transport d'électricité au Canada. Les exploitants de ces pipelines ont transporté vers leurs clients au Canada et à l'étranger pour 134,4 milliards de dollars³ de pétrole brut, de produits pétroliers, de gaz naturel et de liquides de gaz naturel à un coût évalué à 7,1 milliards de dollars. Par ailleurs, les lignes internationales de transport d'électricité relevant de l'Office ont transporté de l'électricité à des fins d'importation ou d'exportation pour une valeur estimée à environ 2,7 milliards.

Les grandes responsabilités de l'Office sont définies dans la Loi. Le lecteur trouvera plus de renseignements sur l'organisme à son site Web à l'adresse www.one-neb.gc.ca.

La sécurité des Canadiens et Canadiennes et la protection de l'environnement pendant la construction, l'exploitation et la cessation d'exploitation des installations pipelinières constituent les principales priorités de l'Office.

² Total kms include pipelines that are approved, under construction, operational, deactivated, decommissioned, and pending abandonment.

³ This value is derived from annual throughputs and the weighted average yearly commodity price.

² Le nombre total de kilomètres comprend, entre autres, les tronçons de pipeline approuvés, en construction, exploités, mis hors service, désaffectés et en attente de cessation d'exploitation.

³ Chiffre fondé sur les débits annuels et la moyenne annuelle pondérée des prix des produits



Changes to the NEB's Legislative Framework

Finalized Implementation of Changes Introduced under the *Jobs, Growth and Long-term Prosperity Act*

IMPLEMENTATION OF ADMINISTRATIVE MONETARY PENALTIES (AMPs)

On 3 July 2013, new provisions of the NEB Act (sections 134 to 154) came into effect that establishes a system of AMPs to promote compliance with the NEB Act. The NEB Act stipulates that *each day* that a violation continues is considered to be a *separate* violation. This means that separate penalties could be issued per infraction, per day with no maximum total financial penalty. The NEB Act also sets out the maximum daily penalties: for companies, the maximum daily penalty is \$100,000 per violation; and for individuals, the maximum daily penalty is \$25,000 for each violation. The Board has conducted an extensive outreach program around AMPs and feedback received from stakeholders indicates that AMPs are a powerful deterrent.



Modifications apportées au cadre réglementaire de l'Office

Mise en œuvre définitive des changements instaurés par la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*

MISE EN APPLICATION DES SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Le 3 juillet 2013, de nouvelles dispositions de la Loi (articles 134 à 154) sont entrées en vigueur. Elles instituent un régime de sanctions administratives pécuniaires (SAP) afin de favoriser le respect de la Loi, qui précise que *chacun des jours au cours* desquels se continue une violation est compté comme une violation *distincte*. Cela signifie que des sanctions distinctes pourraient être imposées chaque jour pour chaque infraction, sans maximum global. Dans le cas des sociétés, la Loi fixe le montant de la sanction quotidienne maximale à 100 000 \$ par violation. Dans le cas des particuliers, la pénalité quotidienne maximale est de 25 000 \$ par infraction. L'Office a mené un vaste exercice de consultation sur les SAP et les commentaires reçus des parties prenantes indiquent qu'il s'agit là d'un puissant moyen de dissuasion.

NAVIGABLE WATERS

As a result of the *Jobs, Growth and Long-term Prosperity Act* amendments have been made to the NEB Act and the *Canada Oil and Gas Operations Act* (COGOA). These changes require the Board to consider project effects on navigation and navigation safety for NEB-regulated pipeline and power line crossings of navigable waters before recommendations or decisions are made under s. 52 and 58 of the NEB Act and s. 5.1 of COGOA. The amendments to the NEB Act and COGOA were enacted through an Order in Council which was issued in the *Canada Gazette*, Part II on 3 July 2013.

To ensure an effective transition of these responsibilities between Transport Canada and the NEB, the organizations signed a Memorandum of Understanding (MOU) that describes the co-operative relationship between the organizations as well as providing guidance on when a project is regulated by the NEB or Transport Canada.

As a result of the legislative change, the NEB will take a more comprehensive review of project effects on navigation and navigation safety for pipeline and power line crossings of navigable waters.

AMENDMENTS TO THE POWER LINE CROSSING REGULATIONS

The *Power Line Crossing Regulations*, SOR/95-500 (PLCR) arise from the amendments to the NEB Act in the *Jobs, Growth and Long-term Prosperity Act*. The *Regulations Amending the Power Line Crossing Regulations*, SOR/2012-238 (Regulations), made under the NEB Act were published in the *Canada Gazette*, Part II on 5 December 2012. These Regulations came into force on 3 July 2013. The Order in Council was published in the *Canada Gazette* Part II, on 3 July 2013.

EAUX NAVIGABLES

Par suite de l'adoption de la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, des modifications ont été apportées à la Loi et à la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* (LOPC). L'Office a contracté de ce fait l'obligation de tenir compte des effets sur la navigation et la sécurité du franchissement de voies navigables par des pipelines et des lignes d'électricité réglementés avant de produire des recommandations ou de rendre des décisions en vertu des articles 52 et 58 de la Loi et de l'article 5.1 de la LOPC. Les changements apportés à ces deux lois ont été édictés par décret publié dans la partie II de la *Gazette du Canada* le 3 juillet 2013.

Afin d'assurer l'efficacité du transfert de responsabilités, Transports Canada et l'Office ont signé un protocole d'entente qui décrit leur relation de coopération et qui aide à déterminer laquelle des deux organisations a compétence en matière de réglementation d'un projet.

Par suite de la modification, l'Office regardera plus globalement les effets des projets sur la navigation et sa sécurité dans le cas des pipelines et des lignes de transport d'électricité qui franchissent des eaux navigables.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES CROISEMENTS DE LIGNES DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

Le *Règlement sur les croisements de lignes de transport d'électricité*, DORS/95-500 découle des modifications apportées à la Loi dans la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*. Le *Règlement modifiant le Règlement sur les croisements de lignes de transport d'électricité*, DORS/2012-238, adopté sous le régime de la Loi, a été publié dans la partie II de la *Gazette du Canada* le 5 décembre 2012. Ces mesures réglementaires sont entrées en vigueur le 3 juillet 2013. Le décret en question a paru dans la partie II de la *Gazette du Canada* le même jour.

Changes to NEB Regulation

The Board's current *Onshore Pipeline Regulations* (formerly OPR-99) were originally brought into force in 1999 and updated over the years along with Canadian Standards Association revisions. While innovative for their time, the NEB believes strongly in continual improvement, and as a result, we have introduced further amendments to our regulations.

AMENDMENTS TO THE *ONSHORE PIPELINE REGULATIONS (OPR)*

The NEB's regulations for onshore pipelines were amended on 10 April 2013. The OPR clarifies that companies must apply their management systems to all activities involving the design, construction, operation or abandonment of a pipeline, and to their protection programs for safety, environment, integrity, pipeline crossings, public awareness, emergency management and security. In addition, companies are now required to appoint an accountable officer who has the appropriate authority over the company's human and financial resources to enable the company to meet its obligations for safety, security and protection of the environment. The NEB's *Audit Protocol and Guidance Notes* for the OPR were updated to reflect the amendments and issued in July and September respectively.

The NEB has new and stricter rules for safety, security and protection of the environment.

AMENDMENTS TO THE *PROCESSING PLANT REGULATIONS*

The *Regulations Amending the National Energy Board Processing Plant Regulations*, (Miscellaneous Program⁴), SOR/2013-17 were published in the *Canada Gazette*, Part II on Wednesday, 13 February 2013. The regulations address comments received from the Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations with respect to the *National Energy Board Processing Plant Regulations*. The modifications correct inconsistencies between English and French versions of the regulations, correct minor technical issues, and include one non-substantive change.

⁴ The Miscellaneous Program is an expedited process used to correct errors, omissions and inconsistencies in regulations.

Modifications à la réglementation de l'Office

Le *Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres* (auparavant RPT-99) est entré en application en 1999 et a été actualisé au fil des ans en fonction de la révision de normes de l'Association canadienne de normalisation. Bien que novateur à l'époque, il doit tout de même être continuellement amélioré. C'est cette conviction ferme qui a amené l'Office à apporter d'autres modifications à la réglementation.

MODIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES PIPELINES TERRESTRES

Fruit d'une modification en date du 10 avril 2013, le *Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres* précise que les sociétés doivent appliquer leur système de gestion à toutes leurs activités de conception, de construction, d'exploitation ou de cessation d'exploitation d'un pipeline, ainsi qu'aux programmes de protection en matière de sécurité, d'environnement, d'intégrité, de croisements de pipelines, de sensibilisation du public, de gestion des situations d'urgence et de sûreté. En outre, les sociétés sont désormais tenues de nommer un dirigeant responsable ayant les pouvoirs voulus sur leurs ressources humaines et financières pour qu'elles puissent respecter leurs obligations liées à la sécurité, à la sûreté et à la protection de l'environnement. Le *Protocole de vérification et les Notes d'orientation* qui concernent le RPT ont été mis à jour en conséquence et diffusés respectivement en juillet et septembre.

Il a adopté de nouvelles règles plus strictes en matière de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES USINES DE TRAITEMENT

Le *Règlement correctif visant le Règlement de l'Office national de l'énergie sur les usines de traitement*⁴, DORS/2013-17, a été publié le mercredi 13 février 2013 dans la partie II de la *Gazette du Canada*. Il donne suite à des commentaires reçus du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation en ce qui a trait au *Règlement de l'Office national de l'énergie sur les usines de traitement*. Les modifications visent à corriger des disparités entre les versions anglaise et française, ainsi que des inexactitudes mineures d'ordre technique, et à ajouter une précision n'ayant aucune incidence sur le fond du Règlement.

⁴ Le Programme de réglementation corrective est un programme accéléré de correction des erreurs, des omissions et des incohérences des règlements.

Promoting Strong Outcomes for Safety, Security and the Environment

The safety of Canadians and protection of the environment in the construction, operation and abandonment of pipeline facilities regulated by the NEB are the Board's top priorities, and have been a part of our mandate since 1959.

We regulate from "start" to "finish" and hold those we regulate accountable so that the safety of Canadians and the environment is protected. In order to deliver on its mandate, the NEB has regulations in place that set clear expectations for industry. The Board evaluates project proposals, monitors compliance and enforces rules. This framework places heavy emphasis on measuring performance and continual improvement, both by the NEB and its regulated companies.



Promotion de résultats solides pour la sécurité, la sûreté et l'environnement

La sécurité des Canadiens et Canadiennes et la protection de l'environnement pendant la construction, l'exploitation et la cessation d'exploitation des installations pipelinières réglementées par l'Office constituent les principales priorités de celui-ci et font partie de son mandat depuis 1959.

L'Office réglemente du début à la fin et tient les sociétés réglementées responsables de la sécurité de la population et de la protection de l'environnement. Pour s'acquitter de son mandat, il a adopté des règlements qui énoncent des attentes claires à l'égard de l'industrie. Il évalue les propositions de projet, contrôle la conformité et fait appliquer les règles. Un tel cadre insiste fortement sur la mesure du rendement et l'amélioration continue, tant pour l'Office que pour les sociétés qu'il réglemente.



Fully Implemented: Action Plan on Safety and Environmental Protection

In 2011, the NEB created an Action Plan on Safety and Environmental Protection to improve outcomes in four strategic areas:

<p>Worker Safety Proactive safety management and a culture of safety are values for industry</p>	<p>Integrity of Installations Prevention of spills and releases is the focus of industry systems</p>
Safety and Environmental Protection Outcomes	
<p>Damage Prevention Industry promotes awareness of safe work practices near pipelines and creates the conditions for the NEB to hold people accountable</p>	<p>Emergency Preparedness and Response Systems are in place to minimize risk to people and the environment in the event of an emergency</p>

In June 2013, the Board completed all actions set out in the Safety Action Plan by convening a forum on pipeline and facility safety. The NEB is committed to continual improvement and will continue to take further action to improve results in the four pillars of safety and environmental protection outcomes.

Mise en œuvre intégrale du Plan d'action en matière de sécurité et de protection de l'environnement

En 2011, l'Office a adopté un Plan d'action en matière de sécurité et de protection de l'environnement afin d'améliorer les résultats dans quatre domaines stratégiques :

<p>Sécurité des travailleurs Gestion proactive et culture de la sécurité doivent se retrouver au nombre des valeurs de l'industrie</p>	<p>Intégrité des installations Prévention des déversements et rejets constituera le point central des systèmes de l'industrie</p>
Résultats en sécurité et protection de l'environnement	
<p>Prévention des dommages Sensibilisation par l'industrie à des pratiques de travail sécuritaires autour des pipelines et création de conditions pour que l'Office tienne les personnes responsables</p>	<p>Protection civile et intervention Systèmes en place afin de réduire le plus possible les risques pour les personnes et l'environnement en cas d'urgence</p>

En juin 2013, l'Office a fait culminer toutes les mesures énoncées dans le Plan d'action en tenant un forum sur la sécurité des pipelines et des installations. Dans un souci d'amélioration continue, il veillera à adopter des mesures supplémentaires propres à renforcer les quatre piliers de la sécurité et de la protection de l'environnement.



SAFETY FORUM 2013

The National Energy Board held its 2013 Safety Forum on June 5th and 6th in Calgary, Alberta. Over the course of the event, 20 speakers ranging from Chief Executive Officers to subject matter experts, presented information through panel discussions and keynote sessions. The Forum was attended by 385 participants representing the public, Aboriginal peoples, industry, consultants, academia, government, NEB representatives and youth.

Key topics discussed at the Forum included corporate leadership's role in building and maintaining a safety culture, effectiveness of management systems and performance measurement's role in risk management. Other areas explored were how industry can work to strengthen public trust, the role of energy sector leadership in safety, public expectations around transparency of information, and the evolving role of the regulator as it strives to continually improve in its role as Canada's energy watchdog.

The NEB committed to taking concrete actions in order to move industry, and itself, forward in achieving the goal of zero incidents. This includes:

- Undertaking a public consultation on safety culture in order to develop clear definitions, attributes and indicators;
- Developing guidance to improve the prevention of catastrophic events;
- Improving how Canadians get the energy information they want and need; and
- Setting a path for continual improvement through collaboration with other regulators, and reporting on safety and enforcement tools the Board has recently implemented such as Administrative Monetary Penalties (AMPs).

A focus on safety culture is key to ensuring regulated companies meet their obligations.

FORUM 2013 SUR LA SÉCURITÉ

L'Office a tenu le Forum 2013 sur la sécurité les 5 et 6 juin à Calgary, en Alberta. À cette occasion, 20 intervenants, chefs de direction et spécialistes du domaine ont présenté de l'information dans le cadre de discussions en petits groupes et d'allocutions cadres. Étaient réunies 385 personnes représentant la population, les Autochtones, l'industrie, les experts-conseils, les universités, l'État, l'Office et la jeunesse.

Les sujets clés qui y ont été abordés vont du leadership des entreprises dans la création et le maintien d'une culture de la sécurité à l'efficacité des systèmes de gestion et au rôle des mesures du rendement en gestion des risques. Il a aussi été question de ce que peut faire l'industrie pour accroître la confiance du public, tout comme du rôle des chefs de file du secteur de l'énergie dans le domaine de la sécurité, des attentes de la population en matière de transparence de l'information et du rôle en évolution de l'organisme de réglementation dans son souci de constamment améliorer sa surveillance du secteur énergétique au Canada.

L'Office s'est engagé à adopter des mesures concrètes pour aller de l'avant, de concert avec l'industrie, dans la réalisation de l'objectif d'élimination des incidents. Il a notamment pris les engagements suivants :

- Lancer une consultation publique sur la culture de la sécurité pour la définir clairement et bien en cerner les attributs ainsi que les indicateurs;
- Élaborer des lignes directrices visant une meilleure prévention des catastrophes;
- Faire en sorte de mieux aligner l'information relative à l'énergie sur ce que les Canadiens souhaitent et sur ce dont ils ont besoin;
- Baliser la voie de l'amélioration continue par la collaboration avec les autres organismes de réglementation, et rendre compte des outils d'exécution en matière de sécurité dont l'Office s'est récemment doté, comme les SAP.

La priorité accordée à une culture de la sécurité est la clé du respect des obligations des sociétés réglementées.

Regulatory Coordination

INTERNATIONAL REGULATORS' FORUM

In October 2013, the NEB attended the International Regulators' Forum's (IRF)⁵ biennial conference and meeting held in Perth, Australia, and was enrolled as a part of a reconstituted Canadian membership. The NEB represents Canada on a rotational basis with the *Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Petroleum Board* and the *Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board*. The NEB is providing its expertise for the advancement of understanding and awareness of the key role that safety culture plays in preventing major accidents across the industry. During the event the three Canadian Boards shared their *Draft Safety Culture Framework* with other IRF members receiving favourable feedback.

WORKING WITH OTHER REGULATORS

The NEB is an active member of the North American regulatory community, collaborating on regulatory practices, sharing findings and regulatory perspectives and providing information on industry trends. The NEB has MOUs with numerous agencies within the Provincial, Federal and International communities. The NEB is also a member of *Canada's Energy and Utility Regulators (CAMPUT)*. Currently, the NEB is working with Canada's two Offshore Petroleum Boards to propose a common draft of a definition and framework for Safety Culture. The discussion paper, released in October, *Advancing Safety in the Oil and Gas Industry: Draft Safety Culture Framework*, is intended to promote learning and a shared understanding of the emerging discipline of Safety Culture across the oil and gas sector in Canada. This effort is intended to develop better aligned regulatory requirements to promote a strong safety culture in the oil and gas industry.

⁵ The IRF is a group of regulators of health and safety in the offshore upstream oil and gas industry. It exists to drive forward improvements in health and safety in the sector through collaboration in joint programs, and through sharing information.

Coordination réglementaire

INTERNATIONAL REGULATORS' FORUM

En octobre 2013, l'Office a assisté au congrès et à l'assemblée biennaux de l'International Regulators' Forum (IRF)⁵ à Perth en Australie. Il y était inscrit comme partie d'une délégation canadienne reconstituée. Il représente le Canada par roulement avec l'*Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers* et l'*Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers*. Il apporte ses compétences en vue de favoriser la conscience et la compréhension du rôle primordial que joue une culture de la sécurité dans la prévention des grands accidents à l'échelle de l'industrie. À cette occasion, les trois offices canadiens ont fait connaître leur *Ébauche d'un cadre sur la culture de la sécurité* aux autres membres de l'IRF et en ont reçu des commentaires favorables.

COLLABORATION AVEC LES AUTRES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION

L'Office est un membre actif de la communauté de la réglementation en Amérique du Nord. Il apporte sa contribution sur le plan des pratiques réglementaires, en communiquant ses vues et ses conclusions en matière de réglementation et en livrant de l'information sur les tendances de l'industrie. Il a conclu des protocoles d'entente avec de nombreux organismes provinciaux, fédéraux et internationaux. Il est également membre de l'Association canadienne des tribunaux d'utilité publique (aussi appelée CAMPUT). À l'heure actuelle, il travaille avec les deux offices des hydrocarbures extracôtiers à un projet de définition et d'encadrement de la culture de la sécurité. Le document de travail en question, qui a été rendu public en octobre sous le titre *Promotion de la sécurité dans l'industrie pétrolière et gazière : Ébauche d'un cadre sur la culture de la sécurité*, vise à favoriser l'apprentissage et une compréhension commune de la discipline nouvelle de la culture de sécurité dans tout le secteur pétrolier et gazier canadien. Le but est de mieux harmoniser les exigences réglementaires et de faire naître une solide culture de la sécurité dans l'industrie.

⁵ L'IRF est un regroupement d'organismes de réglementation s'occupant de santé et de sécurité dans l'industrie amont du pétrole et du gaz extracôtiers. Sa vocation est de susciter des progrès dans ce double domaine par une collaboration sectorielle à des programmes partagés et par des échanges d'information.

Safety Culture

Culture influences what people see, hear, feel, and say. Perhaps more importantly, it influences the decisions, actions and behaviours of people in an organization. These behaviours ultimately drive safety outcomes and performance.

A strong safety culture is one in which:

- leaders demonstrate that safety is their overriding value and priority;
- everyone is aware of known hazards while remaining vigilant to new threats;
- every employee feels empowered and rewarded for making safe decisions;
- employees feel encouraged to report safety hazards, including instances where they have committed an error and introduced a threat themselves;
- the most junior employee would not hesitate to take action in response to a safety concern without fear of disciplinary action or reprisal;
- the supervisor does not have to be present for someone to do the right thing; and
- the organization is continually learning from its own and others' experiences with the goal of advancing safety.

Strong leadership is key to establishing, fostering and maintaining a healthy safety culture.

Strong leadership is key to establishing, fostering and maintaining a healthy safety culture. The attitudes of executive and senior management, their actions and decisions serve to shape corporate culture. Leadership uses its management systems' policies, priorities, processes, and procedures to formally communicate its values and expectations. Through these mechanisms, executive management establishes the initial framework of the corporate culture. Where an organization is strongly in tune with establishing and maintaining a positive safety culture, it scrutinizes, as a normal business function, every decision to ensure that risk is considered and managed appropriately. The Board is committed to supporting safety culture. This was a key topic discussed during the Safety Forum in June 2013, as well as being the focus of the Board's discussion paper *Advancing Safety in the Oil and Gas Industry: Draft Safety Culture Framework*.

Culture de sécurité

La culture influence ce que les gens voient, entendent, sentent et disent et, aspect plus important peut-être, elle agit sur les décisions, les actions et les comportements des gens dans un organisme. Ce sont des comportements qui déterminent en définitive les résultats et le rendement obtenus.

Il y a une solide culture de la sécurité lorsque :

- les dirigeants démontrent que la sécurité est la priorité et la valeur prédominante;
- tout le monde est conscient des risques connus et reste à l'affût des menaces éventuelles;
- tous les employés jugent qu'ils sont capables de prendre des décisions en matière de sécurité et en être récompensés;
- les employés se sentent encouragés à signaler les risques pour la sécurité, même dans les cas où ils ont commis une erreur et eux-mêmes créé cette menace;
- les employés à la base n'hésiteraient pas à intervenir en cas de problème de sécurité sans craindre de mesures disciplinaires ni de représailles;
- le superviseur n'a pas à être présent pour que les bonnes mesures soient prises;
- l'organisme apprend constamment de sa propre expérience et de celle d'autrui, dans le but d'accroître la sécurité.

Un solide leadership est essentiel à l'adoption, à la promotion et au maintien d'une saine culture de sécurité.

Un solide leadership est essentiel à l'adoption, à la promotion et au maintien d'une saine culture de sécurité. L'attitude des dirigeants et cadres supérieurs à cet égard, au même titre que les mesures et les décisions qu'ils prennent, aideront à façonner la culture de l'entreprise. Les dirigeants se servent des politiques, des priorités, des processus et des procédures de leur système de gestion pour communiquer officiellement leurs valeurs et leurs attentes. Grâce à ces mécanismes, la haute direction établit le cadre initial de la culture de l'entreprise. Là où un organisme a véritablement à cœur d'instaurer et de nourrir une bonne culture de la sécurité, il scrute chaque décision dans le cours normal des activités et s'assure que les risques sont pris en considération et gérés comme il se doit. L'Office s'est engagé à appuyer une culture de la sécurité. C'est là un thème clé qui a été abordé au Forum de la sécurité en juin 2013 et qui est aussi traité dans le document de travail de l'Office *Promotion de la sécurité dans l'industrie pétrolière et gazière : Ébauche d'un cadre sur la culture de la sécurité*.

MANAGEMENT SYSTEMS

Carefully designed and well-implemented management systems are essential to keep people safe and protect the environment. Management systems include the necessary organizational structures, resources, accountabilities, policies and procedures to effectively manage risks and continually improve operations.

An effective management system has elements to identify potential hazards, manage risks, train and supervise workers and contractors, communicate, manage records and documentation, monitor and evaluate progress, and continually improve performance. This provides a consistent framework for the cyclical planning, implementation, review and adjustment of operational activities, which is essential for a company to manage its human and financial resources appropriately to achieve desired safety outcomes.

The NEB has identified three outcomes for regulated companies: safety and security of the public and company employees; protection of the environment and property; and the safety and security of infrastructure.

The NEB has identified three outcomes for regulated companies: the safety and security of the public and company employees; the protection of the environment and property; and the safety and security of infrastructure.

A company's management system should complement protection programs (integrity, safety, environmental protection, damage prevention, emergency management, and security) and should be proportionate to the size and risk of the assets being protected and activities performed. It is intended to be scalable, so that it can be used appropriately by both small operators and large companies.

SYSTÈMES DE GESTION

Des systèmes de gestion soigneusement conçus et mis en œuvre sont essentiels si on veut assurer la sécurité du public et protéger l'environnement. Ce sont notamment les structures, les ressources, les responsabilités, les politiques et les procédures nécessaires à une prise en charge efficace des risques et à une amélioration continue des activités.

Un système de gestion efficace comporte des éléments de constatation des dangers possibles, de gestion des risques, de formation, de supervision des travailleurs et des sous-traitants, de communication, de gestion des dossiers et autres documents, d'observation et d'évaluation des progrès et d'amélioration continue du rendement. La société dispose ainsi d'un cadre cohérent de planification périodique, de mise en œuvre, d'examen et d'adaptation des activités opérationnelles, moyen indispensable pour gérer ses ressources humaines et financières de manière à obtenir les résultats escomptés en matière de sécurité.

L'Office a distingué trois résultats pour les sociétés qu'il réglemente : sécurité et sûreté du public et du personnel des sociétés; protection de l'environnement et des biens; sécurité et sûreté de l'infrastructure.

L'Office a distingué trois résultats pour les sociétés qu'il réglemente : sécurité et sûreté du public et du personnel des sociétés; protection de l'environnement et des biens; sécurité et sûreté de l'infrastructure.

Le système de gestion d'une société devrait compléter ses programmes de protection (intégrité, sécurité, protection de l'environnement, prévention des dommages, gestion des urgences et sûreté). Il devrait être proportionné à la taille et au risque des biens à protéger et des activités à exercer. Il devrait aussi être extensible pour que les petits exploitants aussi bien que les grandes sociétés puissent en faire bon usage.

Canadian Standards Association (CSA)

Through its Emergency Management (EM) Program, the NEB focuses on overseeing the EM programs of its regulated companies. Since April 2012, the NEB has been working with the Canadian Standards Association (CSA) and emergency management experts to draft a preparedness and response standard (CSA Z246.2 - *Emergency preparedness and response for petroleum and natural gas industry systems*). The standard is expected to be published in 2014. NEB staff also continue to participate on the CSA Z1600 (*Emergency Management and Business Continuity Programs*) Technical Committee. CSA Z1600 applies to public and private organizations of all sizes, and covers prevention, mitigation, preparedness, response and recovery.

In late 2012, the CSA proposed that a Damage Prevention Standard be developed for Canadian underground infrastructure. The Technical Committee for CSA Z247 - *Damage Prevention for the Protection of Underground Energy and Utility Infrastructure* was formed in February of 2013. The committee membership consists of the NEB, representatives of the oil and gas and construction industries, landowners, locators, one-call centres, and other governments, who all provide technical support in the development of the standard. This standard will outline the key elements (e.g. minimum requirements, guidance, and best practices) that, when consistently applied, will reduce damage to all buried infrastructure and significantly enhance public safety. The Draft Standard will also strive to meet public safety expectations.

The NEB continues to strongly support excellence in emergency management and damage prevention through direct participation of staff on standards development committees. NEB staff work with other stakeholders for the further enhancement and development of the standards within the *Petroleum and Natural Gas Industry Pipeline Systems and Materials* program. The standards include CSA Z662 (*Oil and Gas Pipeline Systems*) and CSA Z246.1 (*Security management for petroleum and natural gas industry systems*).

Association canadienne de normalisation

Par l'intermédiaire de son programme de gestion des situations d'urgence, l'Office s'emploie à surveiller dans ce domaine les programmes des sociétés qu'il réglemente. Depuis avril 2012, il travaille avec l'Association canadienne de normalisation (CSA) et les spécialistes de la gestion des urgences à un projet de norme de protection civile et d'intervention (norme CSA Z246.2 sur la protection civile et l'intervention pour les installations liées à l'industrie du pétrole et du gaz naturel). Cette norme devrait être publiée en 2014. Par ailleurs, le personnel de l'Office continue à faire partie du comité technique de la norme CSA Z1600 (sur les programmes de gestion des urgences et de continuité), qui vise les organismes publics et privés de toute taille et traite de prévention, d'atténuation, de protection civile, d'intervention et de rétablissement en cas de catastrophe.

Vers la fin de 2012, la CSA a proposé d'élaborer une norme sur la prévention des dommages à l'infrastructure souterraine du Canada. Son comité technique de la norme CSA Z247 sur la prévention des dommages en vue de protéger l'infrastructure souterraine et les réseaux des services publics a vu le jour en février 2013. Il comprend des représentants de l'Office, des industries de l'exploitation pétrolière et gazière et de la construction, des propriétaires fonciers, des localisateurs, des centres d'appel unique et d'autres gouvernements qui, tous, prêtent un soutien technique à la conception de cette norme devant énoncer les grands éléments (exigences minimales, lignes directrices et pratiques exemplaires) dont l'application fidèle diminuera les dommages causés à toute l'infrastructure souterraine et améliorera grandement la sécurité du public. Ce projet de norme visera aussi à répondre aux attentes en matière de sécurité publique.

L'Office continue à favoriser nettement l'excellence en gestion des situations d'urgence et en prévention des dommages grâce à une participation directe de son personnel aux travaux des comités d'élaboration des normes. Son personnel travaille avec d'autres intervenants au développement et au perfectionnement des normes dans le cadre du programme des réseaux et des matériaux pipeliniers pour l'industrie du pétrole et du gaz naturel. Il s'agit des normes CSA Z662 (*Réseaux de canalisations de pétrole et de gaz*) et CSA Z246.1 (*Gestion de la sûreté des installations liées à l'industrie du pétrole et du gaz naturel*).

Monitoring Compliance

In 2012, as part of the *Jobs, Growth and Long-term Prosperity Act*, Parliament provided the NEB with an additional \$13.5 million to hire more staff, increase the number of annual inspections for regulated companies from 100 to 150, and double the number of comprehensive audits from three to six. These measures provide the NEB with additional “boots on the ground” to verify the pipelines we regulate are operating safely.

COMPLIANCE VERIFICATION ACTIVITIES (CVA)

The NEB monitors compliance through risk-informed verification activities, including concerns identified through the investigation of incidents and from the public. Legal requirements include Acts, regulations, standards adopted into regulation, directives and orders of the Board, and conditions of certificates and orders. The Board uses CVAs to verify that all known non-compliances have been corrected and to gather new information about the state of compliance in a specific area of a company’s operations or to investigate whether the NEB’s regulated companies are taking the appropriate preventive or corrective actions. The Board’s suite of CVAs includes:

- inspections⁶ (of facilities under construction or in operation);
- evaluations of emergency exercises;
- reviews of emergency procedures manuals;
- compliance meetings (to check the progress of programs or corrective actions);
- audits⁷; and
- reviews of post-construction monitoring reports.

⁶ An inspection is an on-site, methodical examination and assessment of regulated activities or operations against requirements. Inspections may occur at any time during the life of a project.

⁷ An audit is a systematic evaluation of management systems, including programs, practices, procedures, plans, processes, manuals, records, systems, and activities. The objective is to verify compliance with requirements. After being audited, a corrective action plan may be requested to resolve any findings of non-compliance within specific time limits.

Surveillance de la conformité

En 2012, le Parlement a versé à l’Office, dans le cadre de la *Loi sur l’emploi, la croissance et la prospérité durable*, une somme supplémentaire de 13,5 millions pour qu’il embauche plus de personnel, hausse de 100 à 150 le nombre d’inspections annuelles de sociétés réglementées et double le nombre d’audits exhaustifs en le portant de trois à six. Ces mesures permettent à l’Office d’être plus présent sur le terrain et de s’assurer que les pipelines de son ressort sont exploités en toute sécurité.

ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ

L’Office surveille la conformité par des activités de vérification en fonction du risque. Il tient notamment compte des préoccupations dégagées par les enquêtes sur les incidents ou signalées par le public. Les exigences juridiques viennent des lois, des règlements, des normes intégrées à la réglementation, des lettres d’instructions et ordonnances de l’Office et des conditions imposées dans les certificats et les ordonnances. L’Office recourt à des activités de vérification de la conformité pour vérifier si tous les cas connus de non-conformité ont été corrigés, pour recueillir de nouveaux renseignements sur la conformité dans des domaines bien précis de l’activité d’une entreprise et pour voir si les sociétés qu’il réglemente prennent les mesures préventives ou correctives qui s’imposent. Ces activités de vérification de la conformité comprennent ce qui suit:

- inspections⁶ (d’installations en construction ou en exploitation);
- évaluations d’exercices d’urgence;
- examens de manuels de mesures d’urgence;
- réunions sur la conformité (permettant de contrôler l’avancement des programmes ou des mesures correctives);
- audits⁷;
- examens de rapports de surveillance en postconstruction.

⁶ Une inspection est un examen et une évaluation méthodiques sur place des activités réglementées en regard des exigences. Des inspections peuvent être réalisées en tout temps durant le cycle de vie d’un projet.

⁷ Un audit consiste en une évaluation systématique des systèmes de gestion, ce qui comprend les programmes, les méthodes, les plans, les processus, les manuels, les dossiers, les systèmes et les activités. L’objectif de la vérification est d’assurer le respect des exigences. Au terme de la vérification, un plan de mesures correctives, assorti d’un échéancier précis, peut être exigé pour redresser une situation de non-conformité relevée.

In 2013, the NEB conducted a total of 299 compliance activities related to security, public safety and environmental protection as seen in Table 1.

**Table 1 - 2013 NEB Compliance Activities
(1 January 2013 to 31 December 2013)**

Compliance Activity	2013 Completed Activities
Inspections:	
Safety	48
Integrity	30
Environmental	70
Security	6
Damage Prevention	15
Subtotal:	169
Emergency Exercises	13
Emergency Procedures Manual Review	22
Compliance Meetings	69
Audits	4
Report Reviews	22

The NEB has significantly increased its compliance verification activities as a way to ensure companies are demonstrating a commitment to safety. As a result of the Jobs, Growth and Long-term Prosperity Act, we doubled the number of audits we do, and increased inspections from 100 to 150. In 2013 we completed four audits, and 169 inspections.

En 2013, l'Office a mené au total 299 activités de contrôle de conformité dans les domaines de la sûreté, de la sécurité publique et de la protection de l'environnement, comme le montre le tableau 1.

**Tableau 1 – Activités de vérification de la conformité de l'Office en 2013
(1er janvier au 31 décembre 2013)**

Activité de vérification de la conformité	Activités menées à bien en 2013
Inspections :	
Sécurité	48
Intégrité	30
Environnement	70
Sûreté	6
Prévention des dommages	15
Total partiel :	169
Exercices d'urgence	13
Examens des manuels de mesures d'urgence	22
Réunions sur la conformité	69
Audits	4
Examens de rapports	22

L'Office a multiplié ses activités de vérification de la conformité pour s'assurer que les sociétés font preuve d'engagement en matière de sécurité. Par suite de l'adoption de la Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable, le nombre d'audits a doublé et le nombre d'inspections est passé de 100 à 150. En 2013, l'Office a effectué 4 audits et 169 inspections.

ENFORCEMENT ACTIONS

The Board's objective for enforcement actions is to achieve compliance as quickly and as effectively as possible. Achieving compliance reduces hazards and protects the safety of workers and the public, the environment and property. The NEB's guiding enforcement policy statement is the following:

*The NEB will enforce regulatory requirements to **obtain compliance, deter future non-compliance, and prevent harm** by using the most appropriate tool or tools available.*

NEB enforcement tools are not mutually exclusive and more than one measure may be employed to obtain compliance, deter future non-compliance or to prevent incidents/accidents. When safety, security or environmental protection issues are identified, the NEB will use the most appropriate and efficient enforcement tool, including issuance of a Notice of Non-Compliance (NNC), Inspection Officer Order (IOO), Safety Order, AMPs, or taking the matter forward for Prosecution, or Revoking the Authorization.

The Board has taken the following types of enforcement actions in 2013:

- 283 Notices of Non-Compliance (NNC)⁸ and Assurances of Voluntary Compliance (*Canada Labour Code*-related issues);
- 8 Inspection Officer Orders (IOO);
- 16 Safety Orders;
- 0 AMPs;
- 0 Revoked Certificates; and
- 0 Prosecutions Sought.

The most common findings of non-compliance were in the areas of sediment and erosion control/containment; and inadequate labelling/signage or site clean-up. In one instance, as an example, the Board issued an NNC when environmental inspections identified reclamation and site clean-up as issues following a company's operation and maintenance activities.

MESURES D'EXÉCUTION

Par l'application de mesures d'exécution, l'Office vise à ce que le retour à la conformité s'opère le plus rapidement et le plus efficacement possible, de manière à réduire les risques ainsi qu'à assurer la sécurité des travailleurs et du public de même que la protection de l'environnement et des biens matériels. L'énoncé de politique qui guide l'Office dans ce domaine se trouve ci-après.

L'Office entend se servir des outils les plus appropriés pour la mise en application des exigences réglementaires de façon à assurer **la conformité, décourager les comportements non conformes ultérieurs** et **prévenir les dommages**.

Les outils d'exécution employés ne s'excluent pas les uns les autres et l'Office peut en employer plusieurs pour assurer la conformité, décourager les comportements non conformes ou prévenir les incidents et les accidents. Quand il découvre un problème de sécurité, de sûreté ou de protection environnementale, il prend le moyen le plus approprié et le plus efficient : avis de non-conformité, ordre d'inspecteur, décret de sécurité, SAP, poursuites, ou annulation de l'autorisation.

Il a recouru aux types suivants de mesures d'exécution en 2013 :

- 283 avis de non-conformité⁸ et promesses de conformité volontaire (questions relatives au *Code canadien du travail*);
- 8 ordres d'inspecteur;
- 16 décrets de sécurité;
- 0 SAP;
- 0 annulation de certificat;
- 0 poursuites.

Les cas de non-conformité les plus fréquents se présentent dans les domaines de la lutte contre l'érosion et la sédimentation (réduction et confinement), de l'étiquetage-signalisation et du nettoyage de sites. Dans certains cas par exemple, l'Office a produit un avis de non-conformité après une inspection environnementale ayant fait voir des problèmes de remise en état et de nettoyage de site à la suite des activités d'exploitation et d'entretien d'une société.

⁸ Previously referred to as NEB Assurance of Voluntary Compliance (AVC).

⁸ Ces avis s'appelaient auparavant les promesses de conformité volontaire.

While the Board always investigates issues with respect to its regulated companies, to date, the NEB has not had to use AMPs, revoke a certificate or prosecute a regulated company in order to obtain compliance with its acts and regulations. This outcome is consistent with the Board's objective for gaining compliance as quickly and effectively as possible.

We have new enforcement tools that took effect in 2013 that will help obtain compliance with Board Orders, deter future non-compliance or prevent incidents/accidents.

L'Office fait toujours enquête sur les problèmes liés aux sociétés réglementées, mais à ce jour il n'a eu à recourir ni aux SAP, ni aux mesures d'annulation de certificat, ni aux poursuites pour faire respecter ses lois et ses règlements. Ce résultat va dans le sens de l'objectif que s'est donné l'Office d'assurer la conformité le plus rapidement et le plus efficacement possible.

L'Office dispose de nouveaux outils d'exécution en vigueur depuis 2013 qui faciliteront la conformité avec ses ordonnances et ses ordres, décourageront les comportements non conformes ou préviendront les incidents et les accidents.



SAFETY ORDERS

The NEB enforces regulatory requirements using the most appropriate tool or tools available, such as Safety Orders, in order to obtain compliance, deter future non-compliance, and prevent harm. The NEB publishes compliance and enforcement documents on its website.

Described in the following table, the 16 Board Safety Orders issued in 2013, were used to impose preventative measures to ensure the safety of workers and the public and/or to protect property and the environment.

The NEB makes all compliance and enforcement actions public.

Safety Orders		
Company	Description	Order / Direction Date
NOVA Gas Transmission Ltd. (NGTL)	To verify that there is an adequate level of safety and security for the public and of the pipeline operating system, company required to conduct an engineering assessment demonstrating the pipeline is fit for service at the intended maximum operating pressure (MOP) of 8,450 kPa. The line is deactivated and may be abandoned in the future.	10 January 2013
Enbridge Pipelines (NW) Inc.	To ensure additional pressure restriction remained in place until the fitness for service of the pipeline is confirmed.	08 March 2013
Enbridge Pipelines Inc.	To address non-compliances with CSA Standard Z662-11 and with the OPR at its pump stations, company is directed to file a corrective action plan (CAP) related to emergency shutdown systems at pump stations by 15 April 2013. The CAP was approved 2 May 2013. Resolution of the issue is scheduled for 2014.	14 March 2013
Enbridge Pipelines (NW) Inc.	Due to four crude oil releases, company is directed to complete additional engineering assessment on the Wrigley to Mackenzie segment of Line 21, and submit an assessment of the currently available leak detection technologies to determine which is most applicable to Line 21 with a plan outlining the implementation for the selected technology.	22 March 2013
DR Four Beat Energy Corp.	Issued to suspend the operation of the Knappen Border Pipeline because company had no Emergency Procedures Manual or Emergency Response Plan. Board Order was filed in Federal Court as the company remains in violation of Board Order.	18 April 2013
Enbridge Pipelines Inc.	Issued to lift SO-E101-04-2010, as the company has met all requirements imposed by Order.	16 May 2013
Enbridge Pipelines Inc.	Line 6B rupture incident at Marshall, Michigan prompted Edmonton Control Room Inspection. Amending Order issued to clarify the effective date for the timing of filing for Condition 3.6.	16 May 2013
Enbridge Pipelines Inc.	Investigation into two overpressure incidents at the Edmonton Terminal made the Board aware that, in certain cases, company did not know the pressure rating of components in its system and overpressure protection system capabilities were not satisfactory under all possible operating scenarios.	23 May 2013
Enbridge Pipelines Inc.	Order issued to clarify the effective date of Safety Order SO-E101-003-2013.	17 June 2013

DÉCRETS DE SÉCURITÉ

L'Office fait valoir les exigences réglementaires par des moyens comme le décret de sécurité en vue d'assurer la conformité, de décourager la non-conformité et de prévenir les dommages grâce aux meilleurs outils disponibles. Il diffuse des documents sur la conformité et l'exécution sur son site Web.

Comme le décrit le tableau qui suit, les 16 décrets de sécurité rendus par l'Office en 2013 ont servi à imposer des mesures de prévention et à assurer la sécurité des travailleurs et du public ainsi que la protection des biens et de l'environnement.

L'Office rend publiques toutes les mesures de vérification de conformité et d'exécution.

Décrets de sécurité		
Entité	Description	Date du décret ou de la lettre d'instructions
NOVA Gas Transmission Ltd. (NGTL)	Pour vérifier si le degré de sécurité et de sûreté convenait au public et au réseau d'exploitation pipelinère, il a été exigé de la société qu'elle effectue une évaluation technique et démontre que son pipeline est apte à fonctionner à la pression maximale de service prévue de 8 450 kPa. La canalisation a été mise hors service et pourrait être un jour abandonnée.	10 janvier 2013
Enbridge Pipelines (NW) Inc.	Faire en sorte qu'une restriction de pression supplémentaire soit en application jusqu'à ce que l'aptitude fonctionnelle du pipeline soit confirmée.	8 mars 2013
Pipelines Enbridge Inc.	Pour corriger des cas de non-conformité à la norme CSA Z662-11 et au RPT aux stations de pompage, il a été ordonné à la société de déposer un plan de mesures correctives visant les systèmes d'arrêt d'urgence de ses stations d'ici le 15 avril 2013. Le plan a été approuvé le 2 mai 2013. La situation devrait être rectifiée en 2014.	14 mars 2013
Enbridge Pipelines (NW) Inc.	En raison de quatre déversements de pétrole brut, il a été exigé de la société qu'elle effectue une évaluation technique supplémentaire sur le tronçon de Wrigley à Mackenzie de la canalisation 21 et présente un bilan des technologies de détection de fuites actuellement disponibles en vue d'établir ce qui convient le mieux à la canalisation 21, le tout devant être assorti d'un plan de mise en œuvre de la technologie retenue.	22 mars 2013
DR Four Beat Energy Corp.	Le décret de sécurité a été rendu pour interrompre l'exploitation du pipeline Knappen (Border), la société n'ayant ni manuel de mesures d'urgence ni plan d'intervention en cas d'urgence. Le décret de l'Office a été déposé devant la Cour fédérale, car la société en question continue d'y contrevenir.	18 avril 2013
Pipelines Enbridge Inc.	Le décret a été produit pour lever le décret SO-E101-04-2010, la société ayant satisfait à toutes les exigences imposées par celui-ci.	16 mai 2013
Pipelines Enbridge Inc.	Une rupture de la canalisation 6B à Marshall, au Michigan, a entraîné une inspection par le centre de contrôle de la société à Edmonton. Une ordonnance modificatrice a été délivrée pour que soit précisée la date de dépôt en application de la condition 3.6.	16 mai 2013
Pipelines Enbridge Inc.	L'enquête sur deux incidents de surpression au terminal d'Edmonton a fait prendre conscience à l'Office que, dans certains cas, la société ignore les exigences nominales de pression des composantes de son réseau et que le système de protection contre la surpression n'est pas d'une capacité satisfaisante dans tous les scénarios d'exploitation possibles.	23 mai 2013
Pipelines Enbridge Inc.	Le décret a été rendu pour que soit précisée la date de prise d'effet du décret de sécurité SO-E101-003-2013.	17 juin 2013

Safety Orders		
Imperial Oil Resources Ltd.	Order issued under the <i>Canada Oil and Gas Operations Act</i> to direct the company to submit a CAP related to flowline leaks of oil emulsion identified on four pipelines in the Norman Wells region. Company is also required to submit details of the interim mitigation measures that company has taken, or will take, to reduce the risk of a spill until the CAP is fully implemented. Company was also directed to submit a quarterly report regarding its progress in implementing the CAP.	19 July 2013
Kinder Morgan Canada Inc.	Pressure restriction to 80 per cent of Maximum Operating Pressure imposed due to incidents stemming from cracking features.	2 August 2013
Trans-Northern Pipelines Inc.	Issued to Partially Lift Safety Order SO-T217-03-2010, Montreal to Farran's Point.	29 August 2013
TransCanada PipeLines Limited	Due to nine incidents involving a fire or explosion of batteries, company is required to file its current procedure to investigate incidents, an explanation of the root cause of the battery explosions, and specific related technical procedures.	29 August 2013
NOVA Gas Transmission Ltd.	Due to a leak on NPS 24 North Lateral Extension Loop and the engineering assessment not meeting CSA Z662-11 standards, two pressure reductions were ordered.	19 December 2013
NOVA Gas Transmission Ltd.	Due to a leak on the NPS 6 Ukalta Lateral, Order was issued directing company to: 1) restrict the operating pressure of the leaked section; 2) perform above-ground leak detection surveys; 3) file company's findings related to features that are identified; 4) provide a corrosion condition monitoring plan; 5) conduct an Engineering Assessment prior to increasing the operating pressure; and 6) provide notification with a rationale if company decides to further de-rate the pipeline's reduced operating pressure.	19 December 2013
NOVA Gas Transmission Ltd.	Due to two leaks on the NPS 8 Mitsue Lateral, Order was issued directing company to: 1) restrict the operating pressure of the leaked pipeline; 2) perform above-ground leak detection surveys; 3) file company's findings related to features that are identified; 4) file a corrosion condition monitoring plan; 5) conduct an Engineering Assessment prior to increasing the operating pressure; and 6) provide notification with a rationale if company decides to further de-rate the pipeline's reduced operating pressure.	19 December 2013

Décrets de sécurité		
Pétrolière Impériale Ressources Limitée	Le décret a été rendu en vertu de la LOPC pour ordonner à la société de présenter un plan de mesures correctives relatif aux fuites d'émulsion en canalisation dans quatre pipelines de la région de Norman Wells. La société a aussi été obligée d'exposer les détails de mesures provisoires d'atténuation qu'elle a adoptées ou adoptera pour réduire le risque de déversement jusqu'à la mise en œuvre intégrale. Il lui a enfin été ordonné de présenter un rapport trimestriel d'avancement sur la mise en œuvre de son plan de mesures correctives.	19 juillet 2013
Kinder Morgan Canada Inc.	Une restriction de pression à 80 % de la pression maximale de service a été imposée à la société à cause d'incidents liés à la fissuration.	2 août 2013
Pipelines Trans-Nord Inc.	Le décret a été rendu pour lever en partie le décret de sécurité SO-T217-03-2010 visant le tronçon entre Montréal et Farran's Point.	29 août 2013
TransCanada PipeLines Limited	À cause de neuf incidents ayant comporté un incendie ou une explosion de batteries, il a été ordonné à la société de déposer son présent manuel de mesures d'enquête sur les incidents, d'expliquer les causes fondamentales des explosions de batteries et de présenter les procédures et techniques applicables.	29 août 2013
NOVA Gas Transmission Ltd.	En raison d'une fuite du doublement de la canalisation latérale du prolongement vers le nord NPS 24 et d'une évaluation technique en non-conformité avec la norme CSA Z662-11, deux réductions de pression ont été imposées.	19 décembre 2013
NOVA Gas Transmission Ltd.	À la suite d'une fuite de la canalisation latérale Ukalta NPS 6, un décret de sécurité a été rendu pour ordonner à la société 1) de restreindre la pression de service du tronçon en cause, 2) d'effectuer des relevés de détection des fuites en surface, 3) de déposer ses conclusions au sujet des caractéristiques relevées, 4) de produire un plan de surveillance de la corrosion, 5) de mener une évaluation technique avant d'accroître la pression de service et 6) de donner un avis avec justification si elle décide de réduire davantage la pression de service.	19 décembre 2013
NOVA Gas Transmission Ltd.	À la suite de deux fuites de la canalisation latérale Mitsue NPS 8, un décret de sécurité a été rendu pour ordonner à la société 1) de restreindre la pression de service du pipeline en cause, 2) d'effectuer des relevés de détection des fuites en surface, 3) de déposer ses conclusions au sujet des caractéristiques relevées, 4) de produire un plan de surveillance de la corrosion, 5) de mener une évaluation technique avant d'accroître la pression de service et 6) de donner un avis avec justification si elle décide de réduire davantage la pression de service.	19 décembre 2013

Reportable Incidents

A company must immediately notify the NEB of any incident that relates to the construction, operation or pending abandonment of its pipeline.

The *National Energy Board Onshore Pipeline Regulations* (OPR) defines an “incident” as:

- an unintended or uncontained release of low vapour pressure (LVP) hydrocarbons (which refers to hydrocarbons in a liquid form) in excess of 1.5 m³;
- an unintended or uncontrolled release of gas or high vapour pressure (HVP) hydrocarbons;
- the death or serious injury⁹ to a person;
- a significant adverse effect on the environment;
- an unintended fire or explosion; or,
- the operation of a pipeline beyond its design limits as determined under Canadian Standards Association (CSA) Z662 or CSA Z276 or any operating limits imposed by the Board¹⁰.

The Board’s regulated companies are accountable for anticipating, preventing, and mitigating and managing all reportable incidents. Any incident is considered unacceptable by the Board and the Board follows up on all incidents.

In 2013, there were 97¹¹ reportable incidents compared to 134 in 2012.

There is a 28 per cent decrease in the number of incidents this year over last year.

Incidents à déclarer

Une société doit aviser l’Office sur-le-champ de tout incident lié à la construction, à l’exploitation ou à la cessation d’exploitation de son pipeline.

Le RPT définit le terme « incident » comme un événement qui entraîne :

- un rejet d’hydrocarbures à basse pression de vapeur (BPV) (hydrocarbures sous forme liquide) non confiné ou non intentionnel de plus de 1,5 m³
- un rejet de gaz ou d’hydrocarbures à haute pression de vapeur (HPV) non intentionnel ou non contrôlé;
- le décès d’une personne ou une blessure grave⁹;
- un effet négatif important sur l’environnement;
- un incendie ou une explosion non intentionnels;
- l’exploitation d’un pipeline au-delà de ses tolérances de conception déterminées selon les normes CSA Z662 et CSA Z276 ou au-delà des limites d’exploitation imposées par l’Office¹⁰.

Les sociétés que réglemente l’Office ont pour responsabilité de prévoir, de prévenir, d’atténuer et de gérer tous les incidents à déclarer. Tout incident est jugé inacceptable par l’Office et celui-ci fait un suivi dans tous les cas.

En 2013, 97¹¹ incidents ont été signalés par rapport à 134 en 2012.

Le nombre d’incidents a diminué de 28 % en 2013 par rapport à 2012.

⁹ A serious injury includes: the fracture of a major bone, the amputation of a body part, the loss of sight in one or both eyes, internal hemorrhage, third degree burns, unconsciousness or the loss of a body part or function of a body part.

¹⁰ The definition of reportable incidents varies slightly under different legislation and regulations; however, the OPR covers the majority of NEB-regulated facilities.

¹¹ Data as of 31 December 2013: Please note that the incident data shown represents a single point in time. As new information becomes available, the incident record is updated. This information may change certain aspects of the incident record including whether the incident remains reportable under the applicable regulations. Accordingly, the incident data shown is subject to change.

⁹ Le terme « blessure grave » s’entend notamment d’une blessure entraînant : a) la fracture d’un os important; b) l’amputation d’une partie du corps; c) la perte de la vue d’un œil ou des deux yeux; d) une hémorragie interne; e) des brûlures au troisième degré; f) une perte de conscience; g) la perte d’une partie du corps ou de sa fonction.

¹⁰ La définition d’incidents à déclarer varie légèrement selon les lois et les règlements, mais le RPT vise la majorité des installations réglementées par l’Office.

¹¹ Données au 31 décembre 2013 : À noter que les données présentées sur les incidents livrent un instantané dans le temps. À mesure que de nouveaux renseignements deviennent disponibles, le bilan est mis à jour. Ces renseignements pourraient modifier certains aspects du dossier d’incident de telle sorte que l’incident signalé au départ ne répond plus aux critères d’incident à déclarer aux termes des règlements applicables. Par conséquent, les données présentées au sujet des incidents sont sujettes à changement.

Figure 2 shows the total number of reportable incidents under the OPR for the past five years.

The year over year change in the number of incidents from 2012, by type, is shown in Figure 3. Most reportable incidents do not result in threats to the safety of people or the environment. All incidents provide the Board with invaluable information called “leading indicators” that aid the Board in identifying and proactively preventing more serious problems in the future. A more detailed discussion of all OPR incidents follows.

The NEB is committed to working with companies and other stakeholders to find ways to improve safety performance in order to meet the target of zero incidents.

La figure 2 indique le nombre total d’incidents à déclarer survenus au cours des cinq dernières années, selon la définition du RPT.

La figure 3 décrit l’évolution d’année en année du nombre d’incidents survenus depuis 2012, selon le type. La plupart ne présentent aucune menace pour la sécurité des gens ni pour l’environnement. L’Office tire des renseignements précieux de tous les incidents. Ces « indicateurs avancés » l’aident à reconnaître proactivement et à prévenir les problèmes plus graves pour l’avenir. Suit un examen plus détaillé de l’ensemble des incidents selon la définition du RPT.

L’Office est déterminé à travailler avec les sociétés et les autres parties prenantes pour trouver des moyens d’améliorer le rendement en sécurité et d’atteindre ainsi l’objectif de zéro incident.

Figure 2 – Number of Incidents, 2009-2013
Nombre d’incidents, de 2009 à 2013

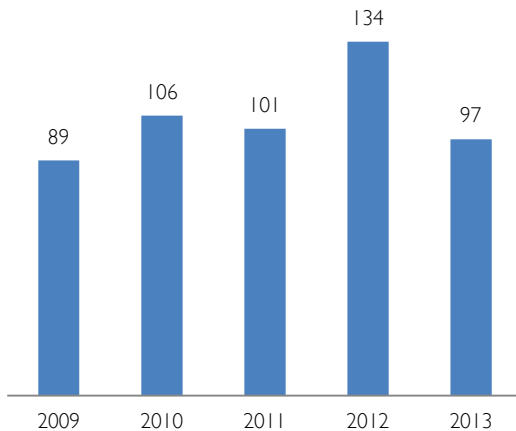
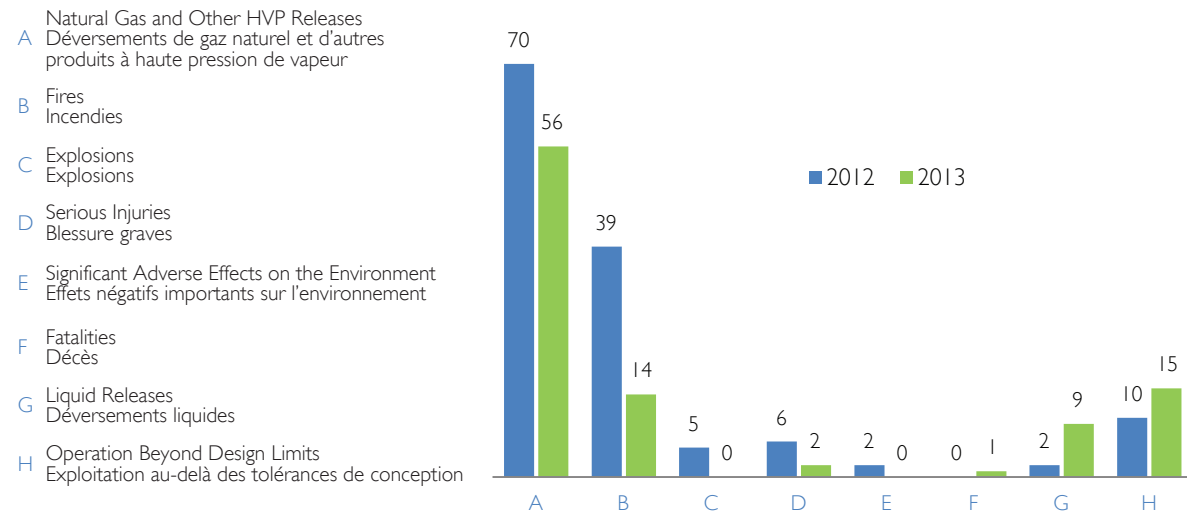


Figure 3 – Number of Incidents by Type, 2012 vs. 2013
Nombre d’incidents selon le type, 2012 comparativement à 2013



PIPELINE RELEASES

Pipeline safety and the protection of the environment are top of mind for Canadians. The Board has observed an increase in the number of LVP (liquid) releases this past year, from two in 2012 to nine in 2013, however the total volume of releases has significantly declined as shown in Figure 4. There have been a total of 31 liquid releases since 2009.

Liquid hydrocarbon spills can be a significant hazard to people and the environment if uncontained. In recent years, the NEB has significantly increased its compliance verification activities in pursuit of its goal of zero incidents. In 2013, the Board completed four audits and 169 inspections on pipeline systems. The NEB also clarified its enforcement policy and increased the number of enforcement actions it has taken. Numerous Board Orders and Letters of Direction have been imposed on companies to ensure swift and effective action on non-compliances.

These Board actions have directly affected how companies are operating their pipelines and the way companies are approaching the safety of their systems and the results are moving in the right direction. There has been a decreasing trend in the volume of liquid hydrocarbon spilled from NEB-regulated pipelines since 2009. In 2013, nearly all liquid releases from NEB-regulated energy facilities have been fully remediated. The exceptions are those where cleanup is underway. This data shows that the Board and industry are on the right path to continuously improve outcomes in safety and environmental protection.

Who is discovering pipeline releases is an important question. The Board requires companies to manage and carefully monitor their systems and as a result should be the first to detect any inconsistency in their operations. Over the five-year period from 2008 to 2013, 92 per cent (37) of releases were reported by the regulated company

Every release that is 1.5 m³ or greater is reported to the Board. The number of low-vapour pressure (liquid) pipeline releases increased in 2013, but the volume averages have gone down significantly since 2009.

The number of high vapour pressure (gas) pipeline releases have decreased.

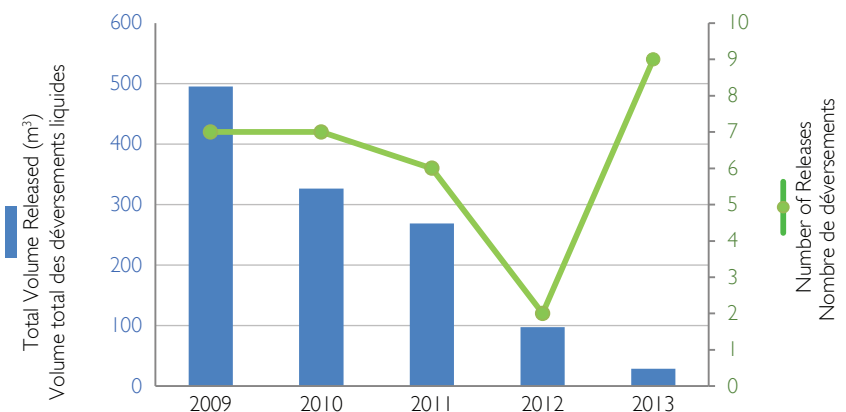
DÉVERSEMENTS DE PIPELINES

La sécurité des pipelines et la protection de l'environnement sont au sommet de préoccupations des Canadiennes et des Canadiens. Bien que l'Office ait observé cette année une hausse du nombre de déversements liquides à BVP mettant en cause un pipeline, ce nombre étant passé de deux en 2012 à neuf en 2013, les volumes déversés affichent une baisse nette dans l'ensemble, comme le montre la figure 4. Au total, 31 déversements liquides ont été dénombrés depuis 2009.

Les déversements d'hydrocarbures liquides peuvent être une menace importante pesant sur les gens et l'environnement s'ils ne sont pas contenus. Ces dernières années, l'Office a largement accru ses activités de vérification de la conformité dans la poursuite de son objectif de zéro incident. En 2013, il a effectué quatre audits et 169 inspections de réseau pipelinier. Il a aussi clarifié sa politique d'application de la loi et multiplié les mesures d'exécution. Nombreuses ont été les ordonnances générales et les lettres d'instructions données aux sociétés pour l'adoption de mesures rapides et efficaces de correction des cas de non-conformité.

Les mesures d'exécution prises par l'Office ont directement changé la façon dont les sociétés exploitent leurs pipelines et abordent la question de la sécurité de leur réseau. Les résultats vont dans le bon sens. Le volume d'hydrocarbures liquides déversé par les pipelines du ressort de l'Office suit une tendance à la baisse depuis 2009. En 2013, les mesures correctives ont permis de remédier à tous les effets des déversements dans presque tous les cas, sauf ceux où des travaux de remédiation sont encore en cours.

Figure 4 – Total Volumes of Liquids Released Vs. Number of Liquid Releases
Volume total de liquides déversés comparativement au nombre de déversements liquides



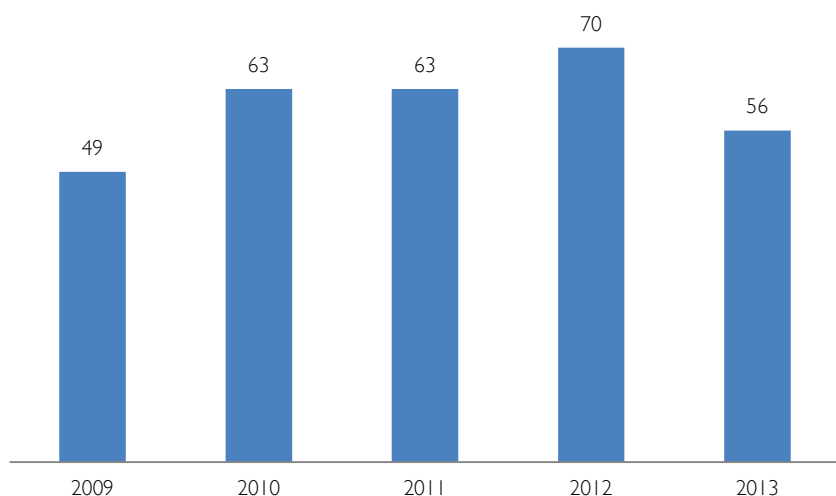
or one of their contractors, five per cent (two) were reported by landowners and three per cent (one) were reported by members of the public. In 2013, 100 per cent of releases were reported by companies.

The nine LVP releases in 2013 were all between the minimum reportable threshold of 1.5 m³ (as set out in the OPR) and 100 m³. There has not been a spill greater than 100 m³ since 2011. One of the releases occurred on the pipeline right-of-way, and was discovered while the reporting company was undertaking an integrity dig. The other eight releases occurred on station property and were fully contained. The products released in 2013 included crude oil, condensate and other products (e.g. lube and heating oil).

The majority (approximately 90 per cent) of HVP (gas) releases in 2013 involve sweet natural gas. There has been an overall decrease in the number of HVP product releases from 2012 to 2013, down from 70 to 56. Figure 5 shows the number of HVP and natural gas releases from 2009-2013.

The Board's enhanced regulatory requirements and actions are driving increasing diligence on the part of companies in the monitoring of their facilities. This diligence on both sides will lead towards the goal of zero incidents.

Figure 5 – Number of Natural Gas and Other High Vapour Pressure Releases
Nombre de rejets de gaz naturel et d'autres produits à haute pression de vapeur



Ces données indiquent que l'Office et l'industrie sont en bonne voie de constamment améliorer leurs résultats en matière de sécurité et de protection de l'environnement.

Il y a par ailleurs la question importante de savoir qui découvre les déversements mettant en cause un pipeline. L'Office oblige les sociétés à gérer et surveiller leur réseau avec soin. Elles devraient donc être les premières à déceler toute anomalie sur le plan de l'exploitation. Dans les cinq ans compris entre 2008 et 2013, 92 % (37) des déversements ont été signalés par la société réglementée ou un de ses entrepreneurs, 5 % (2) par des propriétaires fonciers et 3 % (1) par des citoyens. En 2013, tous les déversements ont été déclarés par les sociétés.

Les neuf rejets de liquides à BPV en 2013 se situent tous entre le volume seuil ou le minimum déclarable de 1,5 m³ (suivant le RPT) et 100 m³. Il n'y a pas eu de déversement de plus de 100 m³ depuis 2011. Un des rejets a eu lieu sur l'emprise du pipeline et a été découvert à l'occasion d'une fouille d'intégrité par la société en question. Les huit autres déversements se sont produits sur les terrains des stations et ont été pleinement contenus. En 2013, il y a notamment eu des déversements de pétrole brut, de condensat et d'autres produits comme les lubrifiants ou le mazout de chauffage.

En 2013, la majorité (environ 90 %) des rejets à HPV (état gazeux) ont concerné le gaz naturel non corrosif. Dans l'ensemble, les déversements de produits à HPV ont accusé une baisse (de 70 à 56) de 2012 à 2013. La figure 5 indique le nombre de rejets de produits à HPV et de gaz naturel entre 2009 et 2013.

Le renforcement des exigences et des interventions réglementaires de l'Office incite les sociétés à plus de diligence dans la surveillance de leurs installations. La diligence exercée dans les deux cas permettra de s'approcher de l'objectif de zéro incident.

Tout déversement d'au moins 1,5 m³ est signalé à l'Office. Le nombre de rejets de produits à BPV (état liquide) s'est élevé en 2013, mais les volumes moyens sont en baisse marquée depuis 2009.

Le nombre de rejets de produits à HPV (état gazeux) affiche un recul.

DEATH OR SERIOUS INJURY TO A PERSON

The safety of those who build and operate energy infrastructure regulated by the NEB is of paramount importance to the Board. In 2013, there were two serious injuries and one fatality. One serious injury incident involved burns due to the ignition of gas when a pipe was being welded, and the second resulted from a vehicle rollover. The same vehicle rollover also resulted in a fatality incident. In the last five years, fatalities have averaged one per year, and are mainly related to the use of motorized vehicles off the pipeline right-of-way (RoW). The NEB is working with companies to resolve this safety concern. As a result, companies are focusing their training on ensuring people get home safely as part of ongoing safety culture work.

There has been a decline in serious injuries - although there was one fatality in 2013 due to a vehicle rollover. Worker safety is of paramount importance to the Board and any fatality or serious injury is considered unacceptable.

UNINTENDED FIRES / EXPLOSIONS

This year there were 14 fires and no explosions, down from 39 fires and five explosions in 2012. The reported explosions in 2012 all involved batteries exploding, causing either small fires or smoke, or the release of battery acid within company property. Prior to 2013, the Board observed an increase in the number of fires and explosions. These incidents, including those in 2013, are mainly the result of the following issues: equipment and electrical failures, battery-related explosions, welding, housekeeping (e.g. unorganized workspaces) and natural events (e.g. lightning strikes). Several incidents in 2013 remain open and are under investigation, therefore causes have not yet been determined.

Unintended fires have decreased in frequency and there were no explosions.

MORT OU BLESSURES GRAVES

L'Office a pour principale priorité la sécurité des gens qui construisent et exploitent l'infrastructure énergétique de son ressort. En 2013, deux blessures graves et un décès ont été dénombrés. Dans l'un des cas de blessure grave, l'intéressé a été brûlé par inflammation de gaz pendant le soudage d'une canalisation. Dans l'autre, la blessure a été causée par le renversement d'un véhicule. Ce renversement a également entraîné un décès. Au cours des cinq dernières années, il y a eu en moyenne un décès par année, surtout à cause de la conduite de véhicules automobiles ailleurs que sur l'emprise. L'Office cherche des solutions à ce problème de sécurité, en collaboration avec les sociétés. Par conséquent, celles-ci concentrent leurs activités de formation, dans le contexte de la culture de sécurité, sur le retour sécuritaire à la maison.

Il y a eu diminution du nombre de blessures graves en 2013 malgré un décès attribuable au renversement d'un véhicule. La sécurité est d'une importance extrême pour l'Office et tout décès ou blessure grave est simplement inacceptable.

INCENDIE OU EXPLOSION NON INTENTIONNELS

En 2013, il y a eu 14 incendies et aucune explosion, une amélioration comparativement aux 39 incendies et 5 explosions survenus en 2012, lesquels avaient tous trait à l'explosion du bac d'accumulateur d'une batterie, causant soit un petit feu soit de la fumée, ou au déversement d'acide de batterie sur les terrains de la société. Avant 2013, l'Office avait observé une progression du nombre d'incendies et d'explosions. Ces incidents, dont ceux de 2013, ont principalement les causes suivantes : ruptures de matériel, pannes d'électricité, explosions de batterie, étincelles de soudure, tenue des lieux (lieu de travail mal organisé, etc.), catastrophes naturelles (foudre, par exemple). Plusieurs incidents survenus en 2013 sont toujours sous enquête et les causes n'ont pas encore été déterminées.

Les incendies non intentionnels ont été moins fréquents et le nombre d'explosions a été nul.

Figure 6 shows the frequency of fires and explosions over the past five years.

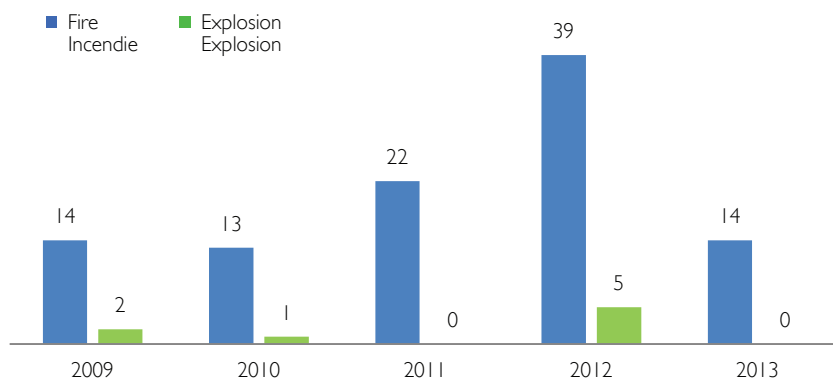
It is important to note that while the majority of these incidents are considered minor in nature, meaning an incident that has been contained and/or is small, the NEB takes them quite seriously and has taken actions to further prevent future incidents. The Board's CVAs this year included activities, such as safety orders, audits and subsequent inspections, to address the trend in fires and explosions.

OPERATION BEYOND DESIGN LIMITS

In 2013, there were 15 "operation beyond design limits" incidents reported to the Board. These types of incidents include events such as overpressures, vibration beyond design limits, slope movements, and introduction of an inappropriate product (e.g., sour gas in excess of CSA limits). Of the 15 incidents this past year, 12 were related to overpressures, two were due to inappropriate product entering the system and one was due to slope movement.

In April 2012, the Board issued a Safety Advisory to all its regulated companies (NEB SA 2012-01) which provided information on preventive actions for operation beyond design limits of their energy infrastructure. The Board follows up on every incident that is reported. Due to several overpressure incidents, the Board issued a Safety Order to Enbridge Pipelines Inc. in 2013. The NEB, based on its follow-up, will continue to monitor and take action as appropriate.

Figure 6 – Number of Fires and Explosions, 2009-2013
Nombre d'incendies et d'explosions, de 2009 à 2013



La figure 6 illustre la fréquence des incendies et des explosions depuis cinq ans.

Il convient de noter que, si on considère que la majorité de ces incidents sont mineurs, c'est à-dire qu'ils sont secondaires ou contenus, l'Office les prend fort au sérieux et fait le nécessaire pour prévenir encore mieux les incidents futurs. En 2013, les activités de vérification de la conformité de l'Office ont notamment consisté à rendre des décrets de sécurité et à effectuer des audits et des inspections, afin de combattre la tendance observée sur le plan des incendies et des explosions.

EXPLOITATION AU-DELÀ DES TOLÉRANCES DE CONCEPTION

En 2013, 15 incidents d'exploitation au-delà des tolérances de conception ont été signalés à l'Office. Il s'agissait de cas de surpression, de vibrations dépassant les tolérances nominales, de mouvements de pentes ou d'introduction de produits inacceptables (gaz sulfureux dépassant les valeurs limites prescrites par la CSA, par exemple). Des 15 incidents signalés au cours de la dernière année, 12 concernaient la surpression, 2, l'introduction d'un produit inacceptable et 1, le mouvement de pentes.

En avril 2012, l'Office a émis un avis de sécurité à toutes les sociétés qu'il réglemente (SA 2012-01) pour les renseigner sur les mesures de prévention en cas d'exploitation au-delà des tolérances de conception pour leur infrastructure énergétique. Il fait le suivi de chaque incident qui lui est signalé. Après plusieurs incidents de surpression, il a produit un décret de sécurité en 2013 contre Pipelines Enbridge Inc. Selon le suivi qu'il effectue, il continuera à surveiller la situation et à intervenir le cas échéant.

Operation beyond design limits has increased. The Board is monitoring this and has taken a number of measures to reduce this number in the future.

Le nombre de cas d'exploitation au-delà des tolérances de conception a augmenté. L'Office surveille la situation et a pris un certain nombre de mesures pour réduire le nombre de cas à l'avenir.

Operation and Maintenance (O&M) Activities - Integrity Digs

Companies are required to notify the Board in advance of certain O&M activities under the *Regulation of Operations and Maintenance Activities on Pipelines* under the NEB Act. The criteria for notifying the Board include:

- physical removal and replacement of greater than 100 m of pipe,
- notification to the Board of third party concerns
- any activity that causes pipeline exposure
- when new permanent land must be acquired
- pressure testing (other than hydrostatic testing), and/or
- ground disturbance within 30 m of a wetland or water body.

Since 2010, there has been an increase in the number of O&M activities, partially as a result of Safety Orders issued by the Board in 2010 and 2011.

Figure 7 presents the total number of O&M activities for Group 1 and 2 oil, natural gas and NGL companies, for the period 2009 through 2013.

Although this data only includes O&M activities where advance notification is required, it is clear that companies are conducting more O&M activities and, therefore, are looking more closely at their pipelines. This increased activity is being driven in part by the increase in Safety Orders issued by the Board requiring better investigation of pipeline anomalies, as well as the need to justify to the Board in applications that existing pipe is fit for service under modified operating conditions. In addition, companies are taking more accountability to prevent incidents, improving their management systems and safety culture.

Activités d'exploitation et d'entretien – Fouilles d'intégrité

Les sociétés sont tenues d'aviser l'Office préalablement à certaines activités d'exploitation et d'entretien en tout respect de la *réglementation des activités d'exploitation et d'entretien des pipelines* sous le régime de la Loi. Au nombre des critères de notification à l'Office se trouvent les suivants :

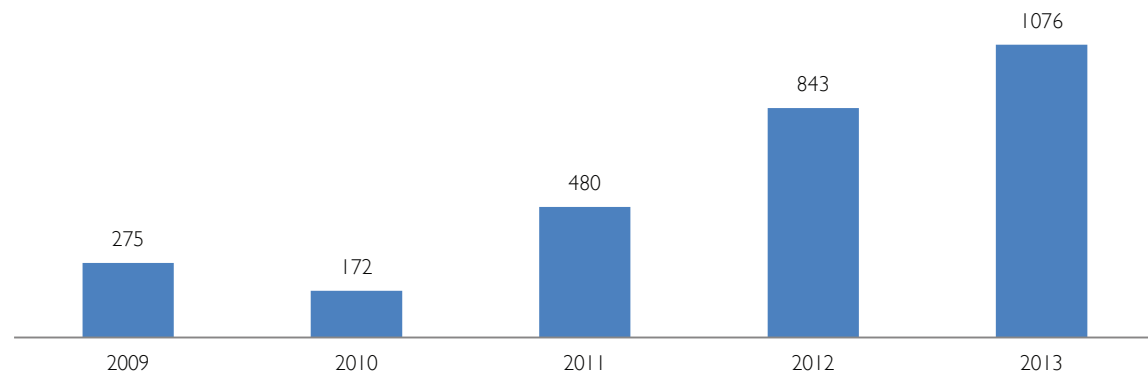
- retrait matériel et remplacement d'une conduite sur une distance de plus de 100 m;
- préoccupations de tiers;
- activités causant la mise à nu d'une canalisation;
- acquisition d'un nouveau terrain à titre permanent;
- essais sou pression (autres qu'une épreuve hydrostatique);
- activités comportant la perturbation du sol à moins de 30 m d'une zone humide ou d'un plan d'eau.

Depuis 2010, le nombre d'activités d'exploitation et d'entretien s'est accru en partie à cause des décrets de sécurité produits par l'Office en 2010 et 2011.

La figure 7 présente le nombre total d'activités d'exploitation et d'entretien des sociétés pétrolières et gazières des groupes 1 et 2, de 2009 à 2013.

Bien que les données ne visent que les activités d'exploitation et d'entretien à notification préalable, il est clair que les sociétés exercent plus d'activités que par le passé et regardent donc de plus près leurs pipelines. Ce surcroît d'activité tient tantôt à la multiplication des décrets de sécurité produits par l'Office pour des enquêtes plus poussées sur les anomalies pipelinières, tantôt au besoin de justifier auprès de l'Office dans les demandes que les canalisations en place conservent leur aptitude fonctionnelle dans des conditions modifiées d'exploitation. Par ailleurs, les sociétés se responsabilisent tant en matière de prévention des incidents que sur le plan de l'amélioration de leurs systèmes de gestion et de leur culture de la sécurité.

Figure 7 – Total Operations & Maintenance Activities (Including Integrity Digs)
Activités totales d'exploitation et d'entretien (incluant les fouilles de vérification de l'intégrité)



Incidents Under COGOA and Associated Regulations

The NEB also has regulatory responsibilities for oil and gas exploration and production activities under the *Canada Oil and Gas Operations Act* (COGOA). These include responsibilities for frontier lands that are not otherwise regulated under joint federal/provincial accords – and include Northwest Territories, Nunavut, Arctic offshore, Hudson Bay, West Coast offshore, Gulf of St. Lawrence, a portion of the Bay of Fundy and onshore Sable Island.

The regulation under COGOA defines “incident” as:

- any event that causes a lost or restricted workday injury, death, fire or explosion, a loss of containment from a well, an imminent threat to the safety of a person, installation or support craft, or pollution;
- any event that results in a missing person; or
- any event that causes the impairment of any structure, facility, equipment or system critical to the safety of persons, an installation or support craft, or the impairment of any structure, facility, equipment or system critical to environmental protection.

Under COGOA, energy facility operators are required to report all incidents to the Board, investigate each incident, identify root causes and factors, and take corrective actions. For all incidents that result in a loss of containment of fluid from a well/pipe, the operator is required to provide a copy of the investigation to the Board.

In 2013, 19 incidents were reported to the Board under COGOA:

- Release of product accounted for 11 incidents. All but one of the releases was less than 1 m³, one incident was 12 m³. Furthermore, all of the product released has been completely recovered or is in the process of being recovered - with full recovery expected;
- Fire accounted for three incidents;
- Serious injury accounted for three incidents; and
- Other event (e.g. power interruption/equipment failure) accounted for two incidents.

Incidents relevant de la LOPC et de ses règlements d'application

L'Office exerce aussi des responsabilités de réglementation à l'égard des activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières en vertu de la LOPC. Ces responsabilités visent notamment les zones pionnières qui ne seraient pas autrement réglementées en vertu des accords fédéraux-provinciaux, notamment les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut, les zones extracôtières de l'Arctique et du Pacifique, la baie d'Hudson, le golfe du Saint-Laurent, une partie de la baie de Fundy et la zone côtière de l'île de Sable.

Le Règlement sur le forage et la production de pétrole et de gaz au Canada, pris en application de la LOPC, définit le terme « incident » comme suit :

- événement qui entraîne l'une ou l'autre des situations suivantes : une blessure entraînant une perte de temps de travail, une perte de vie, un incendie ou une explosion, une défaillance du confinement d'un fluide provenant d'un puits, une menace imminente à la sécurité d'une personne, d'une installation ou d'un véhicule de service, de la pollution;
- événement à la suite duquel une personne est portée disparue;
- événement qui nuit soit au fonctionnement d'une structure, de matériel, d'un équipement ou d'un système essentiel au maintien de la sécurité des personnes ou de l'intégrité d'une installation ou d'un véhicule de service, soit au fonctionnement d'une structure, de matériel, d'un équipement ou d'un système essentiel à la protection de l'environnement.

Selon la LOPC, tous les exploitants d'installations énergétiques ont l'obligation de signaler tous les incidents à l'Office, de faire enquête sur chacun, d'en préciser la cause première et les facteurs contributifs et de prendre des mesures correctives. Ils doivent présenter un double du rapport d'enquête à l'Office si un incident entraîne la défaillance du confinement d'un fluide s'écoulant d'un puits ou d'une canalisation.

En 2013, 19 incidents ont ainsi été signalés à l'Office en conformité avec la LOPC.

- Il y a eu déversement de produits dans 11 incidents, mais dans tous les cas sauf un, le volume déversé était inférieur à 1 m³. Dans un cas, il a été de 12 m³. Tous les produits déversés ont été récupérés intégralement ou sont en voie de l'être.
- Trois incidents concernaient un incendie.
- Trois autres ont entraîné une blessure grave.
- Enfin, deux incidents ont été causés par une panne d'électricité ou la défaillance d'un équipement.

The five year trend of COGOA incidents is shown in Table 8.

Table 8

Year	Number of Incidents
2009	19
2010	9
2011	26
2012	15
2013	19

The NEB has followed up on all incidents reported to it under this Act. As per COGOA, companies must undertake measures to prevent future incidents, repair or remedy any condition resulting from an incident, and take steps to reduce or mitigate any danger to life, health, the environment or property. The NEB will not consider clean-up to be complete until it is satisfied that there has been full remediation of the site of all environmental effects.

Damage Prevention and Unauthorized Activities (UA)

UNAUTHORIZED ACTIVITIES (UA)

Unauthorized Activities¹² fall under the Board's Pipeline Crossing Regulations and include an excavation or construction activity for which the appropriate permission is required and not obtained, or when safety instructions are not followed.

If there is an incident, the NEB takes direct and immediate action to manage, monitor and communicate so that people have the information they need to stay safe and respond to any emergency.

¹² UAs as of 31 December 2013: UAs occurring in late 2013 may not be reported until early 2014. Therefore the information may be subject to change.

Le tableau 8 résume la tendance sur cinq ans des incidents selon les termes de la LOPC.

Tableau 8

Année	Nombre d'incidents
2009	19
2010	9
2011	26
2012	15
2013	19

L'Office a fait le suivi de tous les incidents qui lui ont été signalés en vertu de la LOPC. Cette loi oblige les sociétés à prendre des mesures pour prévenir les incidents, y remédier, réparer le tort causé et réduire ou atténuer tout danger pour la vie, la santé, l'environnement ou la propriété. L'Office ne jugera pas que les travaux de nettoyage sont complets tant qu'il n'aura pas la conviction que tous les effets environnementaux sur le site ont été corrigés.

Prévention des dommages et activités non autorisées

ACTIVITÉS NON AUTORISÉES

Les activités non autorisées¹² relèvent du Règlement de l'Office national de l'énergie sur le croisement de pipe-lines et comprennent les travaux d'excavation ou de construction pour lesquels la permission à solliciter des autorités n'a pas été obtenue ou encore les instructions de sécurité n'ont pas été suivies.

En cas d'incident, l'Office prend des mesures directes et immédiates de gestion, de surveillance et de communication, de sorte que les gens disposent des renseignements nécessaires pour assurer leur sécurité et réagir à toute urgence.

¹² Activités non autorisées au 31 décembre 2013 : celles qui se produisent vers la fin de 2013 peuvent ne pas être déclarées avant le début de 2014. Les données sont donc sujettes à changement.

In 2013, there were 113 reported unauthorized activities related to NEB-regulated facilities, down from 144 in 2012. Figure 9 shows all UAs by type for 2010 to 2013.

The data indicates that ground disturbance, or excavation activities, is the most prevalent UA. Encroachment activities generally consist of stockpiling fill or sand, and building sheds, skating rinks or above ground pools on the pipeline right-of-way. Vehicle crossing refers to vehicles or construction equipment operating on or across the right-of-way without permission.

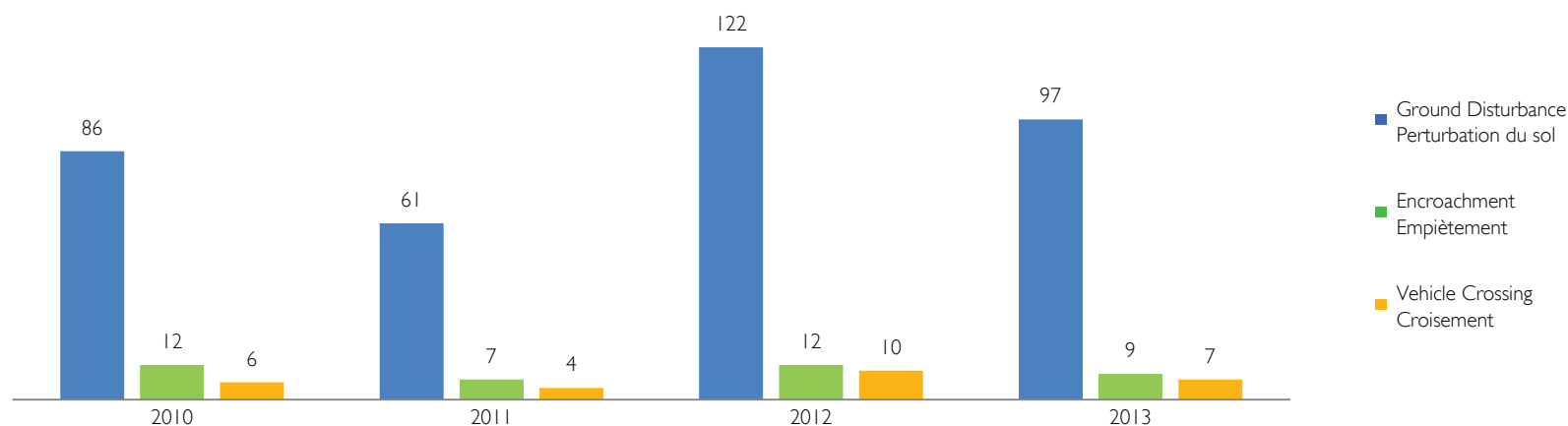
Everyone involved must work to reduce unauthorized activities, with the ultimate goal of seeing none at all. The number of reported unauthorized activities fluctuates from year to year due to a number of factors. The number may grow as development and construction activity increases around pipelines. Unsafe excavation and construction practices can cause damage and put the safety of people and the environment at risk. Focused compliance and enforcement activities by the NEB have increased awareness and compliance for companies with respect to reporting requirements. Knowing where to “dig” and how to do it safely, are important subjects as everyone must work together to reduce UAs.

En 2013, 113 activités non autorisées ont été signalées relativement à des installations réglementées par l'Office, une baisse par rapport aux 144 activités non autorisées signalées en 2012. La figure 9 indique toutes les activités non autorisées selon le type, de 2010 à 2013.

Les données indiquent que les activités non autorisées qui prédominent sont la perturbation du sol (l'excavation). L'empiètement sur l'emprise correspond généralement à l'empilement de déblais ou de sable et à l'érection de structures comme un hangar, une patinoire ou une piscine hors-terre sur l'emprise. Le croisement de l'emprise est le passage ou l'utilisation de véhicules ou d'engins de construction sur l'emprise, sans permission.

Tous les intéressés doivent s'employer à réduire les activités non autorisées, le but ultime étant de les éliminer toutes. Le nombre de ces activités qui sont signalées varie d'année en année à cause d'une diversité de facteurs. Leur nombre peut augmenter par suite de l'intensification des activités d'aménagement et de construction autour d'un pipeline. Les pratiques peu sûres d'excavation et d'entretien peuvent causer des dommages et compromettre la sécurité des personnes et de l'environnement. Les activités ciblées de contrôle de conformité et d'exécution de l'Office ont mieux sensibilisé et responsabilisé les sociétés en matière d'exigences de déclaration. Savoir où creuser et comment le faire en toute sécurité représente un enjeu de taille et tous doivent travailler ensemble à combattre les activités non autorisées.

Figure 9 – Number of Unauthorized Activities by Type, 2010-2013
Nombre d'activités non autorisées selon le type, de 2010 à 2013





NEB's Response During the Southern Alberta Flood

During the flooding in Southern Alberta in 2013, the National Energy Board actively monitored the impacts of flooding on its regulated pipelines. While some pipelines were exposed due to erosion or rerouting of waterways, affected companies continued to monitor their pipeline systems. Where required, companies took appropriate action to manage and mitigate any potential risks associated with the exposed pipelines. There were no product releases on any NEB-regulated pipelines as a result of the flooding.

The NEB's commitment to safety extends beyond operational safety in the energy sector. During the flooding, the NEB activated its business continuity plan to ensure service to Canadians was not interrupted. The NEB updated staff with timely safety communications using multiple media sources. It also facilitated and supported volunteer opportunities to assist affected staff and members of the community with flood relief efforts.

CANADIAN COMMON GROUND ALLIANCE

As the Federal Regulatory Champion for the Canadian Common Ground Alliance (an organization dedicated to pipeline damage prevention solutions), the NEB is collaborating with the pipeline and digging communities in promoting safe work practices around pipelines. In addition to regulatory initiatives to clarify the roles and responsibilities of everyone involved, the NEB commenced work on a national standard for damage prevention in 2013. Further information regarding the CSA Z247 Standard (*Damage Prevention for the Protection of Underground Energy and Utility Infrastructure*) is included in the CSA Standards section of this report.

Emergency Management

When the NEB is notified of an incident, the top priority is safety and security of people, and protection of property and the environment. The Board has a comprehensive Emergency Management Program, which can include a field response. Further, we will verify that a regulated company conducts an adequate and appropriate clean-up and remediation of any environmental effects resulting from the incident.

CANADIAN COMMON GROUND ALLIANCE

À titre de champion fédéral de la Canadian Common Ground Alliance (organisme voué à la recherche de solutions en prévention des dommages causés aux pipelines), l'Office collabore avec les milieux de l'exploitation pipelinère et de l'excavation à la promotion de pratiques de travail sécuritaires à proximité des pipelines. En dehors des initiatives de réglementation visant à clarifier les rôles et les attributions de tous les intéressés, il a commencé à travailler à une norme nationale de prévention des dommages en 2013. De plus amples renseignements au sujet de la norme CSA Z247 sur la prévention des dommages en vue de protéger l'infrastructure souterraine et les réseaux des services publics se trouvent dans la section « Association canadienne de normalisation » du présent rapport.

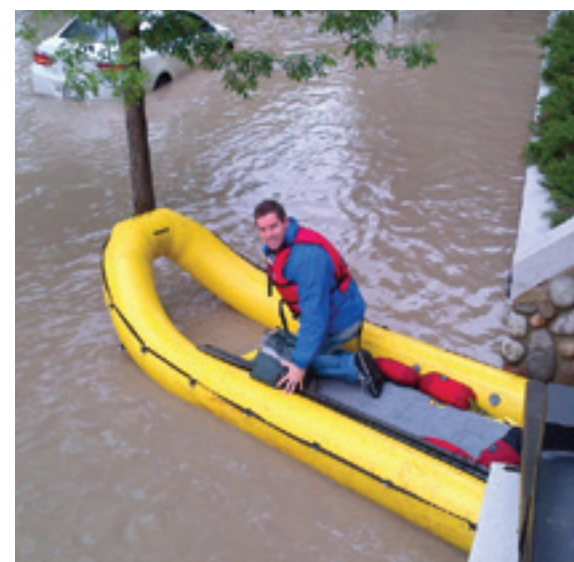
Gestion des situations d'urgence

Lorsqu'un incident est signalé à l'Office, celui-ci accorde la première priorité à la sécurité et à la sûreté des personnes, ainsi qu'à la protection des biens et de l'environnement. L'Office dispose d'un programme exhaustif de gestion des situations d'urgence qui peut comporter des interventions sur le terrain. Il vérifie en outre si les travaux de nettoyage et de remise en état exécutés par la société réglementée à la suite d'un incident suffisent et conviennent pour atténuer tout effet environnemental.

Intervention de l'Office pendant les inondations dans le sud de l'Alberta

L'Office a surveillé activement l'incidence des inondations qui ont eu lieu en 2013 dans le sud de l'Alberta sur les pipelines qu'il réglemente. Si un certain nombre de canalisations ont été mises à nu par l'érosion ou le détournement de cours d'eau, les sociétés touchées ont continué à exercer une surveillance de leur réseau pipelinier. Au besoin, elles ont pris les mesures nécessaires pour gérer et atténuer tout risque potentiel lié à cette mise à nu. Il n'y a pas eu de rejet de produits causé par un pipeline du ressort de l'Office.

L'engagement de l'Office en matière de sécurité va au-delà de la sécurité d'exploitation de l'infrastructure énergétique. Pendant les inondations, il a activé son plan de continuité des opérations pour que les services aux Canadiens ne souffrent aucune interruption. Il a mis le personnel au fait des événements avec des communications en temps utile sur la sécurité par de multiples sources médiatiques. Il a aussi facilité et appuyé les efforts des volontaires pour venir en aide au personnel touché et aux membres de la collectivité pendant les opérations de secours.



NEB staff conducted on-site responses to the following seven incidents in 2013. These incidents were:

- A power interruption at Imperial Oil Resources NWT Ltd.'s Norman Wells production facility, impacting the town of Norman Wells, NT.
- A fire and injury at a Westcoast Energy Inc. facility near Fort Nelson, BC. The incident occurred during a valve replacement on a depressurized section of pipe and a mud plug let go.
- A failure of downhole injection well equipment in a storage cavern at the Plains Midstream Canada ULC terminal at Windsor, ON. There was no off-site release, no environmental damages, no injuries and the hydrocarbon release was immediately contained.
- A hydrocarbon release occurred on a multi-company right-of-way near Sarnia, ON. The Board responded, but it was subsequently determined that the release occurred from an adjacent pipeline under provincial jurisdiction. The Board aided the provincial regulator in securing the site.
- A hydrocarbon release was detected during an integrity dig on Trans Mountain Pipeline ULC's Mainline pipeline near Merritt, BC. The release was contained within the right-of-way and the line was shut down. The release did not result in a fire, injuries or impacts to the environment. The estimated volume of oil released was approximately 0.8 m³.
- A hydrocarbon release was detected during an integrity dig on Trans Mountain Pipeline ULC's Mainline pipeline near Hope, BC. The Board has noted that there was some subsurface contamination, and impacts to groundwater are being assessed in detail. The release did not result in a fire, injuries or impacts to the environment. The estimated volume of oil released was approximately 4 m³.
- A rupture occurred on Nova Gas Transmission Ltd.'s North Central Corridor pipeline near a remote area west of Fort McMurray. An Inspection Officer Order was issued placing a pressure restriction limit until the company provides an engineering assessment to the Board demonstrating that the pipeline can be operated safely. The incident did not result in any injuries, or environmental impacts.

Our compliance and enforcement activities are directed to the early identification of hazards, in order to both avoid incidents and minimize related safety and environmental impacts.

Son personnel est intervenu sur place dans les sept incidents suivants en 2013.

- Une panne d'électricité à l'installation de production de Norman Wells de la société Imperial Oil Resources NWT Ltd. a eu des répercussions sur la localité de Norman Wells dans les Territoires du Nord-Ouest.
- Un incendie ayant causé des blessures dans une installation de Westcoast Energy Inc. près de Fort Nelson, en Colombie-Britannique, a éclaté pendant le remplacement d'une vanne d'un tronçon dépressurisé de la canalisation. Un bouchon de boue a été éjecté.
- Une défaillance de l'équipement d'injection se trouvant au fond d'une caverne de stockage au terminal de Plains Midstream Canada ULC à Windsor, en Ontario, n'a créé ni déversement hors du site, ni dommage à l'environnement, ni blessure et le déversement d'hydrocarbures a été confiné sur-le-champ.
- Un déversement d'hydrocarbures a eu lieu sur une emprise utilisée par plusieurs sociétés près de Sarnia, en Ontario. L'Office est intervenu, mais il a été établi par la suite que le déversement était imputable à un pipeline adjacent de ressort provincial. L'Office a aidé l'organisme de réglementation provincial à sécuriser le site.
- Un déversement d'hydrocarbures a été décelé à l'occasion d'une fouille d'intégrité dans la canalisation principale de Trans Mountain Pipeline ULC près de Merritt, en Colombie-Britannique. Le déversement a été confiné à l'emprise et la canalisation a été fermée. Il n'a causé ni incendie, ni blessure, ni répercussion sur l'environnement. Le volume de pétrole déversé est estimé à environ 0,8 m³.
- Un rejet d'hydrocarbures a été décelé pendant une fouille d'intégrité dans la canalisation principale de Trans Mountain Pipeline ULC près de Hope, en Colombie-Britannique. L'Office a relevé une certaine contamination du sous-sol et évalué en détail les effets sur la nappe phréatique. Le déversement n'a causé ni incendie, ni blessure, ni répercussion sur l'environnement. La quantité de pétrole déversé est d'environ 4 m³.
- Une rupture du pipeline du couloir centre-nord de NOVA Gas Transmission Limited s'est produite dans une région isolée à l'ouest de Fort McMurray. Un ordre d'inspecteur a été donné afin de restreindre la pression de service jusqu'à ce que la société présente à l'Office une évaluation technique démontrant que la canalisation peut être exploitée en toute sécurité. L'incident n'a causé ni blessure ni répercussion sur l'environnement.

Les activités de vérification de la conformité et d'exécution que mène l'Office visent à une constatation hâtive des dangers, afin de prévenir les incidents et de réduire le plus possible les effets sur la sécurité et l'environnement.

ENVIRONMENTAL PROTECTION

Making sure the right safety measures are in place and taking the appropriate enforcement actions are key to protecting the environment. The Board has approximately 60 environmental staff with expertise in environmental protection including:

- physical and meteorological environment;
- soil, soil productivity and vegetation;
- wetlands, water quality and quantity;
- fish, wildlife, and their habitat;
- species at risk or species of special status and related habitat;
- heritage resources;
- traditional land and resource use; and
- human health, aesthetics and noise.

Companies planning to build energy facilities are required to satisfy the Board that they have anticipated all possible environmental issues. The NEB conducts an environmental assessment during its review of applications for projects under its jurisdiction. The Board will also audit and inspect a company's activities including routine maintenance and monitoring procedures over the lifecycle of an energy project. We do this in order to verify compliance of regulatory requirements and any conditions imposed.

The Board has approximately 60 environmental staff with expertise in environmental protection.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Une des clés de la protection de l'environnement consiste à veiller à ce que les bonnes mesures de sécurité soient en place et que des mesures d'exécution appropriées soient adoptées. Une soixantaine de membres du personnel de l'Office possèdent une expertise en protection de l'environnement, plus particulièrement dans les domaines suivants :

- conditions physiques et météorologiques;
- sol, productivité et végétation;
- zones humides, qualité de l'eau et quantité;
- poisson, faune et leur habitat;
- espèces en péril ou espèces préoccupantes et leur habitat;
- ressources patrimoniales;
- utilisation des terres et des ressources à des fins traditionnelles;
- santé humaine, esthétique et bruit.

Les sociétés qui projettent de construire des installations énergétiques doivent convaincre l'Office qu'elles ont envisagé tous les problèmes possibles sur le plan de l'environnement. L'Office mène une évaluation environnementale dans le cadre de son examen des demandes de projet de sa compétence. Il vérifie et inspecte également les activités des sociétés, ce qui comprend l'application de procédures courantes d'entretien et de surveillance tout au long du cycle de vie d'un projet énergétique, le but étant de vérifier la conformité avec les exigences réglementaires et avec toute condition imposée.

Une soixantaine de membres du personnel de l'Office possèdent une expertise en protection de l'environnement.





CEAA 2012 - REPORT ON ACTIVITIES

For projects located on federal lands¹³, section 67 of the *Canadian Environmental Assessment Act 2012* (CEAA 2012) requires that before federal authorities make any decision that would allow a project to proceed, they must determine whether a project is likely to cause significant adverse environmental effects. Under section 71 of the CEAA 2012, the NEB is required to, at the end of each fiscal year, report to each House of Parliament on its activities under sections 67, 68 and 69 of the CEAA 2012 during the previous fiscal year.

During the fiscal year 2012-2013, the NEB completed the environmental assessment for one project, a section 58 application from Black Pearl Resources to construct and operate Central SK-AB PW Disposal Pipeline that would cross federal lands. The project involved the construction of 100 metres of pipeline to transport produced water from existing and proposed production and gathering facilities in Saskatchewan to an existing produced water disposal well in Alberta. Of the total length of the pipeline, 50 metres of the produced water pipeline crossed the Onion Lake Indian Reserve. The NEB determined that the carrying out of this project was not likely to cause any significant adverse environmental effects and approved the project.

¹³ Federal Lands include: internal waters of Canada and the territorial sea that are not within a province; National Parks; First Nation Reserves; 200 nautical miles offshore; and other federally-controlled lands.

LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (2012) – RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS

Dans le cas des projets qui ont lieu sur un territoire domanial¹³, l'article 67 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012) (LCÉE 2012) exige des autorités fédérales qu'elles déterminent si le projet est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants avant de l'approuver. Conformément à l'article 71 de cette loi, l'Office est tenu à la fin de chaque exercice de présenter aux deux chambres du Parlement un rapport sur ses activités en vertu des articles 67, 68 et 69 de la LCÉE 2012 pour l'exercice précédent.

Pendant l'exercice 2012-2013, l'Office a mené à bien l'évaluation environnementale d'un projet sur le territoire domanial. Il s'agissait d'une demande présentée par Black Pearl Resources aux termes de l'article 58 de la Loi, en vue de construire et d'exploiter le pipeline Central SK-AB PW d'élimination des eaux extraites, qui traverserait des terres de la Couronne. Le projet prévoyait la construction d'un pipeline d'élimination de 100 mètres pour transporter de l'eau d'installations existantes ou projetées de production et de collecte en Saskatchewan vers un puits existant d'évacuation de l'eau produite, en Alberta. Un tronçon de 50 mètres du pipeline devait passer dans la réserve indienne d'Onion Lake. L'Office a jugé que l'exécution de ce projet n'était pas susceptible d'entraîner d'effets environnementaux négatifs importants et il l'a approuvé.

¹³ Le domaine fédéral comprend les eaux intérieures et les mers enclavées qui ne sont pas confinées dans les limites d'une province, les parcs nationaux, les réserves des Premières Nations, la zone extraterritoriale de 200 milles marins et le reste du territoire de compétence fédérale.

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING WITH DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS

On 16 December 2013 the NEB entered into a Memorandum of Understanding (MOU) with the Department of Fisheries and Oceans (DFO) whereby the Board will review project applications to determine if a *Fisheries Act* authorization will be required. These two measures implement “one-window” regulatory oversight for safety and environmental protection of watercourse crossings by the Board. The NEB is best positioned to deliver regulatory review responsibilities under the *Fisheries Act* for activities related to federally regulated energy infrastructure. Environmental aspects have been considered in Board decisions/recommendations under the NEB Act since the early 1970’s, and we have been conducting environmental assessments under CEAA since it first came into force in 1995. This MOU does not impact the NEB’s capabilities as fish and fish habitats have been taken into account as part of our environmental review process for over 40 years. As a result, we have the expertise required to assess potential impacts. Furthermore, should any aquatic species listed under the *Species at Risk Act* be present in any of the watercourses to be crossed by an energy facility, DFO will be notified as the competent authority to allow for their participation in the Panel process.

PROTOCOLE D’ENTENTE AVEC PÊCHES ET OCÉANS CANADA

Le 16 décembre 2013, l’Office a conclu un protocole d’entente avec Pêches et Océans Canada en vue d’un examen par ses soins des demandes d’autorisation de projet, le but étant de déterminer si des autorisations sont requises en vertu de la *Loi sur les pêches*. Les mesures visent à créer une surveillance réglementaire à guichet unique pour assurer la sécurité et la protection de l’environnement en ce qui concerne les franchissements de cours d’eau. L’Office est le mieux placé pour exercer ces responsabilités de contrôle réglementaire en vertu de la *Loi sur les pêches* dans le cas des activités liées à l’infrastructure énergétique sous réglementation fédérale. Depuis le début des années 1970, il prend les questions environnementales en considération dans ses décisions et recommandations en vertu de la Loi et il mène des évaluations environnementales en vertu de la *Loi canadienne sur l’évaluation environnementale* depuis la promulgation de cette loi en 1995. Le protocole d’entente n’a aucune incidence sur les capacités de l’Office, qui tient compte depuis plus de 40 ans du poisson et de l’habitat de celui-ci dans le cadre de son processus d’examen environnemental. Il a donc la compétence voulue pour jauger les répercussions possibles. Si des espèces aquatiques énumérées dans la *Loi sur les espèces en péril* sont présentes dans un cours d’eau que doit traverser une installation énergétique, l’Office doit en aviser, à titre d’organisme compétent, Pêches et Océans Canada, afin que le ministère participe au processus en commission d’examen.





Energy Infrastructure Today and Tomorrow

Canadians depend on the pipeline transportation system for a safe, reliable and efficient energy supply, now and in the future. The ability of this system to deliver natural gas, natural gas liquids (NGLs), crude oil, and petroleum products is also critical to Canada's economy. The NEB is active and effective in Canada's pursuit of a sustainable energy future by integrating at the same time relevant economic, environmental and social considerations when choosing a course of action.

The NEB provides Canadians with the information they need to make informed energy decisions.

The NEB's regulatory framework is designed to promote safety, security, environmental protection and efficient energy infrastructure and markets. Requirements encourage innovation where possible but also specify mandatory design, operational practices or management methods when necessary. The regulatory framework supports a sustainable energy system that will meet Canadians' needs today, while taking into consideration the needs of Canadians tomorrow.

The NEB's regulatory framework is designed to promote safety, security, environmental protection and efficient energy infrastructure and markets.

L'infrastructure énergétique : aujourd'hui et demain

Les Canadiens et Canadiennes dépendent et continueront à dépendre du réseau de transport pipelinier pour s'approvisionner en énergie d'une manière sûre, fiable et efficiente. La capacité de ce réseau à transporter le gaz naturel, les liquides de gaz naturel (LGN), le pétrole brut et les produits pétroliers est également vitale pour l'économie du Canada. L'Office prend une part active et efficace à la poursuite d'un avenir énergétique durable au Canada en intégrant à la fois les considérations utiles d'ordre économique, écologique et social lorsqu'il choisit un plan d'action.

L'Office fournit aux Canadiens et Canadiennes les renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées en matière d'énergie.

Son cadre de réglementation est conçu pour promouvoir la sécurité, la sûreté, la protection environnementale et l'efficacité de l'infrastructure et des marchés énergétiques. Les exigences formulées engagent à l'innovation dans la mesure du possible, tout en spécifiant au besoin ce que doivent être les plans de conception, les pratiques d'exploitation ou les méthodes de gestion. Ce cadre favorise l'instauration d'une filière énergétique durable qui satisfera les besoins actuels des Canadiens et Canadiennes, tout en tenant compte de ceux de demain.

Son cadre de réglementation est conçu pour promouvoir la sécurité, la sûreté, la protection environnementale et l'efficacité de l'infrastructure et des marchés énergétiques.

Full Cycle Regulation

The NEB regulates and considers issues of design, construction, operation and abandonment of energy infrastructure facilities. In other words, the Board regulates from “start to finish”, and holds pipeline companies responsible for the full life cycle of the pipelines they operate.

The NEB regulates pipelines from “start to finish”.

In May 2009, the NEB released a decision directing all NEB-regulated companies to begin setting aside abandonment funds and set out a five-year Action Plan in that regard. The five-year Action Plan contains steps which will facilitate the setting-aside and reporting on funds by 2015.

The five-year Action Plan is on track. In November 2011, all large regulated pipeline companies and many smaller ones filed their initial estimates of costs to abandon their pipelines. On 14 February 2013, the NEB approved the abandonment cost estimates of 12 of the 13 large regulated pipeline companies as filed, subject to numerous directions specific to each company. One large company, Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd., was not a part of this process because it followed the NEB’s previously released base case for abandonment cost estimates and therefore did not require Board approval. The NEB will hold an oral hearing in early 2014 with respect to how abandonment-related funds will be collected and how the funds will be set-aside and managed by “Group 1”¹⁴ and “Group 2”¹⁵ companies.

The NEB is working to make sure all companies have mechanisms in place to deal with the potential costs of abandonment so that all projects are managed appropriately.

¹⁴ Group 1 Companies - companies that are regulated by the Board with more extensive pipeline systems.

¹⁵ Group 2 Companies - companies that are regulated by the Board, and tend to have smaller pipeline systems with fewer shippers.

Réglementation tout au long du cycle de vie

L’Office réglemente et examine les enjeux liés à la conception, la construction, l’exploitation et la cessation d’exploitation des installations qui forment l’infrastructure énergétique. En d’autres termes, sa réglementation s’applique du début à la fin et il tient les sociétés pipelinières responsables des pipelines qu’elles exploitent pendant tout leur cycle de vie.

Il réglemente un projet du début à la fin.

En mai 2009, l’Office a rendu une décision où il ordonne à toutes les sociétés relevant de sa compétence de commencer à établir un fonds pour la cessation d’exploitation des pipelines. À cet égard, il a publié un plan d’action quinquennal qui précise les étapes à suivre pour faciliter la création de ce fonds et faire rapport sur celui-ci d’ici 2015.

Le plan quinquennal se déroule comme prévu. En novembre 2011, toutes les grandes sociétés pipelinières réglementées et de nombreuses sociétés plus petites ont déposé auprès de l’Office leurs coûts estimatifs pour la cessation d’exploitation. Le 14 février 2013, l’Office a approuvé les estimations de coûts de cessation d’exploitation de 12 des 13 grandes sociétés pipelinières qu’il réglemente, comme ces estimations avaient été déposées. Il a assorti sa décision de nombreuses lettres d’instructions s’adressant en particulier à chacune des sociétés. Une grande société, Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd., ne faisait pas partie du processus, ayant suivi le scénario de base déjà présenté pour l’estimation des coûts et n’ayant donc pas à obtenir l’approbation de l’Office. Celui-ci tiendra une audience orale au début de 2014 au sujet de la façon dont les fonds de cessation seront prélevés, mis de côté et gérés par les sociétés du groupe 1¹⁴ et du groupe 2¹⁵.

Il veille à ce que toutes les sociétés disposent de mécanismes pour pouvoir prendre en charge les coûts de cessation d’exploitation dans une gestion appropriée de tous les projets.

¹⁴ Sociétés du groupe 1 – sociétés réglementées par l’Office dont le réseau pipelinier est plus vaste.

¹⁵ Sociétés du groupe 2 – sociétés réglementées par l’Office dont le réseau pipelinier est généralement moindre et compte aussi moins d’expéditeurs.

Applications and Hearings in 2013

Companies regulated by the NEB are required to seek the Board's approval to, among other things:

- construct and operate international and interprovincial pipelines and international power lines in Canada, along with related facilities and activities, or modify or abandon existing facilities;
- export crude oil, natural gas liquids and electricity, and export and import natural gas; and
- establish pipeline tolls and tariffs.

Number of Applications Received 2012 and 2013

	2012	2013
Section 52 ¹⁶	1	3
Section 58 ¹⁷	35	41
Part VI Import/Export	426	412
Traffic, Tolls and Tariffs	21	18
Abandonment	1	5

For a large facilities application, the Board's work begins when a company files a Project Description. The NEB uses a Project Description to initiate pre-application activities. These include early public and Aboriginal engagement processes; and initiating the NEB's Participant Funding Program for the project.

Demands et audiences en 2013

Les sociétés assujetties à la réglementation de l'Office sont tenues de solliciter l'approbation de l'Office pour certaines activités, notamment :

- la construction et l'exploitation au Canada d'un pipeline international ou interprovincial ou d'une ligne internationale de transport d'électricité, de même que les installations connexes, ou la modification ou la cessation d'exploitation d'installations;
- l'exportation de pétrole brut, de liquides de gaz naturel et d'électricité, ainsi que l'exportation et l'importation de gaz naturel;
- l'établissement des droits et tarifs pipeliniers.

Nombre de demandes reçues en 2012 et 2013

	2012	2013
Article 52 ¹⁶	1	3
Article 58 ¹⁷	35	41
Importations et exportations, partie VI	426	412
Transport, droits et tarifs	21	18
Cessation d'exploitation	1	5

Dans le cas d'une demande d'approbation d'installations de grande envergure, le travail de l'Office commence dès qu'une société dépose une description du projet. La description de projet sert d'amorce à certaines activités préalables à la demande (processus de consultation préalable du public et des Autochtones, programme d'aide financière aux participants, etc.).

¹⁶ Applications under section 52 of the NEB Act trigger a public hearing, either written or oral.

¹⁷ Section 58 of the NEB Act permits the Board to make orders exempting certain facilities from any or all of the provisions of sections 29 to 33 and section 47 of the NEB Act. For more information, see *Filing Manual Guide A*.

¹⁶ Les demandes présentées en vertu de l'article 52 de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* donnent lieu à une audience publique orale ou par voie de mémoires.

¹⁷ L'article 58 de la Loi permet à l'Office de soustraire certaines installations à une partie ou à la totalité des dispositions des articles 29 à 33 et de l'article 47 de la Loi. Pour plus de renseignements à ce sujet, voir la rubrique A du *Guide de dépôt*.

We engage the public and Aboriginal groups who may be directly impacted by a project through the Board's engagement staff (Process Advisors - see "In the Public Interest" section for more detail on their role), who provide support to hearing participants, engage stakeholders, and share information about Appropriate Dispute Resolution, hearing processes, participant funding and methods of presenting information to the Board.

We engage the public and Aboriginal groups who may be impacted by a project.

Companies applying to the Board (Applicants) must submit applications or information that enable the Board to undertake a technical assessment of the various impacts of a project, and make an informed recommendation or decision in the Canadian public interest that considers, among other things, present and future economic, environmental and social considerations. A written or oral hearing is usually held to consider applications for major projects¹⁸. This allows the company proposing the project, and people or groups who are directly impacted, a chance to provide information and input.

¹⁸ Under the NEB Act, the Board must hold a public hearing for pipeline projects that are more than 40 kilometres in length. The Board has discretion to hold a public hearing for pipeline projects that are less than 40 kilometres in length.

L'Office consulte les groupes de citoyens et d'Autochtones qui peuvent être directement touchés par un projet avec l'aide de ses spécialistes de la participation (conseillers en processus - la section « Dans l'intérêt public » donne plus de détails sur leur rôle) qui soutiennent les participants aux audiences, favorisent la participation des parties prenantes et distribuent de l'information sur le Mécanisme approprié de règlement des différends, les processus d'audience, l'aide financière aux participants et les moyens de présenter de l'information à l'Office.

L'Office consulte les groupes de citoyens et d'Autochtones qui peuvent être touchés par un projet.

Les sociétés doivent présenter une demande à l'Office ou déposer des renseignements permettant à ce dernier de réaliser une évaluation technique des incidences d'un projet et de rendre une décision éclairée, en fonction de l'intérêt public canadien. La décision doit tenir compte, entre autres, des facteurs économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs. En général, l'examen des demandes relatives aux projets d'envergure est fait dans le cadre d'une audience par voie de mémoires ou par voie orale¹⁸. Un tel processus permet à la société qui propose le projet et aux personnes ou aux groupes qui seront touchés de livrer de l'information et d'apporter leur contribution.

¹⁸ Selon la Loi, une audience concernant une demande de certificat doit avoir lieu si la longueur du pipeline proposé est supérieure à 40 kilomètres. Lorsqu'il s'agit d'un projet pipelinier de moins de 40 kilomètres, la tenue d'une audience est à la discrétion de l'Office.





When the Board issues a certificate following the Governor in Council (GiC) approval of a large facility application, the approval is contingent on meeting conditions, which are requirements that must be met before a facility is allowed to be constructed and/or operated. Conditions pertain to areas such as engineering, engagement, safety and environmental protection. The Board holds the company accountable to conditions outlined in the certificate. If the project is built, the NEB will monitor the project throughout its lifespan, and require the certificate holder to meet these conditions, as well as other applicable regulatory requirements.

For a complete list of the proceedings before the Board in 2013, please see Appendices A and B.

Any person dissatisfied with a Board decision can ask the Board to review the matter or seek redress from the courts. For a list of these proceedings, see Appendix C.

For a list of certificates and orders issued for oil and gas facilities, please see Appendices D and E respectively.

For more information on the Board's financial statements, see Appendix F.

Après qu'une demande d'installations de grande envergure a reçu l'agrément du gouverneur en conseil, l'Office délivre un certificat auquel il rattache des conditions. Celles-ci sont des exigences qui doivent être respectées avant que la construction ou l'exploitation du projet ne soit autorisée. Les conditions peuvent porter sur l'ingénierie, la participation, la sécurité ou la protection de l'environnement. L'Office tient la société responsable de respecter les conditions qui sont contenues dans le certificat. Si le projet va de l'avant, l'Office en assure la surveillance pendant toute sa durée de vie et exige que le titulaire du certificat respecte les conditions ainsi que toutes les autres exigences réglementaires applicables.

Une liste complète de toutes les instances qu'a tenues l'Office en 2013 est fournie aux annexes A et B.

Les personnes en désaccord avec une décision rendue par l'Office peuvent solliciter une révision ou s'adresser aux tribunaux pour demander réparation. Le lecteur trouvera une liste de telles requêtes à l'annexe C du présent rapport.

Une liste complète de tous les certificats et ordonnances délivrés à l'égard d'installations pétrolières et gazières est fournie aux annexes D et E.

Pour plus de renseignements sur les états financiers de l'Office, voir l'annexe F.

Decisions and Recommendations Issued in 2013 Include the Following:

FACILITIES

Northwest Mainline Komie North Extension Project

This was the first application following the legislative changes to the NEB Act, as a result of the *Jobs, Growth and Long-term Prosperity Act*. On 30 January 2013, the NEB recommended partial approval to the Governor in Council (GiC) for the Northwest Mainline Komie North Extension Project submitted by NOVA Gas Transmission Ltd (NGTL). The Board recommended approval for the Chinchaga section of the Project, which will expand the capacity of the Alberta System with a 33-km pipeline loop located in northwestern Alberta. The NEB did not recommend approval for the Komie North section which, would have been a 97-km pipeline extension to the Horn River Mainline. Please see the NEB's website to read the complete recommendation.

Enbridge Northern Gateway Project

On 19 December 2013 the Joint Review Panel recommended GiC approval for the Northern Gateway Project, subject to 209 required conditions. The Project is a proposal to create a new transportation route between Canada and world oil markets. The Project includes two 1,178-kilometre-long pipelines between Bruderheim, Alberta, and Kitimat, British Columbia. The Project would also require a terminal to be built and operated at Kitimat including two tanker berths, three condensate storage tanks, and 16 oil storage tanks. Please see the Joint Review Panel's website to read the complete recommendation.

Décisions et recommandations rendues publiques en 2013

INSTALLATIONS

Projet de prolongement Komie Nord de la canalisation principale du nord-ouest

Il s'agit de la première demande qui a suivi les modifications législatives apportées à la Loi par suite de l'adoption de la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*. Le 30 janvier 2013, l'Office a recommandé au gouverneur en conseil d'agréer en partie le projet de prolongement Komie Nord de la canalisation principale du nord-ouest, lequel avait été proposé par NOVA Gas Transmission Ltd (NGTL). L'Office a recommandé l'approbation du tronçon Chinchaga de ce projet qui accroîtrait la capacité du réseau de l'Alberta grâce à un doublement de 33 km dans le nord-ouest de cette province. L'Office n'a pas recommandé d'approuver le tronçon Komie Nord qui aurait prolongé de 97 km la canalisation principale Horn River. La recommandation complète se trouve sur le site Web de l'Office.

Projet Enbridge Northern Gateway

Le 19 décembre 2013, la commission d'examen conjoint a recommandé au gouverneur en conseil d'agréer le projet Enbridge Northern Gateway sous réserve de 209 conditions. Il s'agissait d'une proposition de création d'une nouvelle voie de transport entre le Canada et les marchés pétroliers internationaux. Le projet vise deux pipelines de 1 178 km de long entre Bruderheim, en Alberta, et Kitimat, en Colombie-Britannique. Il nécessiterait la construction et l'exploitation d'un terminal à Kitimat comportant 2 postes d'accostage pour les navires-citernes, 3 réservoirs de stockage de condensat et 16 réservoirs de stockage de pétrole. La recommandation complète se trouve sur le site Web de la commission d'examen conjoint.





TOLLS AND TARIFFS

Business and Services Restructuring Proposal and 2012 and 2013 Mainline Final Tolls

On 27 March 2013, the NEB announced its decision to fix multi-year tolls on the TransCanada Mainline. In its application, TransCanada PipeLines Limited (TransCanada) asked the Board to consider restructured pipeline services and tolling across its pipeline network, which includes the Mainline, the Alberta System and the Foothills System. The Board approved multi-year fixed tolls that are competitive and provide TransCanada with a reasonable opportunity to recover its Mainline costs, given the increase in Mainline throughput that is forecast. Please see the NEB's website to read the complete decision.

Transportation Service and Toll Methodology for the Expanded Trans Mountain Pipeline System

On 16 May 2013, the NEB approved the application by Trans Mountain Pipeline ULC (Trans Mountain) under Part IV of the NEB Act for the toll methodology that would be implemented on the proposed Trans Mountain expanded system, if the system is eventually expanded. The Board found, on balance, that the toll methodology as proposed by Trans Mountain will produce tolls that will be just, reasonable and not unjustly discriminatory. Please see the NEB's website to read the complete decision.

DROITS ET TARIFS

Proposition de restructuration des services pipeliniers et demande visant les droits définitifs du réseau principal pour 2012 et 2013

Le 27 mars 2013, l'Office a annoncé sa décision d'établir des droits pluriannuels pour le réseau principal de TransCanada PipeLines Limited (TransCanada). Dans sa demande, TransCanada priait l'Office de l'autoriser à restructurer les services et les droits visant l'ensemble de son réseau, soit le réseau principal, le réseau de l'Alberta et le réseau Foothills. L'Office a approuvé des droits fixes pluriannuels qui sont concurrentiels et qui procurent à TransCanada une possibilité raisonnable de recouvrer les frais engagés à l'égard du réseau principal selon les prévisions d'accroissement du débit de ce réseau. La décision complète de l'Office se trouve sur son site Web.

Méthode d'établissement des droits et des services de transport pour le réseau pipelinier agrandi de Trans Mountain

Le 16 mai 2013, l'Office a approuvé la demande présentée par Trans Mountain Pipeline ULC (Trans Mountain), aux termes de la partie IV de la Loi, relativement à l'adoption d'une méthode d'établissement des droits à appliquer au réseau pipelinier agrandi de la société, si un tel agrandissement est réalisé. Il a jugé que, globalement, la méthode de conception des droits proposée par Trans Mountain instaurerait des droits justes, raisonnables et exempts de toute distinction injuste. La décision complète se trouve sur le site Web de l'Office.

Chevron Priority Destination Designation for Burnaby Refinery

On 11 July 2013, the NEB denied the application by Chevron Canada Limited (Chevron) to designate its Burnaby Refinery a priority destination pursuant to section 1.58 of the Tariff of Trans Mountain Pipeline ULC (the Tariff). Under section 1.58 of the Tariff, “priority destination” means a refinery, marketing terminal or other facility connected to and capable of receiving petroleum from the Trans Mountain Pipeline system (the Pipeline), and so designated by the Board by reason that it is not capable of being supplied economically from alternative sources. This is the first time the NEB has considered an application for Priority Destination Designation (PDD). Please see the NEB’s website to read the complete decision.

TransCanada Tariff Amendments

On 10 October 2013, the NEB approved the application by TransCanada to amend its Canadian Mainline Gas Transportation Tariff. The Board denied some elements of the application and amended others. Please see the NEB’s website to read the complete decision.

PART VI – IMPORTS AND EXPORTS

LNG Canada Development Inc.

On 4 February 2013, the Board approved an application by LNG Canada Development Inc. (LNG Canada) for a licence to export liquefied natural gas (LNG) from a proposed terminal near Kitimat, British Columbia. The export licence authorizes LNG Canada to export 670 million tonnes of LNG (approximately equivalent to 32.95 trillion cubic feet of natural gas) over a 25-year period. Please see the NEB’s website to read the complete decision.

Demande de désignation de destination prioritaire pour la raffinerie de Burnaby de Chevron

Le 11 juillet 2013, l’Office a rejeté la demande présentée par Chevron Canada Limited (Chevron) en vue de la désignation de la raffinerie de Burnaby comme destination prioritaire en application de l’article 1.58 du tarif de transport de Trans Mountain Pipeline ULC. Au sens de cet article, une « destination prioritaire » est une raffinerie, un terminal de commercialisation ou une autre installation qui est raccordée au réseau pipelinier de Trans Mountain et qui est en mesure de recevoir du pétrole de ce dernier, mais qui ne peut être approvisionnée économiquement à partir de sources de remplacement. Il s’agit de la première demande de désignation de destination prioritaire que l’Office a dû examiner. La décision complète se trouve sur le site Web de l’Office.

Modifications au tarif de TransCanada

Le 10 octobre 2013, l’Office a approuvé une demande de TransCanada pour que soit modifié son tarif de transport de gaz sur le réseau principal. L’Office a rejeté certains éléments de la demande et en a modifié d’autres. La décision complète se trouve sur le site Web de l’Office.

PARTIE VI – IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

LNG Canada Development Inc.

Le 4 février 2013, l’Office a accordé à LNG Canada Development Inc. une licence d’exportation de gaz naturel liquéfié (GNL) à partir d’un terminal envisagé près de Kitimat, en Colombie-Britannique. Cette licence autorise la société à exporter 670 millions de tonnes de GNL (ce qui équivaut en gros à 32,95 billions de pieds cubes de gaz naturel) sur une période de 25 ans. La décision complète se trouve sur le site Web de l’Office.



Prince Rupert LNG Exports Ltd.

On 16 December 2013, the Board approved an application by Prince Rupert LNG Exports Ltd. (Prince Rupert LNG) for a licence to export LNG from a proposed terminal located on Ridley Island, British Columbia. The export licence authorizes Prince Rupert LNG to export 824.58 10⁹m³ over a 25-year period. Please see the NEB website to read the complete decision.

Pacific Northwest LNG Ltd.

On 16 December 2013, the Board approved an application by Pacific Northwest LNG Ltd. (Pacific Northwest LNG) for a licence to export LNG from a proposed terminal located on Lelu Island within the District of Port Edward, British Columbia. The export licence authorizes Pacific NorthWest LNG to export 798.96 10⁹m³ over a 25-year period. Please see the NEB website to read the complete decision.

WCC LNG Ltd.

On 16 December 2013, the Board approved an application by WCC LNG Ltd. (WCC LNG) for a licence to export LNG from a proposed terminal located in the vicinity of either Kitimat or Prince Rupert, British Columbia. The export licence authorizes WCC LNG to export 1,102.97 10⁹m³ over a 25-year period. Please see the NEB website to read the complete decision.

Woodfibre LNG Export Pte. Ltd.

On 16 December 2013, the Board approved an application by Woodfibre LNG Export Pte. Ltd. (Woodfibre LNG) for a licence to export LNG from a proposed terminal located near Squamish, British Columbia. The export licence authorizes Woodfibre LNG to export 85.52 10⁹m³ over a 25-year period. Please see the NEB website to read the complete decision.

Prince Rupert LNG Exports Limited

Le 16 décembre 2013, l'Office a approuvé une demande présentée par Prince Rupert LNG Exports Ltd. en vue de l'obtention d'une licence d'exportation de GNL à partir d'un terminal envisagé à l'île Ridley, en Colombie-Britannique. Cette licence autorise la société à exporter 824,58 Gm³ sur une période de 25 ans. La décision complète se trouve sur le site Web de l'Office.

Pacific NorthWest LNG Ltd.

Le 16 décembre 2013, l'Office a approuvé une demande présentée par Pacific NorthWest LNG Ltd. en vue de l'obtention d'une licence d'exportation de GNL à partir d'un terminal envisagé à l'île Lelu, dans le district de Port Edward, en Colombie-Britannique. Cette licence autorise la société à exporter 798,96 Gm³ sur une période de 25 ans. La décision complète se trouve sur le site Web de l'Office.

WCC LNG Ltd.

Le 16 décembre 2013, l'Office a approuvé une demande présentée par WCC LNG Ltd. en vue de l'obtention d'une licence d'exportation de GNL à partir d'un terminal envisagé aux alentours de Kitimat ou de Prince Rupert, en Colombie-Britannique. Cette licence autorise la société à exporter 1 102,97 Gm³ sur une période de 25 ans. La décision complète se trouve sur le site Web de l'Office.

Woodfibre LNG Export Pte. Ltd.

Le 16 décembre 2013, l'Office a approuvé une demande présentée par Woodfibre LNG Export Pte. Ltd. en vue de l'obtention d'une licence d'exportation de GNL à partir d'un terminal envisagé près de Squamish, en Colombie-Britannique. Cette licence autorise la société à exporter 85,52 Gm³ sur une période de 25 ans. La décision complète se trouve sur le site Web de l'Office.

Legislated Time Limits and NEB Service Standards and Results in 2013

LEGISLATED TIME LIMITS

As a result of the *Jobs, Growth and Long-term Prosperity Act*, the NEB has fixed beginning-to-end time limits of 18 months for most applications - 15 months for the NEB to complete its assessment and three months for the GiC to make a decision. In 2013, the NEB did not miss a time limit for any of its hearings. Going forward, the Board does not anticipate any issue with meeting time limits with respect to applications that are subject to time limits. All hearings over the last eight years, with the exception of two joint review panel hearings, have been completed within 15 months of the time from when a hearing order was issued to the release of a decision or recommendation.

NEB SERVICE STANDARDS AND RESULTS IN 2013

Service standards are an essential tool in today's results-based management environment. The NEB has its own internal service standards for many regulatory functions and services. The Board communicates to the public and stakeholders the expected timeline in which an application or request will be processed, having due regard to the assessment it must carry out to fulfill the NEB's mandate as stipulated in the legislation.

Délais prescrits par la Loi, normes de service de l'Office et résultats en 2013

DÉLAIS PRESCRITS PAR LA LOI

À la suite de l'adoption de la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, l'Office a fixé des délais du début à la fin : 18 mois pour la plupart des demandes, 15 mois pour les évaluations et 3 mois pour les décisions du gouverneur en conseil. En 2013, il a respecté les délais de toutes ses audiences. À l'avenir, il ne prévoit pas de problème de respect des délais pour les demandes à échéance. Au cours des huit dernières années, toutes les audiences, à l'exception de celles des deux commissions d'examen conjoint, ont été menées à terme dans les 18 mois entre la diffusion de l'ordonnance d'audience et la publication de la décision ou de la recommandation.

NORMES DE SERVICE DE L'OFFICE ET RÉSULTATS EN 2013

Dans le contexte actuel d'une gestion axée sur les résultats, les normes de service constituent un outil indispensable. L'Office possède ses propres normes de service internes qui couvrent une foule de fonctions et de services au titre de la réglementation. Il fait connaître au public et aux parties prenantes les délais de traitement d'une demande d'autorisation ou autre, eu égard à l'évaluation qu'il doit réaliser pour remplir le mandat qui lui est confié par la loi.



The following Tables 10, 11 and 12 list the overall NEB service standards and results, as well as the standards and results for electricity export applications and section 58 applications in 2013.

Table 10 - NEB Service Standards and Results in 2013

Task	Service Standard	No. of Applications or Requests	Results
Release of Hearing Decisions and Recommendations	80% of Hearing Decisions and Recommendations completed within 12 weeks following a public hearing	12	92%
COGO Act Applications to drill a well	Decision rendered within 21 calendar days of the receipt of a complete application	6	100%
COGO Act Applications to alter the condition of a well	Decision rendered within 21 calendar days of the receipt of a complete application	6	100%
COGO Act Geological and Geophysical Applications	Decision rendered within 30 calendar days of the receipt of a complete application	1	100%
Authorization for export of crude oil and/or petroleum products	Two working days (short-term orders only)	24	100%
Authorization for export and import of natural gas	Two working days (short-term orders only)	169	98%
Authorization for export of NGLs	Two working days (short-term orders only)	6	100%
CPR Act Applications	80% of decisions rendered within 90 calendar days from the receipt of a complete application	1	0% ¹⁹
Landowner Complaint Process	100% of requests responded to within 10 calendar days	11	100%
Financial Audits	80% of draft audit reports will be sent to the company within eight weeks of field work completion	1	100%

¹⁹ Application was approved in 151 days. The service standard of 90 days was not met because it was the first application under the *Canadian Petroleum Resources Act* that was based upon unconventional resources and, therefore required a different approach in determining the extent of the discovery.

Les tableaux 10, 11 et 12 ci-après précisent les normes de service de l'Office et les résultats obtenus en 2013, ainsi que les normes et les résultats en ce qui concerne les demandes d'exportation d'électricité et les demandes au titre de l'article 58 de la Loi.

Tableau 10 – Normes de service de l'Office et résultats en 2013

Tâche	Norme de service	Nombre de demandes ou de requêtes	Résultats
Publication des décisions et recommandations relatives à une audience	80 % des décisions et des recommandations publiées dans les 12 semaines suivant l'audience publique	15	92%
Demandes de forage aux termes de la LOPC	Décision rendue dans les 21 jours civils suivant la réception d'une demande complète	6	100 %
Demandes de modification de l'état d'un puits aux termes de la LOPC	Décision rendue dans les 21 jours civils suivant la réception d'une demande complète	6	100 %
Demandes visant des activités géologiques et géophysiques aux termes de la LOPC	Décision rendue dans les 30 jours civils suivant la réception d'une demande complète	1	100 %
Autorisation d'exportation de pétrole brut ou de produits pétroliers	Deux jours ouvrables (ordonnances à court terme seulement)	24	100 %
Autorisation d'exportation ou d'importation de gaz naturel	Deux jours ouvrables (ordonnances à court terme seulement)	169	98%
Autorisation d'exportation de LGN	Deux jours ouvrables (ordonnances à court terme seulement)	6	100%
Demandes en vertu de la <i>Loi fédérale sur les hydrocarbures</i>	80 % des décisions rendues dans les 90 jours civils suivant la réception d'une demande complète	1	0 % ¹⁹
Processus d'examen des plaintes des propriétaires fonciers	100 % des réponses transmises aux plaignants dans les 10 jours civils suivant la réception de la plainte	11	100 %
Audits financiers	80 % des rapports provisoires d'audit envoyés aux sociétés dans les huit semaines suivant l'achèvement des travaux sur le terrain	1	100 %

¹⁹ La demande a été approuvée dans les 151 jours. La norme de service de 90 jours n'a pas été respectée, parce qu'il s'agissait de la première demande en vertu de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures* qui visait des ressources non classiques et exigeait, par conséquent, l'adoption d'une méthode différente de détermination de l'étendue du gisement.

Table 11 - Service Standards and Results for Electricity Export Applications in 2013

Category	Category Description	Service Standard	No. of Applications	Results
A	Minor complexity of issues	80% of decisions released within 40 calendar days following the completion of the Notice of Application period	4	100%
B	Moderate complexity of issues	80% of decisions released within 90 calendar days following the completion of the Notice of Application period	0	N/A
C	Major complexity of issues	No service standard	N/A	N/A

Table 12 - Service Standards and Results for Section 58 Applications in 2013

Category	Category Description	Service Standard	No. of Applications	Results
A	Minor complexity of issues with no third party interest	80% completed within 40 calendar days of the receipt of a complete application	0	N/A
B	Moderate complexity of issues with possible third party interest	80% completed within 90 calendar days of the receipt of a complete application	26	96%
C	Major complexity of issues with likely third party interest	80% completed within 120 calendar days of the receipt of a complete application	14	100%

Tableau 11 – Normes de service visant les demandes de permis d'exportation d'électricité et résultats en 2013

Catégorie	Description de la catégorie	Norme de service	Nombre de demandes	Résultats
A	Complexité des enjeux faible	80 % des décisions rendues dans les 40 jours civils suivant la fin de la période prévue pour la parution de l'Avis de demande	4	100 %
B	Complexité des enjeux modérée	80 % des décisions rendues dans les 90 jours civils suivant la fin de la période prévue pour la parution de l'Avis de demande	0	s.o.
C	Complexité des enjeux élevée	Aucune norme de service	s.o.	s.o.

Tableau 12 – Normes de service visant les demandes aux termes de l'article 58 et résultats en 2013

Catégorie	Description de la catégorie	Norme de service	Nombre de demandes	Résultats
A	Complexité des enjeux faible sans intérêt de tiers	80 % des demandes examinées dans les 40 jours civils suivant la réception d'une demande complète	0	s.o.
B	Complexité des enjeux moyenne avec intérêt possible de tiers	80 % des demandes examinées dans les 90 jours civils suivant la réception d'une demande complète	26	96 %
C	Complexité des enjeux élevée avec intérêt probable de tiers	80 % des demandes examinées dans les 120 jours civils suivant la réception d'une demande complète	14	100 %

In the Public Interest

The purpose of the NEB is to regulate pipelines, energy development and trade in the Canadian public interest. The NEB listens to what Canadians have to say about how energy infrastructure is developed and regulated, engaging them in meaningful dialogue about issues and solutions, and publically sharing information about regulatory initiatives.

The Board remains committed to listening to Canadians in support of realizing shared objectives for safety and environmental protection.

NEB Engagement

Number of Engagement Activities

Engagement Type	2011	2012	2013
Application-specific	56	23	45
Non-application specific	22	13	9

PARTICIPATION OF ABORIGINAL GROUPS IN THE REGULATORY PROCESS

We are committed to ensuring that appropriate engagement is carried out for projects where there is a potential impact on the rights and interests of Aboriginal peoples. The Board's Enhanced Aboriginal Engagement (EAE) initiative aims to provide proactive contact with Aboriginal groups that may be affected by a proposed project, and to help Aboriginal groups understand the Board's regulatory process as well as how to participate in that process. In 2013, under the EAE initiative, we contacted nearly 188 Aboriginal communities and organizations, and held 19 meetings with interested Aboriginal communities and organizations. These meetings provided an opportunity for Aboriginal representatives to ask questions and provide feedback about NEB processes directly to NEB staff.

Dans l'intérêt public

La raison d'être de l'Office est de réglementer, dans l'intérêt public canadien, les pipelines, la mise en valeur des ressources énergétiques et le commerce de l'énergie. L'organisme écoute ce que les Canadiennes et les Canadiens ont à dire au sujet de la façon dont l'infrastructure énergétique est mise en œuvre et réglementée. Pour ce faire, il entretient avec la population un dialogue utile sur les enjeux et les solutions et lui communique de l'information sur ses initiatives au chapitre de la réglementation.

L'Office demeure soucieux d'être à l'écoute des Canadiennes et des Canadiens pour que puissent se réaliser les objectifs communs de sécurité et de protection de l'environnement.

Activités de participation de l'Office

Nombre d'activités de participation

Type de participation	2011	2012	2013
Participation liée aux demandes	56	23	45
Participation non liée aux demandes	22	13	9

PARTICIPATION DES GROUPES AUTOCHTONES AU PROCESSUS DE RÉGLEMENTATION

L'Office entend veiller à ce qu'il y ait une participation appropriée des groupes autochtones dans le cas des projets susceptibles d'influer sur leurs droits et leurs intérêts. Le programme de participation accrue des Autochtones (PPAA) vise à une prise de contact proactive avec les groupes autochtones qui peuvent être touchés par un projet envisagé. Elle est là pour les aider à comprendre le processus réglementaire de l'Office et les façons d'y participer. En 2013, le PPAA a permis de prendre contact avec près de 188 collectivités et organisations autochtones et de tenir 19 rencontres avec elles. Ces rencontres ont été l'occasion pour les représentants autochtones de poser des questions directement au personnel de l'Office et de formuler des commentaires immédiats sur les processus de l'organisme.



In an effort to make public hearings more accessible to Aboriginal people, the NEB adapts its processes to assist interested Aboriginal groups so they may effectively participate. The Board continues to integrate Aboriginal ceremonies and traditional practices into a hearing process at the request of Aboriginal participants. Suggestions made by both Aboriginal and non-Aboriginal hearing participants are considered in choosing hearing location and timing in order to make the hearing as accessible as possible. For example, during the Joint Review Panel's Northern Gateway Project hearing, remote participation during the oral hearings was made available through the use of telephone and video links. Often, hearings were held in Aboriginal communities. The Panel sought, in particular, to hear from Aboriginal groups in a manner that was responsive to, and respectful of, Aboriginal traditions.

Désireux de rendre les audiences publiques plus accessibles aux peuples autochtones, l'Office adapte ses processus pour aider les groupes autochtones intéressés à y prendre une part efficace. Il continue d'intégrer les cérémonies traditionnelles et les pratiques ancestrales à son processus d'audience à la demande des participants autochtones. Il tient compte des suggestions des participants autochtones et non autochtones au moment de fixer l'endroit, la date et l'heure d'une audience pour que celle-ci soit la plus accessible possible. Aux audiences de la commission d'examen conjoint sur le projet Enbridge Northern Gateway par exemple, la participation à distance aux séances orales a été autorisée par liaison téléphonique et vidéo. Souvent, les audiences ont eu lieu dans des collectivités autochtones. La commission a été particulièrement à l'écoute et respectueuse des traditions autochtones.

Participant Funding

Public participation is an important element of an open and effective regulatory process.

The NEB administers a Participant Funding Program which provides financial assistance to support timely and meaningful engagement of individuals, Aboriginal groups, landowners, incorporated non-industry not-for-profit organizations, or other interest groups who seek to intervene in the NEB's oral hearing process for facilities applications.

Since the program began in 2010, the NEB has made available more than \$2,500,000 to support public participation in 10 hearings.

Aide financière aux participants

La participation du public joue un grand rôle dans un processus de réglementation ouvert et efficace.

L'Office administre le Programme d'aide financière aux participants, qui offre un soutien pécuniaire aux fins d'une participation opportune et significative des particuliers, des groupes autochtones, des propriétaires fonciers, des organismes constitués en société à but non lucratif hors de l'industrie ou d'autres groupes d'intérêt qui souhaitent prendre part à une audience orale de l'Office relativement à une demande visant des installations.

Depuis la création du programme, en 2010, une somme supérieure à 2 500 000 \$ a été mise à la disposition de la population dans 10 audiences.

The Process Advisor Role

The formation of the role of Process Advisor is a part of the public commitment the Board made in 2009, under the Land Matters Consultation Initiative²⁰, to provide additional process support to non-industry intervenors as well as increase the capacity of non-industry intervenors to participate in NEB hearing processes. Since March 2010, the NEB has been using the role of Process Advisors to help the public and Aboriginal groups participate in public hearings by providing the following support:

- answer questions about the Board's hearing process;
- explain the different ways to participate (intervenor, letter of comment, oral statement) and what participants can and cannot do in these various roles;
- organize and run public information sessions;
- answer questions about the Participant Funding Program (PFP) and forms;
- discuss how one can participate in the PFP process;
- provide samples and templates of various documents which may be generated during the public proceeding and answer questions; and,
- answer process questions in person during the oral hearing.

In 2013, Process Advisors offered the following services in order to assist the public and Aboriginal groups understand the hearing process and educate them about available tools including:

- 9 WebEx presentations;
- 27 public information sessions; and
- communicating via phone calls and e-mails.

The NEB makes decisions/recommendations in the public interest, which is why the participation process is so essential.

Rôle du conseiller en processus

Le rôle du conseiller en processus relève de l'engagement public pris par l'Office en 2009 dans le cadre de l'Initiative de consultation relative aux questions foncières (ICQF)²⁰. Il s'agit de permettre aux intervenants hors industrie de participer davantage au processus d'audience de l'Office. Depuis mars 2010, celui-ci fait appel à des conseillers en processus pour aider la population et les groupes autochtones à participer aux audiences publiques. Les conseillers ont les fonctions suivantes :

- répondre aux questions sur le processus d'audience de l'Office;
- expliquer les différentes options de participation (intervenant, lettre de commentaires, exposé oral) et ce qu'il est permis de faire dans ces divers rôles;
- organiser et tenir des séances d'information publiques;
- répondre aux questions sur le Programme d'aide financière aux participants et les formulaires;
- discuter des façons possibles de participer à ce programme;
- fournir des exemples et des modèles de documents susceptibles d'être produits pendant l'audience publique et répondre aux questions;
- répondre enfin en personne aux questions sur les processus à l'audience orale.

En 2013, les conseillers en processus ont fourni les services suivants de manière à aider la population et les groupes autochtones à comprendre le processus d'audience et à leur faire connaître les outils disponibles :

- 9 présentations WebEx;
- 27 séances d'information publiques;
- conversations téléphoniques et courriels.

L'Office rend ses décisions et formule ses recommandations dans l'intérêt public, ce qui explique que le processus de participation soit si essentiel.

²⁰ The NEB's Land Matters Consultation Initiative (LMCI) is a public forum for all interested parties and the Board to engage in dialogue and generate options to support the long-term responsible development of the energy sector.

²⁰ L'ICQF offre une tribune publique où toutes les parties intéressées et l'Office peuvent dialoguer et trouver diverses solutions pour favoriser un développement responsable à long terme du secteur de l'énergie.

Participation in a Facilities Hearing (General Information on Directly Affected/Standing)

The NEB makes decisions/recommendations in the public interest, which is why the participation process is so essential. We recognize the importance of hearing from the people who have a stake in a proposed facility project. More specifically, the Board will hear from people who stand to be directly affected by a proposed project, and may hear from those who have information and expertise that could help the hearing panel gain a greater understanding of a given matter under consideration.

Section 55.2 of the NEB Act sets out when the Board will allow a person to participate in a hearing to consider an application to construct and operate a pipeline or power line. A “person” may be defined as an individual, company, organization, or group.

If a person wishes to participate, they must demonstrate to the Board’s satisfaction that they are: a) directly affected by the proposed project; b) have relevant expertise or relevant information about the project for the Board to consider, or c) both.

SAFETY DURING THE PUBLIC HEARING PROCESS

One of the goals of our public hearing process is to hear from those directly affected by a proposed project. We work tirelessly to provide a safe and respectful environment to ensure a broad range of perspectives are incorporated into our decisions. Safety is always our first priority - safety of hearing participants and the general public who attend our hearings. As part of this commitment, we conduct a security assessment on a hearing location prior to any hearing, and would look at things such as publicly available information to assess any prior planned events that may have an impact on a venue. We work with local officials and federal colleagues such as the RCMP to conduct the assessment. We also look to the *Canada Labour Code* to ensure we are meeting all requirements for a safe public hearing. We use this information to ensure that plans are in place to protect everyone participating, for example the placement of security officers, emergency evacuation plans or online participation, etc. Part of regulating in the public interest is to hear from the public, and providing a safe environment is crucial in following through on that purpose.

Participation à une audience visant des installations et renseignements généraux pour les gens directement touchés ou intéressés

L’Office rend ses décisions et formule ses recommandations dans l’intérêt public, ce qui explique que le processus de participation soit si essentiel. Il reconnaît l’importance de consulter les gens qui ont un intérêt dans un projet d’installation proposé. Plus précisément, l’Office entend les personnes susceptibles d’être touchées directement par le projet proposé, et peut aussi entendre celles qui possèdent des renseignements ou une expertise pouvant aider le comité d’audience à mieux saisir les tenants et les aboutissants du projet qui lui est soumis.

L’article 55.2 de la Loi définit les circonstances dans lesquelles l’Office permet à une personne de participer à une audience visant une demande de construction et d’exploitation d’un pipeline ou d’une ligne de transport d’électricité. S’entend du terme « personne » un particulier, une société, un organisme ou un groupe.

Si une personne désire participer, elle doit démontrer de façon satisfaisante à l’Office a) qu’elle est directement touchée par le projet proposé, b) qu’elle possède des renseignements ou une expertise que l’Office a intérêt à prendre en considération ou c) qu’elle est directement touchée et possède cette compétence et cette information à la fois.

SÉCURITÉ DU PROCESSUS D’AUDIENCE PUBLIQUE

Un des buts du processus d’audience publique est d’entendre les gens directement touchés par le projet proposé. L’Office travaille sans relâche à créer un cadre de protection et de respect pouvant garantir qu’un large éventail de vues sera intégré à ses décisions. La sécurité est toujours sa grande priorité, c’est-à-dire la sécurité des participants aux audiences et des citoyens présents. Suivant cet engagement, il soumet préalablement le lieu d’une audience à une évaluation de sécurité. Il regarde des éléments comme l’information accessible au public pour juger de tout événement déjà prévu qui pourrait influencer sur une audience. Il effectue cette évaluation avec les responsables locaux et des collègues fédéraux comme les membres de la GRC. Il consulte aussi le *Code canadien du travail* pour être sûr de répondre à tous les critères de sécurité d’une audience publique. Grâce à cette information, il veille à ce que des plans soient en place pour la protection de tous les participants : disposition des agents de sécurité, consignes d’évacuation en cas d’urgence, participation en ligne, etc. Pour réglementer dans l’intérêt public, l’Office se met à l’écoute de la population. À cette fin, il se doit d’assurer la sécurité des lieux.

NEB Land Matters Group

The Land Matters Group (LMG) was established by the Board to increase the dialogue amongst members of the public, Aboriginal groups and industry who have an interest in land matters and are impacted by the activities of NEB-regulated companies. The list of members include: The Alberta Energy Regulator, Farmers Advocacy Office (British Columbia), Canadian Association of Petroleum Producers, Union des producteurs agricoles du Québec, Union of Ontario Indians, Canadian Federation of Agriculture, The Canadian Energy Pipeline Association, West Coast Environmental Law, Synergy Alberta, The Canadian Energy Pipeline Association, Metis National Council and the NEB. Members participate in a variety of ways including a Steering Committee and sub-committees that are supported by NEB staff and resources.

The LMG Steering Committee met twice in 2013 - once in September and again in December. These meetings included updates and discussions on emerging issues of the various organizations represented, as well as presentations on various Board initiatives including:

- Proposed changes to Damage Prevention Regulations;
- Safety Culture Framework;
- NEB's online Application to Participate form;
- Land Agent code of conduct and training;
- Physical Pipeline Abandonment; and
- Administrative Monetary Penalties.

The LMG continues to be a key resource for the Board in providing expert advice for emerging initiatives on content, consultation processes and effective rollout.

Groupe chargé des questions foncières de l'Office

L'Office a créé le groupe chargé des questions foncières (GQF) pour renforcer le dialogue entre les citoyens, les groupes autochtones et les représentants de l'industrie qui ont un intérêt dans les questions foncières et qui sont touchés par les activités des sociétés réglementées par l'Office. Le GQF compte notamment les membres suivants : Alberta Energy Regulator, Farmers Advocacy Office (Colombie-Britannique), Association canadienne des producteurs pétroliers, Union des producteurs agricoles du Québec, Union of Ontario Indians, Fédération canadienne de l'agriculture, Association canadienne des pipelines d'énergie, West Coast Environmental Law, Synergy Alberta, Ralliement national des Métis et Office national de l'énergie. Les membres participent de diverses façons, notamment en faisant partie d'un comité directeur et de sous-comités thématiques qui sont soutenus par le personnel et les ressources de l'Office.

Le comité directeur du GQF s'est réuni deux fois en 2013, soit en septembre et décembre. À ces rencontres, il y a notamment eu des mises à jour et des discussions sur les questions nouvelles pour les divers organismes représentés, ainsi que des présentations sur diverses initiatives de l'Office :

- modifications proposées à la réglementation de l'Office sur la prévention des dommages;
- cadre visant la culture de sécurité;
- formulaire de demande de participation en ligne de l'Office;
- programme de formation et code de déontologie à l'intention des agents fonciers;
- aspects physiques de la cessation d'exploitation;
- sanctions administratives pécuniaires.

Le GQF demeure une ressource clé à la disposition de l'Office pour lui offrir des conseils experts aux fins d'initiatives nouvelles (contenu, modes de consultation et mise en place efficace).

NEB in the North

Northern Engagement 2013

In the past year, the Board has continued to expand northern engagement activities through meetings with northern communities, youth, governments, environmental non-government organizations, regulatory agencies, and land claim institutions. Through these meetings, and through cultural awareness tours, the Board remains committed to listening to those who would be most affected by oil and gas activities in Canada's North²¹ in support of realizing shared objectives for safety and environmental protection.

Over the past year, the Chair and CEO, Board Members, and NEB staff held over 50 meetings across the North. These meetings have involved, among other things, discussing key concerns around oil and gas exploration and development, explaining the Board's role, and getting feedback during the development of guidelines to clarify the Board's expectations of regulated companies.

²¹ The NEB has regulatory responsibilities for oil and gas exploration and activities on frontier lands not otherwise regulated under joint federal/provincial accords. This currently includes the Northwest Territories, Nunavut, Arctic offshore, Hudson Bay, West Coast offshore, Gulf of St. Lawrence, a portion of the Bay of Fundy and onshore Sable Island.

L'Office dans le Nord

Participation du Nord en 2013

Aucours de la dernière année, l'Office a continué d'étendre ses activités visant à favoriser la participation des populations du Nord en rencontrant les collectivités, les jeunes, les élus, les organisations non gouvernementales de l'environnement, les organismes de réglementation et les institutions issues des revendications territoriales. Par ces rencontres et des tournées de sensibilisation culturelle, il demeure fidèle à son engagement d'être à l'écoute des gens les plus touchés par les activités pétrolières et gazières dans le Nord canadien²¹, le but étant la réalisation des objectifs communs de sécurité et de protection de l'environnement.

Durant la dernière année, le président et premier dirigeant ainsi que des membres et des employés de l'Office ont tenu plus d'une cinquantaine de réunions partout dans le Nord. Il s'agissait notamment d'aborder les questions essentielles en matière d'exploration et de mise en valeur du pétrole et du gaz, d'expliquer le rôle de l'Office et de recueillir de la rétroaction à l'occasion de l'élaboration de lignes directrices pour préciser les attentes de l'organisme à l'égard des sociétés réglementées.

²¹ L'Office exerce des responsabilités de réglementation en ce qui concerne l'exploration et les activités pétrolières et gazières dans les régions pionnières du pays qui ne sont pas réglementées autrement en vertu d'accords fédéraux-provinciaux. Il s'agit à l'heure actuelle des Territoires du Nord-Ouest, des zones extracôtières de l'Arctique et du Pacifique, du Nunavut, de la baie d'Hudson, du golfe du Saint-Laurent, d'une partie de la baie de Fundy et de la zone côtière de l'île de Sable.



The NEB reaches out in the North through on-going engagement opportunities in many forms, including over 50 meetings in 2013.

Devolution

On 25 June 2013, a Devolution Agreement was signed between the Government of Canada, the Government of the Northwest Territories (GNWT), the Inuvialuit Regional Corporation, the Northwest Territories Métis Nation, the Sahtu Secretariat Incorporated, the Gwich'in Tribal Council, and the Tlicho Government. This agreement, targeted to take effect in April 2014, will transfer administrative control over public lands and inland waters, as well as law making powers from the Government of Canada to the GNWT. The NEB and GNWT are currently discussing how the oil and gas industry will be regulated post devolution.

The NEB will provide support to the GNWT to support a seamless transition to the new regulatory regime, and is working closely with GNWT and AANDC officials as they work to prepare an implementation plan to do so.

- In May 2013, the Board released *Draft Financial Viability and Financial Responsibility Guidelines* which describe what applicants must do in order to demonstrate that they have the financial resources to conduct their proposed activities safely. The comment period for the draft guidelines closed 31 October 2013. All comments are currently being reviewed and will be carefully considered in developing the guidelines.
- In September 2013, the Board released *Filing Requirements for Onshore Drilling Operations Involving Hydraulic Fracturing*, which includes provisions addressing hydraulic fracturing related to onshore drilling and production in the North.
- The Board is currently developing *Filing Requirements for Geoscience Programs* which will specify the information needed to support an application for geophysical, geological or geotechnical operations and seabed surveys.

In February 2013, the NEB signed a MOU with the Mackenzie Valley Land and Water Board. This will further supplement existing MOUs that the NEB has across the North with other co-management boards that share responsibilities for environmental screening and assessment. These MOUs provide for technical training, information exchange, and regulatory coordination between the National Energy Board and the Northern Boards.

- En mai 2013, l'Office a publié *l'Ébauche des lignes directrices en matière de viabilité financière et de solvabilité*, document décrivant ce qu'un demandeur doit faire pour prouver qu'il a les ressources financières nécessaires pour mener l'activité proposée en toute sécurité. La période de commentaires sur le projet de lignes directrices s'est terminée le 31 octobre 2013. Tous les commentaires sont actuellement passés en revue et seront soigneusement pris en considération au moment d'élaborer les lignes directrices.
- En septembre 2013, l'Office a mis en chantier les *Exigences de dépôt relatives aux opérations de forage sur terre utilisant la fracturation hydraulique*, document qui énonce des dispositions portant sur la fracturation hydraulique dans le cadre d'activités de forage et de production sur la terre ferme dans le Nord.
- À l'heure actuelle, l'Office élabore des *exigences de dépôt relatives aux programmes géophysiques* qui préciseront les renseignements nécessaires pour appuyer une demande visant des travaux géophysiques, géologiques ou géotechniques, ainsi que des levés des fonds marins.

En février 2013, l'Office a signé un protocole d'entente avec l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie. Ce protocole servira de complément aux protocoles en place passés partout dans le Nord avec d'autres offices de cogestion qui partagent les responsabilités en matière d'examen préalable et d'évaluation des conditions environnementales. Ces protocoles portent sur la formation technique, les échanges d'information et la coordination des interventions réglementaires entre l'Office et les organismes compétents du Nord.

These northern engagement initiatives, together with the Board's continuing participation in a number of working groups including, for example, the NWT Board Forum, the Arctic Council, the Beaufort Regional Environmental Assessment, emergency preparedness exercises (such as the CANUSNORTH exercise being planned for 2014 - see next section), and the Arctic Security Working Group, collectively demonstrate the Board's commitment to working collaboratively with others responsible for the management of resources in the North.

CANUSNORTH Exercise – 2014

Under the Canada-United States Joint Marine Pollution Contingency Plan (JCP), the Canadian and United States Coast Guards are required to exercise each geographic annex to the plan every two years. The geographic annex that covers the transboundary waters of the Beaufort Sea is commonly referred to as "CANUSNORTH".

The National Energy Board, together with the Canadian and United States Coast Guards, are currently planning the CANUSNORTH 2014 exercise, to be held in Alaska in the summer of 2014. The exercise will be based on a hypothetical well control incident in the Beaufort Sea, and is intended to support preparedness requirements for a coordinated marine environmental response.

The Board believes in working collaboratively with our international federal partners. The NEB is committed to enhancing and developing cooperative agreements with other regulators.

Ces initiatives de participation dans le Nord, jointes à la présence permanente de l'Office au sein d'un certain nombre de groupes de travail, dont le Forum des organismes des Territoires du Nord Ouest, le conseil de l'Arctique, l'évaluation environnementale régionale de Beaufort, les groupes chargés des exercices de protection civile (comme l'exercice CANUSNORTH prévu pour 2014 [voir la section qui suit]) et le groupe de travail sur la sécurité dans l'Arctique, démontrent collectivement l'engagement pris par l'Office de collaborer avec les autres responsables de la gestion des ressources nordiques.

Exercice CANUSNORTH – 2014

Dans le cadre du Plan d'urgence bilatéral Canada-États-Unis en cas de pollution des eaux (PUB), la garde côtière de chacun des deux pays est tenue de mener des exercices tous les deux ans dans chaque annexe géographique. L'annexe qui comprend les eaux transfrontalières de la mer de Beaufort est communément appelée « CANUSNORTH ».

À l'heure actuelle, l'Office et les gardes côtières canadienne et américaine planifient l'exercice CANUSNORTH 2014 qui aura lieu en Alaska à l'été de 2014. Sur les bases d'un cas hypothétique de secours dans un puits de la mer de Beaufort, cet exercice a pour but d'appuyer le respect des exigences de protection civile par une coordination des interventions environnementales en milieu marin.

L'Office collabore à cette fin avec ses partenaires fédéraux internationaux. Il entend renforcer et développer les accords de coopération avec les autres organismes de réglementation.

Il s'adresse aux populations du Nord en tirant parti des perspectives nombreuses de participation permanente, notamment grâce à plus d'une cinquantaine de rencontres en 2013.

Transfert de responsabilités

Le 25 juin 2013, le gouvernement du Canada a conclu une Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, la Société régionale inuvialuit, le Conseil tribal des Gwich'in, le Secrétariat du Sahtu, le gouvernement tlicho et la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest. Par cet accord qui doit entrer en vigueur en avril 2014, le contrôle administratif des terres publiques et des eaux intérieures, ainsi que les pouvoirs législatifs du gouvernement du Canada, sont cédés au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. L'Office et ce même gouvernement discutent actuellement de la façon dont sera réglementée l'industrie du pétrole et du gaz à la suite de cette cession de responsabilités.

L'Office aidera le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à opérer une transition sans heurt vers le nouveau régime de réglementation. Il travaille de près avec les représentants de celui-ci et d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada à un plan de mise en œuvre.



Energy Markets 2013

As part of its regulatory mandate, the Board monitors the integrated North American energy markets. The goal is to understand ongoing changes in the relationships between supply, infrastructure, demand and prices, as well as staying current on conditions in a fast evolving energy market. The Board encounters these market relationships as key features of applications to construct and modify facilities, establish tolls and tariffs, and provide export or import authorizations.

One of the outputs with respect to market intelligence collected at the Board is energy data and studies on specific energy issues. These products offer neutral, independent, fact based energy information which provides context to supplement Canadians' understanding of the Board's regulatory decisions. These products support the Board's status as an expert tribunal, increase the transparency of Canadian energy markets and support Canadian energy literacy.

Under the Energy Information Program, the NEB monitors and analyzes a variety of data (supply, demand, price, transportation) and information with the goal of providing Canadians with information on important energy matters.

Marchés de l'énergie en 2013

Par son mandat de réglementation, l'Office surveille les marchés intégrés de l'énergie en Amérique du Nord, le but étant de comprendre l'évolution incessante des relations entre l'offre, l'infrastructure, la demande et les prix et de se tenir au fait des conditions sur un marché énergétique en transformation rapide. Il observe ces rapports de marché comme circonstances de première importance dans l'examen des demandes de construction ou de transformation d'installations, d'établissement de droits et tarifs ou d'autorisation d'exportations et d'importations.

Les données et les études portant sur des aspects particuliers du secteur énergétique sont l'un des fruits de la recherche d'information sur les marchés à l'Office. Il s'agit d'une information neutre, indépendante et objective qui, combinée à des données de contexte, permet d'enrichir chez les Canadiennes et les Canadiens la compréhension des décisions de réglementation de l'Office. Ces produits soutiennent l'Office en sa qualité de tribunal spécialisé, accroissent la transparence des marchés énergétiques canadiens et font mieux comprendre à la population ce qu'est l'énergie au pays.

Dans le cadre du programme d'information sur l'énergie, l'Office surveille et analyse une diversité d'indications (offre, demande, prix, transport) qui visent à renseigner les Canadiens sur les enjeux énergétiques d'importance

Canadian Energy Import/Export Volumes and Values

CRUDE OIL

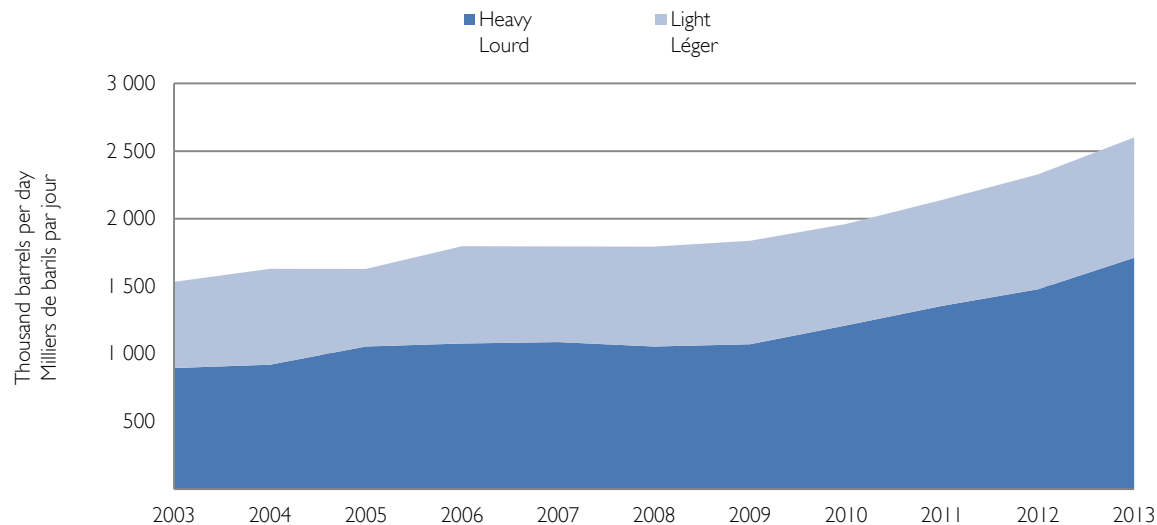
Canada is a net crude oil exporter and the number one supplier of crude oil to the U.S. In 2013, total Canadian crude oil exports averaged approximately 2.59 million barrels per day (MMb/d), which is a 10 per cent increase from 2012. In 2013, the total value of crude oil exports is estimated at approximately C\$83.05 billion based on an average export price of C\$87.90 per barrel.

Volumes et valeurs des importations et des exportations énergétiques du Canada

PÉTROLE BRUT

Le Canada est un exportateur net de pétrole brut et le premier fournisseur de ce produit aux États-Unis. En 2013, les exportations totales de brut du pays ont été en moyenne d'environ 2,59 millions de barils par jour (Mb/j); soit 10 % de plus qu'en 2012. La valeur totale de ces exportations en 2013 est estimée à environ 83,05 milliards de dollars canadiens, pour un prix moyen de 87,90 \$ CA le baril.

Figure 13 – Total Crude Exports 2003 – 2013
Exportations totales de pétrole brut, de 2003 à 2013



²² "What is a barrel of oil": U.S. refineries produce about 19 gallons of motor gasoline from one barrel (42 U.S. gallons) of crude oil. The remainder of the barrel yields distillate and residual fuel oils, jet fuel, and many other products. Taken from www.eia.gov/tools/faqs/faq.cfm?id=24&t=10

²² Qu'est-ce qu'un baril de pétrole? Les raffineries américaines tirent environ 19 gallons d'essence automobile d'un baril (42 gallons américains) de brut. Le reste du baril donne des distillats, du mazout résiduel, du carburacteur et bien d'autres produits. Voir l'adresse www.eia.gov/tools/faqs/faq.cfm?id=24&t=10

Did You Know? Oil Exports in Context

Canada has approximately 172 billion barrels of established reserves of crude oil. In 2013 Canada produced 1.3 billion barrels of oil, or 3.2 million barrels each day. Around 2.5 million barrels per day were exported. At this rate, Canada could produce the same amount of oil every year for 134 years without any increase in established reserves.

Le saviez-vous? Exportations pétrolières en contexte

Le Canada dispose de réserves établies de pétrole brut d'environ 172 milliards de barils. En 2013, il a produit 1,3 milliard de barils, soit 3,2 millions de barils par jour. De cette quantité, environ 2,5 millions ont été exportés chaque jour. À ce rythme, le Canada pourrait produire la même quantité de pétrole chaque année pendant 134 ans sans augmentation de ses réserves établies.

What is a barrel of oil?

One barrel of oil equals approximately 158 litres. It can be used to produce 72 litres of gasoline and a host of other refined petroleum products such as jet fuel, distillates, and residual fuel oils.²²

Qu'est-ce qu'un baril de pétrole?

Un baril correspond à environ 158 litres de pétrole. Il peut servir à produire 72 litres d'essence et se prête à la réalisation d'autres produits pétroliers raffinés comme le carburacteur, les distillats ou le mazout résiduel²².

Did You Know?
Natural Gas Exports in Context

In 2013, Canada produced 4.6 trillion cubic feet (Tcf) of natural gas, with about 2.9 Tcf used in Canada and about 1.7 Tcf exported to the U.S. Canada has an estimated 1,093 Tcf of remaining marketable gas resources, which is equivalent to 238 years of production at current rates.

What is a million cubic metres of natural gas?

1 million m³ of natural gas equals 1 billion litres. This is enough natural gas to supply 700 average Canadian homes for one year.

Le saviez-vous?
Exportations de gaz naturel en contexte

En 2013, le Canada a produit 4,6 billions de pieds cubes (Tpi³) de gaz naturel, dont environ 2,9 Tpi³ pour le marché intérieur et environ 1,7 Tpi³ pour le marché américain. Les ressources restantes du Canada en gaz commercialisable sont estimées à 1 093 Tpi³, ce qui équivaut à 238 ans de production aux taux actuels.

Qu'est-ce qu'un million de mètres cubes de gaz naturel?

Un million de mètres cubes de gaz naturel correspond à 1 milliard de litres et suffit à alimenter 700 foyers canadiens moyens pendant une année.

NATURAL GAS

In 2013, total Canadian natural gas exports averaged 228 million cubic metres per day (m³/day). Total natural gas imports averaged 73 million m³/day, including average LNG imports of 3 million m³/day. Therefore, net exports averaged approximately 155 million m³/day, which is similar to 2012. In 2013, the value of natural gas exports is estimated at C\$11.1 billion. The value of natural gas imports is estimated at C\$3.9 billion.

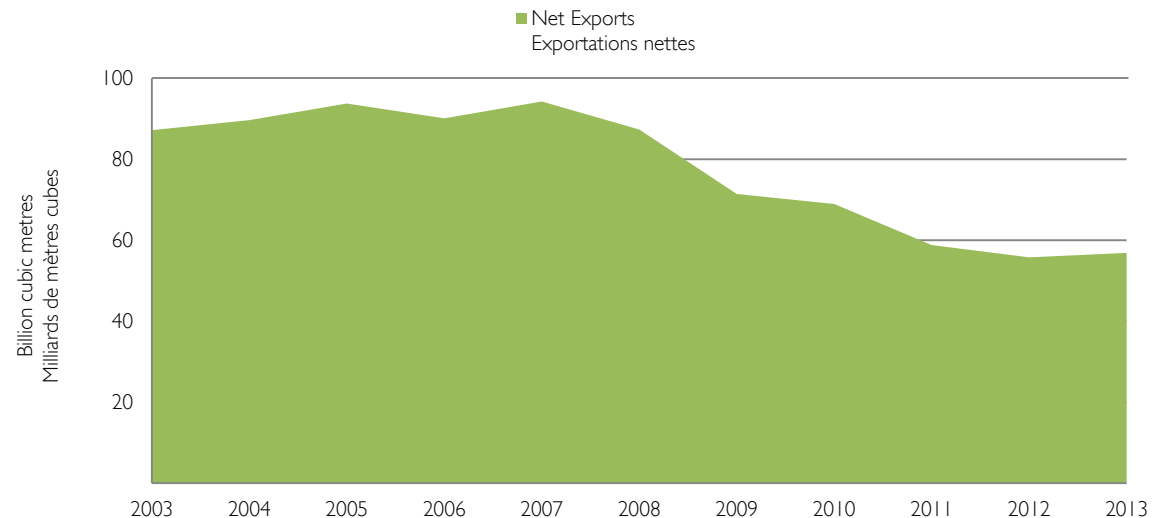
As described in the “Applications and Hearings in 2013” section, the Board approved five LNG export licences this year. This is in addition to two previously approved LNG export licences from 2012. Canadian LNG facilities to liquefy and export these volumes have yet to be constructed.

GAZ NATUREL

En 2013, les exportations moyennes totales de gaz naturel du Canada ont été de 228 millions de mètres cubes par jour (m³/j). Les importations moyennes ont été de 73 millions de m³/j, ce qui comprend des importations moyennes de GNL de 3 millions de m³/j. Les exportations nettes se sont donc établies en moyenne à environ 155 millions de m³/j, valeur très proche de celle de 2012. En 2013, les exportations de gaz naturel ont été d'une valeur estimée à 11,1 milliards de dollars canadiens. Pour les importations, la valeur correspondante est de 3,9 milliards de dollars canadiens.

Comme le décrit la section « Demandes et audiences en 2013 », l'Office a approuvé cinq licences d'exportation de GNL cette année, ce qui s'ajoute aux deux licences octroyées en 2012. Les installations de liquéfaction et d'exportation connexes doivent encore être construites en sol canadien.

Figure 14 – Natural Gas Net Exports 2003-2013 (Exports less Imports)
Exportations nettes de gaz naturel, de 2003 à 2013 (exportations moins importations)



ELECTRICITY

In 2013, Canadian electricity exports averaged 63 terawatt hours (TWh). Total electricity imports reached 11 TWh. Net exports rose to a record 52 TWh, up 11 per cent from 2012. The total value of electricity trade in 2013 was approximately C\$2.7 billion.

What is a TW of electricity?

1 TW of electricity = 1,000,000,000 kilowatt hours (kWh). Based on average consumption of 925 kWh per month, can power approximately 90,000 Canadian homes for one year.

ÉLECTRICITÉ

En 2013, les exportations moyennes d'électricité du Canada ont été de 63 térawattheures (TWh). Les importations totales ont atteint les 11 TWh. Les exportations nettes ont culminé à 52 TWh, en hausse de 11 % par rapport à 2012. La valeur totale du commerce de l'électricité en 2013 a été d'environ 2,7 milliards de dollars canadiens.

Qu'est-ce qu'un térawatt d'électricité?

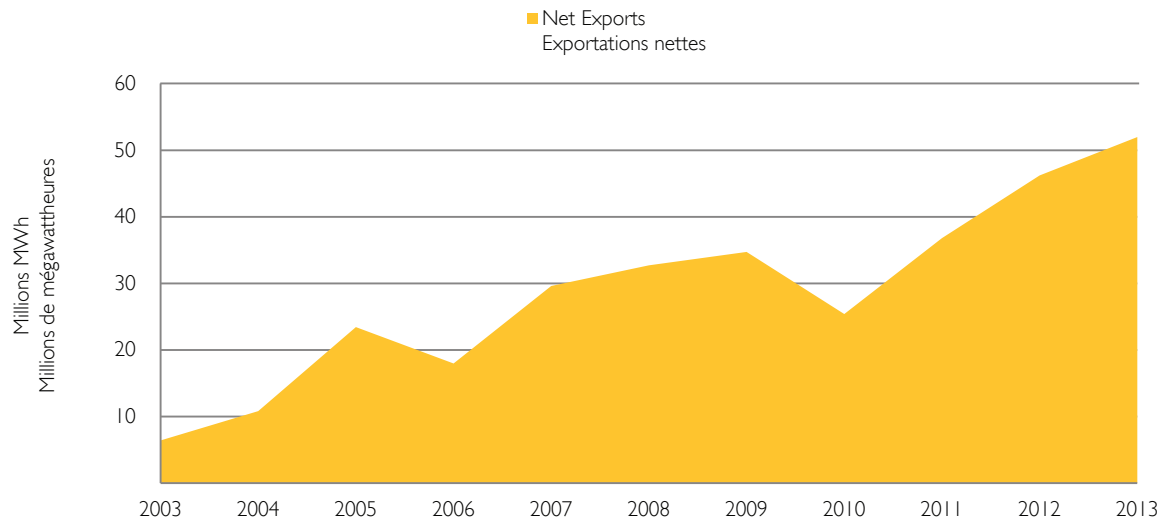
Un térawatt d'électricité correspond à 1 000 000 000 de kilowattheures (kWh). Il peut alimenter quelque 90 000 foyers canadiens une année durant pour une consommation mensuelle moyenne de 925 kWh.

Did You Know?

Electricity Exports in Context

Several Canadian provinces rely on hydro-electricity for power. The amount of electricity produced is determined by precipitation and water level, which can vary dramatically by season. Since electricity storage options are limited, any surplus electricity generated is exported. Run-of-river hydro is used or exported immediately. On the other hand, provinces with the ability to store water behind dams are able to adjust the rate of production and optimize value by producing electricity or waiting without any increase in marketable electricity resources.

Figure 15 – Electricity Net Exports 2003 - 2013 (Exports less Imports)
Exportations nettes d'électricité, de 2003 à 2013 (exportations moins importations)



Le saviez-vous?

Exportations d'électricité en contexte

Plusieurs provinces canadiennes dépendent de l'hydroélectricité. La quantité d'électricité produite est fonction des précipitations et des niveaux d'eau, qui varient considérablement selon les saisons. Comme les possibilités de stockage d'électricité sont restreintes, tout excédent de production va à l'exportation. L'hydroélectricité produite au fil de l'eau est consommée ou exportée immédiatement. Par contre, les provinces capables de mettre l'eau en réserve derrière des barrages sont en mesure d'adapter le rythme de leur production et d'optimiser les valeurs pendant les périodes de production ou d'attente sans qu'augmentent les ressources en électricité commercialisable.

NEB ENERGY REPORTS RELEASED IN 2013

Each year, the Board releases several publications on Canadian energy supply and demand and short-term energy outlooks. An annual *Canadian Energy Overview* (CEO) is also published which provides an analysis of energy markets and trends from the previous year. The 2012 CEO noted that domestic energy production increased by about two per cent, with growth in petroleum partially offset by a decline in natural gas production. At the same time, domestic energy consumption grew slightly in all categories, and overall by 1.1 per cent in 2012.

In November, the Board published its flagship energy report, *Canada's Energy Future 2013: Energy Supply and Demand Projections to 2035* (EF 2013). The results indicated that there will be adequate supply to meet Canada's growing energy needs over the forecast period. In 2013, energy production levels were projected to exceed domestic requirements, resulting in growing amounts of energy available for export.

Canadian energy needs will increase as well, but at a slower rate than the historical trend. Growth in Canadian natural gas production is supported by the first study ever to estimate the marketable unconventional petroleum resources in the Montney Formation (Figure 16). *The Ultimate Potential for Unconventional Petroleum from the Montney Formation of British Columbia and Alberta - Energy Briefing Note*, released in November, was conducted by the Board together with the British Columbia Oil and Gas Commission, the British Columbia Ministry of Natural Gas Development and the Alberta Energy Regulator.

As stated in the report, the Montney Formation is one of the largest natural gas resources in the world. Recent advances in technology have made it possible to economically develop unconventional gas and oil in the Montney Formation over the past several years, but little had been known about its total potential. When combined with what is known about the marketable gas potential from conventional resources and other unconventional resources, it is expected that Canadian gas markets will remain well supplied into the future.

RAPPORTS SUR L'ÉNERGIE PUBLIÉS PAR L'OFFICE EN 2013

Chaque année, l'Office produit plusieurs publications sur l'offre et la demande d'énergie au Canada ainsi que sur les perspectives énergétiques à court terme. Il fait également paraître chaque année un *Aperçu de la situation énergétique au Canada*, document d'analyse des marchés et des tendances de l'énergie de l'année précédente. L'Aperçu de 2012 signale que la production énergétique intérieure s'est élevée d'environ 2 % avec une progression pour le pétrole contrebalancée en partie par une régression pour le gaz naturel. Parallèlement, la consommation énergétique intérieure s'est légèrement accrue dans toutes les catégories; dans l'ensemble, elle a augmenté de 1,1 % en 2012.

En novembre, l'Office a publié son rapport phare intitulé *L'avenir énergétique du Canada 2013 : Projections de l'offre et de la demande énergétiques jusqu'en 2035*. Les résultats indiquent que les approvisionnements suffiront à combler les besoins croissants du Canada pendant la période de prévision. En 2013, les niveaux de production énergétique devraient dépasser les besoins intérieurs selon les prévisions, d'où des hausses de l'énergie disponible pour l'exportation.

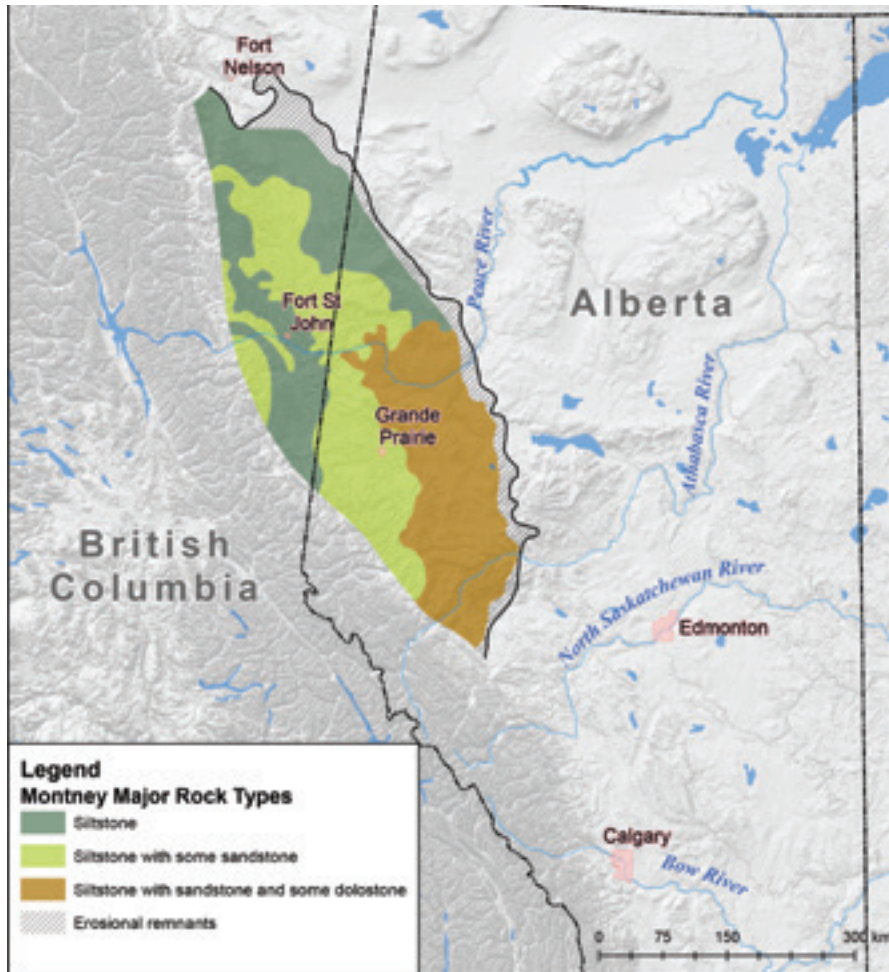
Les besoins énergétiques augmenteront également au Canada, mais plus lentement par rapport à la tendance historique. La croissance de la production canadienne de gaz naturel se trouve confirmée par la première étude ayant jamais permis d'estimer les ressources en hydrocarbures non classiques commercialisables de la formation de Montney (figure 16). La note d'information sur l'énergie *Potentiel ultime d'hydrocarbures non classiques de la formation de Montney en Colombie-Britannique et en Alberta*, qui a été rendue publique en novembre, a été réalisée par l'Office avec le concours de la British Columbia Oil and Gas Commission, du ministère de la Mise en valeur des ressources gazières de la Colombie-Britannique et de l'Alberta Energy Regulator.

Il y est indiqué que la formation de Montney compte parmi les gisements recelant les ressources gazières les plus abondantes au monde. Les conquêtes technologiques récentes ont rendu possible depuis quelques années une exploitation rentable du gaz et du pétrole non classiques dans cette formation, mais le potentiel total de la zone de Montney n'est guère connu. Ces renseignements combinés à ce qui est déjà connu du potentiel en ressources classiques et non classiques de gaz commercialisable laissent supposer que les marchés gaziers seront bien approvisionnés à l'avenir au Canada.

Drilling undertaken in the Montney Formation in 2013 and in the short-term will be focused on marketable natural gas liquids and oil as described in the Board's *Short-Term Natural Gas Deliverability 2013-2015* report, released in May. The report discusses key supply and demand drivers influencing future Canadian natural gas deliverability.

Energy production levels were projected to exceed domestic requirements, resulting in growing amounts of energy available for export.

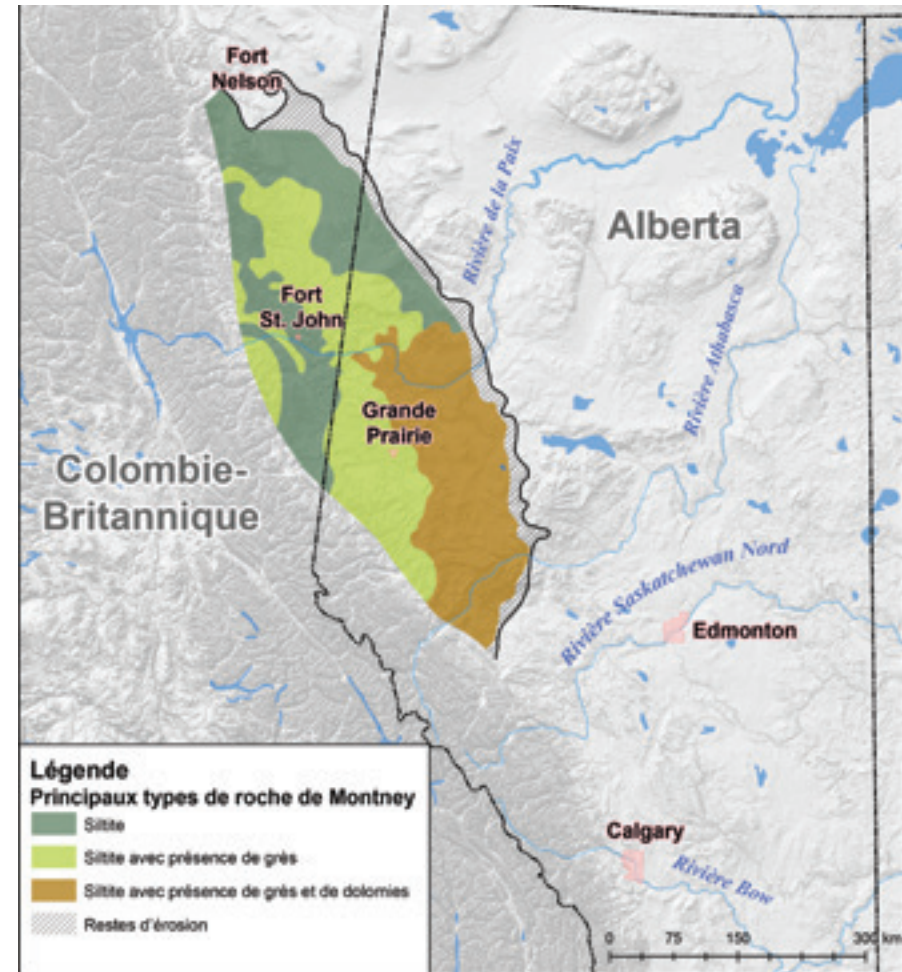
Figure 16 – The Montney Formation (Modified from the Geological Atlas of the Western Canada Sedimentary Basin)



Les activités de forage dans la formation de Montney en 2013 et à court terme viseront les liquides de gaz naturel et le pétrole, comme le décrit le rapport de l'Office rendu public en mai sous le titre *La productibilité à court terme de gaz naturel 2013-2015*. Le document traite des principaux facteurs de l'offre et de la demande qui influenceront sur cette productibilité au Canada.

Selon les prévisions, les niveaux de production énergétique dépasseront les besoins intérieurs, d'où des hausses de l'énergie disponible à l'exportation.

Figure 16 – Formation de Montney (modification de la carte du Geological Atlas du Bassin sédimentaire de l'Ouest canadien)



PART VI - EXPORT & IMPORT OF NATURAL GAS, CRUDE OIL AND ELECTRICITY

Part VI of the NEB Act authorizes the Board to issue orders, licences and permits for imports of natural gas (including liquefied natural gas) and exports of: oil (including refined petroleum products), natural gas (including liquefied natural gas), natural gas liquids and electricity. Table 17 provides an overview of all orders, licences and permits issued by the Board in 2013.

PARTIE VI – EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DE GAZ NATUREL, DE PÉTROLE BRUT ET D'ÉLECTRICITÉ

La partie VI de la Loi autorise l'Office à délivrer des ordonnances, des licences et des permis pour l'importation de gaz naturel (y compris de gaz naturel liquéfié) et l'exportation de pétrole (y compris de produits pétroliers raffinés), de gaz naturel (y compris de gaz naturel liquéfié), de liquides de gaz naturel et d'électricité. Le tableau 17 donne un aperçu des ordonnances, licences et permis délivrés dans l'ensemble par l'Office en 2013.

Table 17

Exports & Imports of Natural Gas, Crude Oil and Electricity Under Part VI of the NEB Act - 2013 Exportations et importations de gaz naturel, de pétrole brut et d'électricité en vertu de la partie VI de la Loi en 2013					
Totals in 2013 Totaux en 2013 :	New Autorisations nouvelles	Amendments Autorisations modifiées	Renewals Autorisations renouvelées	Revocations Autorisations révoquées	Total Total
Propane short-term export orders Ordonnances d'exportation à court terme de propane	3	1	64	-	68
Butane short-term export orders Ordonnances d'exportation à court terme de butane	3	1	51	-	55
Oil short-term export orders Ordonnances d'exportation à court terme de pétrole	26	3	152	2	183
Natural gas short-term export and import orders Ordonnances d'importation et d'exportation à court terme de gaz naturel	158	5	n/a s.o.	6	169
Natural gas long-term licences Licences à long terme de gaz naturel	5	-	-	-	5
Natural gas long-term orders Ordonnances à long terme de gaz naturel	1	-	-	-	1
Electricity export permits issued Permis d'exportation d'électricité	4	22	n/a s.o.	15	41
Total Total	199	32	267	23	522

NEB People and Culture

A Flexible and Efficient Workspace - the NEB is Moving!

The Board will be relocating to the Centre 10 building, 517 - 10th Avenue SW in Calgary, in 2014. Our e-mail addresses, toll free number 1-800-899-1265 and fax number 1-877-288-8803 will not change. We look forward to continuing to serve the public from our new location.

The NEB People Strategy

The Board takes pride in its technical and professional excellence as a regulator, and strives to attract, retain and develop highly qualified staff to work in a dynamic, results-based culture of excellence. Employees are our most valued resource and we depend on them to make our goals a reality. In our People Strategy, we commit to providing the following value proposition to staff:

- interesting and challenging work in the national public interest;
- a workplace that supports learning and professional development;
- a supportive and inclusive workplace, underpinned by a strong culture of values;
- a work/life balance that works for each person;
- a competitive compensation package; and
- effective leadership.

Personnel et culture de l'Office

Un lieu de travail souple et efficient – L'Office déménage!

L'Office se réinstalle en 2014 dans l'immeuble Centre 10 au 517 de la 10^e avenue S.O. à Calgary. Ses adresses de courriel, son numéro sans frais 1-800-899-1265 et son numéro de télécopieur 1-877-288-8803 ne changeront pas. Nous continuerons à servir le public avec diligence dans nos nouveaux locaux.

Stratégie des personnes de l'Office

L'Office est fier de son excellence technique et professionnelle à titre d'organisme de réglementation et il ne ménage aucun effort pour recruter, maintenir en poste et perfectionner son personnel hautement compétent pour qu'il évolue dans un milieu dynamique animé par une culture d'excellence axée sur les résultats. Son personnel constitue sa plus précieuse ressource et, sans lui, ses objectifs ne seraient pas réalisables. Dans le cadre de sa Stratégie des personnes, l'Office s'engage à fournir ce qui suit à son personnel :

- un travail intéressant et stimulant dans l'intérêt public national;
- un lieu de travail favorisant la formation et le perfectionnement professionnel;
- un milieu de travail positif et inclusif avec des valeurs bien ancrées;
- un équilibre entre le travail et la vie personnelle adapté en fonction de chacun;
- un régime de rémunération concurrentiel;
- un leadership à la hauteur.



Employment Equity and Diversity

The National Energy Board is committed to employment equity and welcomes diversity in the workplace. A diverse workforce that mirrors the community strengthens the NEB and plays an important role in attracting and retaining talented employees.

We will continue to promote diversity within the workforce and continue to improve our representation in the various employment equity groups.

NEB is a Top 100 Employer in Canada!

In October of 2013, the NEB was again named as one of Canada's Top 100 Employers for 2014 for the fourth year in a row (the NEB is a five-time winner as we were also named in 2009). In addition to that honour, we were also named as one of Canada's Top 100 Family Friendly Employers for 2014, a designation that recognizes employers offering progressive and forward-thinking programs for employees with young children, other dependents, and/or family responsibilities.

The Board is pleased to receive these honours as they showcase not only the types of programs offered to employees; they also focus on the employees themselves. The NEB is not just a Top 100 Employer and Family Friendly Employer; it is a "Top 100 Team" that strives for excellence in all that it does.

Équité en matière d'emploi et diversité

L'Office se voue à assurer l'équité en matière d'emploi et la diversité en milieu de travail. La présence d'effectifs diversifiés à l'image de la collectivité dans laquelle il évolue renforce l'Office et joue un rôle important dans le recrutement et le maintien en poste d'un personnel compétent.

L'Office maintient son engagement à promouvoir la diversité au sein de son effectif et continue d'améliorer la représentation des divers groupes.

L'Office compte parmi les 100 meilleurs employeurs au Canada!

En octobre 2013, l'Office a été nommé une quatrième année de suite au nombre des 100 meilleurs employeurs au Canada pour 2014 (l'Office a obtenu la distinction cinq fois, dont la première en 2009). Il a également été élu parmi les employeurs canadiens dont le milieu de travail est le plus favorable à la famille. Cette distinction souligne le travail des employeurs offrant les programmes les plus progressistes et les plus avant-gardistes pour les employés qui ont de jeunes enfants, d'autres personnes à charge ou des obligations familiales.

L'Office est une fois de plus ravi de recevoir ces distinctions, puisqu'en plus de mettre en évidence les divers programmes qu'il offre à ses employés, elles tournent les yeux sur ses employés eux-mêmes. L'Office n'est pas seulement l'un des 100 meilleurs employeurs et un employeur offrant un milieu de travail favorable à la famille, il forme l'une des 100 meilleures équipes, une équipe qui vise toujours l'excellence.

A Wealth of Experience

Complete biographies for current Members can be found on our website under Who we are & our Governance > Organization and Structure

Chair and CEO - Gaétan Caron

Vice-Chair - Sheila Leggett
(end of term December 2013)

Permanent Members

Roland George
Kenneth Bateman
Lyne Mercier
Philip Davies
Shane Parrish
Don Young
Ron Wallace
Georgette Habib (end of term October 2013)

Temporary Members

David Hamilton
Bob Vergette
Hans Matthews (end of term December 2013)
Alison Scott
James Ballem
Mike Richmond
Jacques Gauthier

Une mine d'expérience

Le site Web de l'Office contient une biographie complète des membres actuels, sous Au sujet de l'Office et de sa gouvernance > Notre organisation et structure

Président et premier dirigeant - Gaétan Caron

Vice-présidente - Sheila Leggett
(mandat échu en décembre 2013)

Membres permanents

Roland George
Kenneth Bateman
Lyne Mercier
Philip Davies
Shane Parrish
Don Young
Ron Wallace
Georgette Habib (mandat échu en octobre 2013)

Membres temporaires

David Hamilton
Bob Vergette
Hans Matthews (mandat échu en décembre 2013)
Alison Scott
James Ballem
Mike Richmond
Jacques Gauthier



Appendix A:

Hearing Decisions and Recommendations Issued in 2013 (as of 31 December 2013)

Name	File Number	Company	Length	Commodity	Application Received	Hearing Days	Recommendation / Decision Released
Northwest Mainline Komie North Extension Project	GH-001-2012	NOVA Gas Transmission Ltd.	33 km	Gas	14 October 2011	10	30 January 2013
LNG Canada Export Licence	N/A	LNG Canada Development Inc.	N/A	Liquefied natural gas	27 July 2012	Written	4 February 2013
Preliminary Cost Estimates	MH-001-2012	Group 1 Companies	N/A	N/A	29-30 November 2011	7	14 February 2013
Business and Services Restructuring Proposal and 2012 and 2013 Mainline Final Tolls	RH-003-2011	TransCanada Pipelines Limited, NOVA Gas Transmission Ltd., and Foothills Pipe Lines Ltd.	N/A	Gas	1 September 2011	72	27 March 2013
Transportation Service and Tolls Methodology for Expanded Trans Mountain Pipeline System	RH-001-2012	Trans Mountain Pipeline ULC	N/A	Oil	29 June 2012	7	16 May 2013
Application for Tariff effective 1 November 2011 and Tolls effective 1 January 2012	RHW-001-2012	Centra Transmission Holdings Inc.	N/A	Gas	19 September 2011	Written	22 May 2013
Chevron Priority Destination	MH-002-2012	Chevron Canada Limited	N/A	Oil	19 June 2012	6	11 July 2013
Amendments to Transportation Access Procedure	RH-002-2013	TransCanada Pipelines Limited	N/A	Gas	9 September 2013	1	25 September 2013
TransCanada Tariff Amendments	RH-001-2013	TransCanada Pipelines Limited	N/A	Gas	17 June 2013	9	10 October 2013 (Reasons for Decision released 25 November 2013)

Annexe A :

Décisions et recommandations relatives aux audiences tenues en 2013 (au 31 décembre 2013)

Nom	Numéro du dossier	Société	Longueur	Produit	Demande reçue	Journées d'audience	Recommandation/ décision produite
Projet de prolongement Komie Nord de la canalisation principale du nord-ouest	GH-001-2012	NOVA Gas Transmission Ltd.	33 km	Gaz	14 octobre 2011	10	30 janvier 2013
Licence d'exportation de LNG Canada	s.o.	LNG Canada Development Inc.	s.o.	Gaz naturel liquéfié	27 juillet 2012	Par voie de mémoires	4 février 2013
Estimations de coûts provisoires	MH-001-2012	Sociétés du groupe 1	s.o.	s.o.	29 et 30 novembre 2011	7	14 février 2013
Proposition de restructuration des services et demande de droits définitifs visant le réseau principal pour 2012 et 2013	RH-003-2011	TransCanada PipeLines Limited, NOVA Gaz Transmission Ltd. et Foothills Pipe Lines Ltd.	s.o.	Gaz	1 ^{er} septembre 2011	72	27 mars 2013
Méthode d'établissement des droits et des services de transport pour le réseau pipelinier agrandi de Trans Mountain	RH-001-2012	Trans Mountain Pipeline ULC	s.o.	Pétrole	29 juin 2012	7	16 mai 2013
Demande de tarifs prenant effet le 1 ^{er} novembre 2011 et de droits entrant en vigueur le 1 ^{er} janvier 2012	RHW-001-2012	Centra Transmission Holdings Inc.	s.o.	Gaz	19 septembre 2011	Par voie de mémoires	22 mai 2013
Demande de désignation de destination prioritaire	MH-002-2012	Chevron Canada Limited	s.o.	Pétrole	19 juin 2012	6	11 juillet 2013
Modification de la procédure d'accès au transport	RH-002-2013	TransCanada PipeLines Limited	s.o.	Gaz	9 septembre 2013	1	25 septembre 2013
Modification du tarif de TransCanada	RH-001-2013	TransCanada PipeLines Limited	s.o.	Gaz	17 juin 2013	9	10 octobre 2013 (Motifs de décision rendus le 25 novembre 2013)

Name	File Number	Company	Length	Commodity	Application Received	Hearing Days	Recommendation / Decision Released
Abandonment of Coutts Gas Export Pipeline	MHW-002-2013	AltaGas Holdings Inc.	N/A	Gas	7 May 2013	Written	29 October 2013
Abandonment of Maple Creek Pipeline	MHW-004-2013	Enerplus Corporation	N/A	Gas	29 May 2013	Written	26 November 2013
Dysert Farms Ltd. Section 83 NEB Act Application	MHW-001-2013	N/A	N/A	N/A	13 September 2012	Written	28 November 2013
Abandonment of Pipelines at Wild Horse Border Crossing	MHW-003-2013	Forty Mile Gas Co-op Ltd.	N/A	Gas	20 March 2013	Written	6 December 2013
Prince Rupert LNG Export Licence	N/A	Prince Rupert LNG Exports Limited	N/A	Liquefied natural gas	17 June 2013	Written	16 December 2013
Woodfibre LNG Export Licence	N/A	Woodfibre LNG Exports Pte. Ltd.	N/A	Liquefied natural gas	23 July 2013	Written	16 December 2013
Pacific NorthWest LNG Export Licence	N/A	Pacific NorthWest LNG Ltd.	N/A	Liquefied natural gas	5 July 2013	Written	16 December 2013
WCC LNG Export Licence	N/A	WCC LNG Ltd.	N/A	Liquefied natural gas	19 June 2013	Written	16 December 2013
Northern Gateway Project	OH-4-2011	Northern Gateway Pipelines Inc.	Two pipelines of 1178 km each	Oil	27 May 2010	64 days in 2013	19 December 2013

Nom	Numéro du dossier	Société	Longueur	Produit	Demande reçue	Journées d'audience	Recommandation/ décision produite
Cessation d'exploitation du gazoduc d'exportation Coutts	MHW-002-2013	AltaGas Holdings Inc.	s.o.	Gaz	7 mai 2013	Par voie de mémoires	29 octobre 2013
Cessation d'exploitation du pipeline Maple Creek	MHW-004-2013	Enerplus Corporation	s.o.	Gaz	29 mai 2013	Par voie de mémoires	26 novembre 2013
Demande de Dysert Farms Ltd. aux termes de l'article 83 de la Loi	MHW-001-2013	s.o.	s.o.	s.o.	13 septembre 2012	Par voie de mémoires	28 novembre 2013
Cessation d'exploitation de pipelines au poste frontalier de Wild Horse	MHW-003-2013	Forty Mile Gas Co-op Ltd.	s.o.	Gaz	20 mars 2013	Par voie de mémoires	6 décembre 2013
Licence d'exportation de Prince Rupert LNG	s.o.	Prince Rupert LNG Exports Limited	s.o.	Gaz naturel liquéfié	17 juin 2013	Par voie de mémoires	16 décembre 2013
Licence d'exportation de Woodfibre LNG	s.o.	Woodfibre LNG Export Pte. Ltd.	s.o.	Gaz naturel liquéfié	23 juillet 2013	Par voie de mémoires	16 décembre 2013
Licence d'exportation de Pacific NorthWest LNG	s.o.	Pacific NorthWest LNG Ltd.	s.o.	Gaz naturel liquéfié	5 juillet 2013	Par voie de mémoires	16 décembre 2013
Licence d'exportation de WCC LNG	s.o.	WCC LNG Ltd.	s.o.	Gaz naturel liquéfié	19 juin 2013	Par voie de mémoires	16 décembre 2013
Projet Enbridge Northern Gateway	OH-4-2011	Northern Gateway Pipelines Inc.	Deux pipelines de 1 178 km chacun	Pétrole	27 mai 2010	64 journées en 2013	19 décembre 2013

Appendix B:

Hearings in Progress as of 31 December 2013

Name	File Number	Company	Length	Commodity	Application Received	Hearing Days
Edmonton to Hardisty Pipeline Project	OH-001-2013	Enbridge Pipelines Inc.	182 km	Oil	14 December 2012	5
Line 9B Reversal and Line 9 Capacity Expansion Project	OH-002-2013	Enbridge Pipelines Inc.	N/A	Oil	29 November 2012	7
Set-Aside Mechanism and Collection Mechanism (SAM-COM)	MH-001-2013	Group 1 and Group 2 Companies	N/A	N/A	Deadline for Group 1 Companies 28 February 2013 and Deadline for Group 2 Companies 31 May 2013	Not yet started
Jordan Cove LNG L.P. Export Licence	N/A	Jordan Cove LNG L.P.	N/A	Liquefied natural gas	9 September 2013	Written
Triton LNG Limited Partnership Export Licence	N/A	Triton LNG Limited Partnership	N/A	Liquefied natural gas	29 October 2013	Written

Annexe B :

Audiences en cours au 31 décembre 2013

Nom	Numéro du dossier	Entité	Longueur	Produit	Demande reçue	Journées d'audience
Projet pipeline d'Edmonton à Hardisty	OH-001-2013	Pipelines Enbridge Inc.	182 km	Pétrole	14 décembre 2012	5
Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9	OH-002-2013	Pipelines Enbridge Inc.	s.o.	Pétrole	29 novembre 2012	7
Mise de côté des fonds et mécanisme de prélèvement de fonds	MH-001-2013	Sociétés des groupes 1 et 2	s.o.	s.o.	Échéance du 28 février 2013 pour les sociétés du groupe 1 et du 31 mai 2013 pour les sociétés du groupe 2	Audience n'ayant pas encore commencé
Licence d'exportation de Jordan Cove LNG L.P.	s.o.	Jordan Cove LNG L.P.	s.o.	Gaz naturel liquéfié	9 septembre 2013	Par voie de mémoires
Licence d'exportation de Triton LNG Limited Partnership	s.o.	Triton LNG Limited Partnership	s.o.	Gaz naturel liquéfié	29 octobre 2013	Par voie de mémoires

Appendix C - Court Challenges to Board or GiC Decisions in 2013

The following is a summary of challenges to Board decisions in 2013.

Geophysical Services Incorporated (Lynx Canada Information Systems Ltd.)

In June 2009, Geophysical Service Incorporated (GSI) took legal action against Lynx Canada Information Systems Ltd. (Lynx) in the Alberta Court of Queen's Bench for copyright infringement relating to geophysical information and related relief. On 27 May 2011, Lynx brought a Third Party Claim against the National Energy Board. On 30 October 2012, GSI filed an Amended Statement of Claim naming the NEB directly as a defendant for the full amount of its claim. On 18 July 2013, the NEB filed a Statement of Defence. The file is presently ongoing.

NOVA Gas Transmission Ltd. - Final 2011 Tolls for the Alberta System and Implementation of Alberta System Integration

On 16 September 2011, Altagas Ltd. filed with the Federal Court of Appeal a Notice of Motion for Leave to Appeal of the NEB letter decision and Order TG-05-2011 dated 19 August 2011, approving Implementation of Alberta System Integration. On 19 September 2011, BP Canada Energy Company filed with the Federal Court of Appeal a Notice of Motion for Leave to Appeal the same NEB decision and Order. The Court granted both Motions on 10 November 2011. The appeals were discontinued by the appellants in January 2013.

Geophysical Services Incorporated (Olympic Seismic Ltd.)

On 19 December 2012, GSI filed with the Alberta Court of Queen's Bench a Statement of Claim naming Olympic Seismic Ltd. and the NEB as defendants for copyright infringement relating to geophysical information and related relief. The NEB filed a Statement of Defence on 30 January 2013. The file is presently ongoing.

Fort Nelson First Nation

On 1 March 2013, Fort Nelson First Nation filed with the Federal Court of Appeal a Notice of Application for Judicial Review of the NEB report dated 30 January 2013 regarding the Northwest Mainline Komie North Extension. The Board had recommended that a certificate be issued for only a portion of the pipeline applied for by NOVA Gas Transmission Ltd. On 16 May 2013, the Court granted the Board's motion for intervener status. The application for judicial review was discontinued by the Fort Nelson First Nation on 3 June 2013.

Geophysical Services Incorporated (Arcis Seismic Solutions Corp.)

On 6 March 2013, GSI filed with the Alberta Court of Queens' Bench a Statement of Claim naming Arcis Seismic Solutions Corp., the NEB and others as defendants for copyright infringement relating to geophysical information and related relief. The NEB filed its Statement of Defence on 3 April 2013. The file is presently ongoing.

Annexe C – Contestations judiciaires de décisions de l'Office ou du gouverneur en conseil en 2013

La présente annexe résume les appels des décisions de l'Office qui ont été interjetés en 2013.

Geophysical Services Incorporated (Lynx Canada Information System Ltd.)

En juin 2009, Geophysical Services Incorporated (GSI) a intenté des poursuites contre Lynx Canada Information Systems Ltd. devant la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta pour violation du droit d'auteur concernant des informations géophysiques et les réparations connexes. Le 27 mai 2011, Lynx a intenté une poursuite contre l'Office à titre de tierce partie. Le 30 octobre 2012, GSI a produit une demande modifiée d'introduction d'instance dénommant directement l'Office comme défendeur pour le montant entier de la demande. Le 18 juillet 2013, l'Office a déposé sa défense. Le dossier est toujours en instance.

NOVA Gas Transmission Ltd - Droits définitifs pour 2011 visant le réseau de l'Alberta et réalisation de l'intégration du réseau de l'Alberta

Le 16 septembre 2011, Altagas a déposé en Cour d'appel fédérale un avis de motion en autorisation d'appel de la lettre de décision et de l'ordonnance TG-05-2011 de l'Office datées du 19 août 2011 en approbation de la réalisation de l'intégration du réseau de l'Alberta. Le 19 septembre 2011, BP Canada Energy Company a déposé en Cour d'appel fédérale un avis de motion en autorisation d'appel de la lettre de décision et de l'ordonnance. La Cour a accueilli les deux requêtes le 10 novembre 2011. Les appelants ont fait suspendre la procédure en janvier 2013.

Geophysical Services Incorporated (Olympic Seismic Ltd.)

Le 19 décembre 2012, GSI a déposé devant la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta une demande introductive d'instance dénommant Olympic Seismic Ltd. et l'Office comme défendeurs pour violation du droit d'auteur concernant des informations géophysiques et les réparations connexes. L'Office a déposé sa défense le 30 janvier 2013. Le dossier est toujours en instance.

Première Nation de Fort Nelson

Le 1^{er} mars 2013, la Première Nation de Fort Nelson a déposé devant la Cour d'appel fédérale un avis de demande de contrôle judiciaire du rapport de l'Office daté du 30 janvier 2013 sur le prolongement Komie Nord de la canalisation principale du nord-ouest. L'Office avait recommandé qu'un certificat soit délivré pour seulement une partie du pipeline visé par la demande de NOVA Gas Transmission Ltd. Le 16 mai 2013, la Cour a accordé le statut d'intervenant sollicité par l'Office. La Première Nation de Fort Nelson a fait suspendre la procédure de demande de contrôle judiciaire le 3 juin 2013.

Geophysical Services Incorporated (Arcis Seismic Solutions Corp.)

Le 6 mars 2013, GSI a déposé devant la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta une demande introductive d'instance dénommant Arcis Seismic Solutions Corp., l'Office et d'autres entités comme défendeurs pour violation du droit d'auteur concernant des informations géophysiques et les réparations connexes. L'Office a déposé sa défense le 3 avril 2013. Le dossier est toujours en instance.

Geophysical Services Incorporated (West Canadian Digital Imaging Inc.)

In March 2013, GSI took legal action against West Canadian Digital Imaging Inc. (West Canadian) in the Alberta Court of Queen's Bench for copyright infringement relating to geophysical information and related relief. On 13 March 2013, West Canadian brought a Third Party Claim against the National Energy Board. The NEB was subsequently added as a defendant on 22 July 2013. A Statement of Defence was filed with the Court on 13 September 2013. The file is presently ongoing.

Gitxaala Nation

On 6 March 2013, Gitxaala Nation filed with the Federal Court of Appeal a Notice of Motion for Leave to Appeal the Board's decision of 4 February 2013, to grant LNG Canada Development Inc. a 25-year natural gas (LNG) export licence. The Court dismissed the Application for Leave to Appeal on 16 April 2013. A related Notice of Application for Judicial Review of the Board's decision was filed on 26 March 2013, although the NEB was not named as a Respondent. The Application for Judicial Review was discontinued on 10 June 2013.

Alliance Pipeline Ltd. (MH-001-2012)

On 18 March 2013, Alliance Pipeline Ltd. filed with the Federal Court of Appeal a Notice of Motion for Leave to Appeal regarding the Board's MH-001-2012 Reasons for Decision, dated 14 February 2013, about the Abandonment Cost Estimates of Group 1 companies. The Court dismissed the Motion on 16 July 2013.

ForestEthics Advocacy Association and Donna Sinclair (x2)

On 12 August 2013, ForestEthics and Donna Sinclair (Applicants) filed a Notice of Application for Judicial Review with the Federal Court of Appeal regarding Enbridge Pipelines Inc.'s (Enbridge) application for the Line 9B Reversal and Line 9 Capacity Expansion Project for the following relief. A declaration that s.55.2 of the NEB Act is unconstitutional under s.2(b) of the Charter; an order quashing the NEB's decisions regarding standing; injunctions until this application is disposed of; and an order that the NEB accept all letters of comment from groups and individuals who seek to participate. The file is presently ongoing.

Geophysical Services Incorporated (West Canadian Digital Imaging Inc.)

En mars 2013, GSI a engagé des poursuites contre West Canadian Digital Imaging Inc. (West Canadian) devant la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta pour violation du droit d'auteur concernant des informations géophysiques et les réparations connexes. Le 13 mars 2013, West Canadian a intenté une poursuite contre l'Office à titre de tierce partie. L'Office a par la suite été ajouté à la liste des défendeurs le 22 juillet 2013. Il a déposé sa défense le 13 septembre 2013. Le dossier est toujours en instance.

Nation Gitxaala

Le 6 mars 2013, la Nation Gitxaala a déposé une demande d'autorisation d'interjeter appel auprès de la Cour d'appel fédérale à l'égard de la décision rendue le 4 février 2013 par l'Office de délivrer une licence d'exportation de gaz naturel liquéfié pour 25 ans à LNG Canada Development Inc. La Cour a rejeté la demande le 16 avril 2013. Un avis de demande de contrôle judiciaire de la décision de l'Office a été déposé le 26 mars 2013, mais l'Office n'a pas été dénommé comme intimé. La procédure de demande de contrôle judiciaire a été suspendue le 10 juin 2013.

Alliance Pipeline Ltd. (MH-001-2012)

Le 18 mars 2013, Alliance Pipeline Ltd. a déposé à la Cour d'appel fédérale un avis de demande d'autorisation d'interjeter appel des Motifs de décision MH-001-2012 de l'Office datés du 14 février 2013 au sujet des coûts estimatifs de cessation d'exploitation des sociétés du groupe 1. La Cour a rejeté la demande le 16 juillet 2013.

ForestEthics Advocacy Association et Donna Sinclair (x2)

Le 12 août 2013, la ForestEthics Advocacy Association et Donna Sinclair (demandeurs) ont déposé auprès de la Cour d'appel fédérale un avis de demande de contrôle judiciaire de la demande présentée par Pipelines Enbridge Inc. en vue d'une inversion de la canalisation 9B et d'un accroissement de la capacité de la canalisation 9 en sollicitant une déclaration d'inconstitutionnalité de l'article 55.2 de la Loi en vertu de l'article 2b) de la Charte, une ordonnance annulant les décisions de l'Office en la matière, des injonctions en attente de jugement et une ordonnance obligeant l'Office à accepter toutes les lettres de commentaires de groupes ou de particuliers désireux de participer. Le dossier est toujours en instance.

Appendix D - Certificates and Orders Oil

Orders Issued During 2013 Approving Oil Pipeline Facilities Including Pipeline Construction Not Exceeding 40 Kilometres in Length

Applicant	Order Number	Date Issued	Description
Enbridge Pipelines Inc.	XO-E101-001-2013	18 January 2013	Application to install a new Drag Reducing Agent (DRA) skid at Enbridge's Hardisty Terminal.
Enbridge Pipelines Inc.	XO-E101-002-2013	31 January 2013	Application to vary a portion of Order XO-E101-001-2013 relating to the piping specifications for the Line 67 DRA Skid Installation Project.
Enbridge Pipelines Inc.	XO-E101-003-2013	15 February 2013	Application to construct a connection at Kerrobert Station for the injection of heavy crude onto Line 67 as well as a new connection at Stony Beach Takeoff.
Enbridge Pipelines Inc.	XO-E101-004-2013	21 February 2013	Application to modify the following stations and terminals: Metiskow, Kerrobert, Milden, Craik, Rowatt, Glenavon, Cromer, Glenboro and Gretna to increase the annual capacity of the Alberta Clipper Pipeline (Line 67).
Enbridge Pipelines Inc.	XO-E101-005-2013	28 March 2013	Application to approve the Eastern Access Edmonton project - Terminal Connectivity Phase 1 which includes the installation of 20 new Triple Offset Valves in to the existing Manifold 201.
Enbridge Pipelines Inc.	XO-E101-007-2013	9 April 2013	Application to decommission the Sarnia Terminal.
Enbridge Pipelines Inc.	XO-E101-008-2013	12 April 2013	Application to modify the lateral Line 2 to accommodate required increased flow rates.
Enbridge Pipelines Inc.	XO-E101-010-2013	9 May 2013	Application to install at the Hardisty Terminal a new NPS 42 tank line between Manifold 201 and Tank 47 as well as a modification of the existing shared line at Tanks 45 and 47.
Enbridge Pipelines Inc.	XO-E101-011-2013	13 May 2013	Application to increase suction pressure at the Line 4 and the future Line 67 mainline pumps.
Enbridge Pipelines Inc.	XO-E101-012-2013	15 May 2013	Application to disconnect the existing relief line from Tank 113 and re-route it to Tank 116 at Gretna Station.
Enbridge Pipelines Inc.	XO-E101-013-2013	17 May 2013	Application to replace 33.6 km of our 609.44 mm (24-inch) Line 2 pipeline, proceeding south-east from the existing Edmonton Terminal to a valve located near Joseph Lake.
Enbridge Pipelines Inc.	XO-E101-014-2013	22 May 2013	Application for the Eastern Access Edmonton Project, to construct and install new valves at six manifolds within Edmonton Terminal and transfer lines linking Manifolds 201 to 217, 206B to 210, and 210 to 221.
Enbridge Pipelines Inc.	XO-E101-016-2013	18 July 2013	Application to construct and operate a new pipeline (the Line 3 Replacement) and approval to deactivate a segment of the existing Enbridge Line 3 pipeline.
Enbridge Pipelines Inc.	XO-E101-018-2013	25 July 2013	Application for the Line 9 Replacement Project at Don River involving the re-route of a 770 m section of 762 mm outside diameter (OD) pipe.
Enbridge Pipelines Inc.	XO-E101-019-2013	30 July 2013	Application for additional tank capacity expansion at the Cromer Terminal.

Annexe D : Certificats et ordonnances visant des oléoducs

Ordonnances délivrées en 2013 approuvant des installations d'oléoducs, y compris la construction de pipelines ne dépassant pas 40 kilomètres de longueur

Demandeur	Numéro de l'ordonnance	Date de délivrance	Description
Pipelines Enbridge Inc.	XO-E101-001-2013	18 janvier 2013	Demande visant l'installation d'une nouvelle plateforme pour additif réducteur de frottement au terminal d'Enbridge à Hardisty
Pipelines Enbridge Inc.	XO-E101-002-2013	31 janvier 2013	Demande visant une partie de l'ordonnance XO-E101-001-2013 relative aux spécifications de tuyauterie pour l'installation de la plateforme pour additif réducteur de frottement à la canalisation 67
Pipelines Enbridge Inc.	XO-E101-003-2013	15 février 2013	Demande visant la construction d'un raccordement à la station Kerrobert pour l'injection de brut lourd dans la canalisation 67, ainsi que d'un nouveau raccordement à la station d'enlèvement Stony Beach
Pipelines Enbridge Inc.	XO-E101-004-2013	21 février 2013	Demande de modification des stations et terminaux Metiskow, Kerrobert, Milden, Craik, Rowatt, Glenavon, Cromer, Glenboro et Gretna en vue d'accroître la capacité annuelle du pipeline Alberta Clipper (canalisation 67)
Pipelines Enbridge Inc.	XO-E101-005-2013	28 mars 2013	Demande d'approbation de la phase 1 (raccordement du terminal) du projet d'Edmonton pour l'accès vers l'est, ce qui comprend l'installation de 20 nouvelles vannes triples dans le collecteur 201 existant
Pipelines Enbridge Inc.	XO-E101-007-2013	9 avril 2013	Demande de désaffectation du terminal de Sarnia
Pipelines Enbridge Inc.	XO-E101-008-2013	12 avril 2013	Demande de modification de la canalisation latérale 2 en situation de hausse des débits nécessaires
Pipelines Enbridge Inc.	XO-E101-010-2013	9 mai 2013	Demande d'installation au terminal d'Hardisty d'une nouvelle canalisation de stockage NPS 42 entre le collecteur 201 et le réservoir 47, ainsi que de modification d'une canalisation commune existante aux réservoirs 45 et 47
Pipelines Enbridge Inc.	XO-E101-011-2013	13 mai 2013	Demande d'accroissement de la pression d'aspiration aux pompes de la canalisation 4 et de la future canalisation principale 67
Pipelines Enbridge Inc.	XO-E101-012-2013	15 mai 2013	Demande de débranchement du tuyau de décharge en place au réservoir 113 et de raccordement au réservoir 116 à la station Gretna
Pipelines Enbridge Inc.	XO-E101-013-2013	17 mai 2013	Demande de remplacement de 33,6 km de la canalisation 2 de 609,44 mm (24 po) en direction sud-est entre le terminal existant d'Edmonton et une vanne située près du lac Joseph
Pipelines Enbridge Inc.	XO-E101-014-2013	22 mai 2013	Demande dans le cadre du projet d'Edmonton pour l'accès vers l'est en vue de la construction et de l'installation de nouvelles vannes dans six collecteurs à l'intérieur du terminal d'Edmonton, ainsi que de canalisations de transfert reliant les collecteurs 201 à 217, 206B à 210 et 210 à 221

Applicant	Order Number	Date Issued	Description
Enbridge Pipelines Inc.	XO-E101-017-2013	25 August 2013	Application to construct additional tankage and associated infrastructure as an expansion of the Edmonton Terminal (South).
Enbridge Pipelines Inc.	XO-E101-021-2013	29 August 2013	Application for a new 250,000 Bbl storage tank for Regina Terminal, to accept deliveries of Plains Wascana PSR crude as well as to accommodate existing tank.
Enbridge Pipelines Inc.	XO-E101-023-2013	24 October 2013	Application to expand capacity of Line 7 to ensure that more domestic crude oil capacity is available to refineries.
Enbridge Pipelines (Westspur) Inc.	XO-E103-006-2013	8 April 2013	Application to install a new metering facility at Steelman Terminal, as well as approximately 100 m of new piping to divert two existing incoming lines through the metering facility entering the Enbridge Westspur system.
Trans Mountain Pipeline ULC	XO-T260-009-2013	26 April 2013	Application to : (1) construct approximately 200 m of 508 mm (20 inch) OD facility piping within the Edmonton Terminal; (2) sale of approximately 445 m of an existing and unutilized feeder pipeline from Trans Mountain to Pembina; and (3) construct approximately 450 m of 508 mm (20 inch) OD pipeline on Trans Mountain's pipe racks within Pipeline Alley.
Trans Mountain Pipeline ULC	XO-T260-025-2013	18 November 2013	Application for the Edmonton Terminal Tanks 29 & 30 for two new 250,000 barrel storage tanks at its Edmonton Terminal.

Demandeur	Numéro de l'ordonnance	Date de délivrance	Description
Pipelines Enbridge Inc.	XO-E101-016-2013	18 juillet 2013	Demande de construction et d'exploitation d'un nouveau pipeline (remplacement de la canalisation 3) et d'approbation de la mise hors service d'un tronçon de la canalisation existante
Pipelines Enbridge Inc.	XO-E101-018-2013	25 juillet 2013	Demande dans le cadre du projet de remplacement de la canalisation 9 à Don River en vue du réacheminement d'un tronçon de 770 m d'une canalisation de diamètre extérieur de 762 mm
Pipelines Enbridge Inc.	XO-E101-019-2013	30 juillet 2013	Demande d'accroissement de la capacité des réservoirs au terminal Cromer
Pipelines Enbridge Inc.	XO-E101-017-2013	25 août 2013	Demande de construction de réservoirs supplémentaires avec l'infrastructure connexe comme agrandissement du terminal d'Edmonton (Sud)
Pipelines Enbridge Inc.	XO-E101-021-2013	29 août 2013	Demande visant à ce qu'un nouveau réservoir de 250 000 barils au terminal de Regina accepte les livraisons de brut du pipeline Plains Wascana et demande d'adaptation de la capacité de stockage existante
Pipelines Enbridge Inc.	XO-E101-023-2013	24 octobre 2013	Demande d'accroissement de la capacité de la canalisation 7 pour qu'une plus grande capacité intérieure de pétrole brut soit mise à la disposition des raffineries
Enbridge Pipelines (Westspur) Inc.	XO-E103-006-2013	8 avril 2013	Demande d'une nouvelle installation de comptage au terminal Steelman, ainsi que d'une nouvelle canalisation d'une longueur approximative de 100 m de sorte que deux canalisations d'arrivée existantes soient déviées vers l'installation de comptage à l'entrée du réseau d'Enbridge Westspur
Trans Mountain Pipeline ULC	XO-T260-009-2013	26 avril 2013	Demande : (1) de construction d'environ 200 m d'une canalisation d'un diamètre extérieur de 508 mm (20 po) dans les limites du terminal d'Edmonton; (2) de vente d'environ 445 m d'une canalisation d'amenée existante et inutilisée par Trans Mountain à Pembina; (3) de construction d'environ 450 m d'une canalisation d'un diamètre extérieur de 508 mm (20 po) sur les râteliers à tubes de Pipeline Alley
Trans Mountain Pipeline ULC	XO-T260-025-2013	18 novembre 2013	Demande relative aux réservoirs 29 et 30 au terminal d'Edmonton et visant deux nouveaux réservoirs de stockage de 250 000 barils à ce terminal

Appendix E - Certificates and Orders Gas

Orders Issued During 2013 Approving the Construction of Gas Pipeline Facilities Not Exceeding 40 Kilometres in Length

	Order Number	Date Issued	Description
Alliance Pipeline Ltd.	XG-A159-010-2013	3 July 2013	Application to expand the Moose River Meter Station to accommodate increasing natural gas receipts on Alliance's gathering network.
Burlington Resources Canada (Hunter) Ltd.	XG-B105-018-2013	26 September 2013	Application to construct and tie-in a segment of pipe, and to decommission an existing segment of pipe located at the Beavertail Creek.
Canadian Natural Resources Limited	XG-C298-022-2013	10 December 2013	Application to: (1) tie-in to the Ladyfern pipeline via a pipeline licenced under the jurisdiction of the AER; (2) reverse flow of the Ladyfern pipeline; and (3) remove a portion of the Ladyfern pipeline, from the jurisdiction of the NEB, to be licenced under the jurisdiction of the AER.
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-006-2013	26 April 2013	Application to construct and operate the Saddle Lake Lateral Loop.
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-011-2013	9 July 2013	Application to connect the NGTL System to ATCO Pipelines' proposed Norma Transmission Pipeline.
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-013-2013	13 August 2013	Application for an order approving the construction and operation of the Sunday Creek South Lateral Loop No. 3.
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-014-2013	15 August 2013	Application for the Grey Owl Creek Receipt Meter Station to provide metering service for sweet natural gas to meet incremental receipt transportation service contract requirements to support the Peyto Exploration & Development Corp. (Peyto) Brazeau River gas plant.
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-015-2013	13 September 2013	Application for the Mitchell Creek Receipt Meter Station Project to provide metering service for sweet natural gas to meet incremental receipt transportation service contract requirements that will support the Tourmaline Oil Corporation Banshee plant production.
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-016-2013	13 September 2013	Application for Leming Lake Sales Lateral Loop to increase the gas delivery capability in this area, south to the Mahihkan Sales Meter Station and north to the Canoe Lake Sales No. 2 Meter Station.
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-017-2013	25 September 2013	Application to construct, own and operate the Denning Lake Compressor Station in the Municipal District of Bonnyville.
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-019-2013	29 October 2013	Application to provide additional capacity to meet incremental contracted demand throughout the Cold Lake and Kirby areas by creating an additional flow path for gas to reach the Leismer-Kettle River Crossover.
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-021-2013	6 November 2013	Application to provide metering service for sweet natural gas to meet incremental receipt transportation service contract requirements that will support the Musreau Deep Cut Plant. In addition, existing service at the NGTL Musreau Lake No. 2 meter station, will be relocated to the new Musreau Lake West meter station.

Annexe E : Certificats et ordonnances visant des gazoducs

Ordonnances délivrées en 2013 pour la construction d'installations de gazoducs ne dépassant pas 40 kilomètres de longueur

Demandeur	N° de l'ordonnance	Date de délivrance	Description
Alliance Pipeline Ltd.	XG-A159-010-2013	3 juillet 2013	Demande d'agrandissement de la station de comptage Moose River pour accroître les volumes de gaz naturel reçus par le réseau de collecte d'Alliance
Burlington Resources Canada (Hunter) Ltd.	XG-B105-018-2013	26 septembre 2013	Demande de construction et de raccordement d'un tronçon de canalisation, ainsi que de désaffectation d'un tronçon de canalisation existant à Beavertail Creek
Canadian Natural Resources Limited	XG-C298-022-2013	10 décembre 2013	Demande : (1) de raccordement au pipeline Ladyfern au moyen d'une canalisation autorisée par licence par l'AER, (2) d'inversion du débit du pipeline Ladyfern et (3) du transfert de compétence de l'Office à l'AER d'une partie de ce pipeline
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-006-2013	26 avril 2013	Demande de construction et d'exploitation du doublement latéral Saddle Lake
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-011-2013	9 juillet 2013	Demande de raccordement du réseau de NGTL au gazoduc de transport Norma envisagé par ATCO Pipelines
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-013-2013	13 août 2013	Demande de délivrance d'une ordonnance approuvant la construction et l'exploitation du doublement latéral no. 3 Sunday Creek South
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-014-2013	15 août 2013	Demande pour que la station de comptage au point de réception de Grey Owl Creek assure un service de comptage de gaz naturel non corrosif en fonction des exigences contractuelles accrues de service de transport de réception pour l'usine gazière Brazeau River de Peyto Exploration & Development Corp.
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-015-2013	13 septembre 2013	Demande dans le cadre du projet de station de comptage au point de vente de Mitchell Creek pour un service de comptage de gaz naturel non corrosif en fonction des exigences contractuelles accrues de service de transport de réception pour la production de l'usine de la Tourmaline Oil Corporation à Banshee
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-016-2013	13 septembre 2013	Demande pour que le doublement latéral au point de vente Leming Lake accroisse la capacité de livraison gazière dans ce secteur, au sud de la station de comptage du point de vente de Mahihkan et au nord de la station de comptage no. 2 du point de vente Canoe Lake
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-017-2013	25 septembre 2013	Demande de construction et d'exploitation en propriété de la station de compression Denning Lake dans le district municipal de Bonnyville
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-019-2013	29 octobre 2013	Demande d'accroissement de la capacité en fonction des exigences contractuelles accrues dans l'ensemble des secteurs de Cold Lake et de Kirby par la création d'une canalisation supplémentaire vers la canalisation de croisement entre Leismer et Kettle River

	Order Number	Date Issued	Description
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-023-2013	11 December 2013	Application to provide metering service for sweet natural gas to meet incremental delivery transportation service contract requirements that will support the MacKay Operating Corp. (MOC) Steam Assisted Gravity Drainage (SAGD) operation.
Penn West Petroleum Ltd.	XG-P166-007-2013	30 April 2013	Application to deactivate the Chinchaga Pipelines and pigging facilities.
TransCanada Pipelines Limited	XG-T211-001-2013	22 February 2013	Application to replace the Westbrook Sales meter station to increase existing delivery capacity.
Talisman Energy Inc.	XG-T077-002-2013	25 February 2013	Application for facilities to carry natural gas from the Talisman Narraway Well in west-central Alberta to the existing Talisman d-Ojay Well site facility in east-central British Columbia.
Westcoast Energy Inc., carrying on business as Spectra Energy Transmission (Westcoast)	XG-W102-003-2013	1 March 2013	Application for leave to purchase from ConocoPhillips (BRC) Canada Partnership, Talisman Energy Canada, Penn West Petroleum and Penn West Petroleum Ltd. the Monkman Pipelines which consist of: 2 fuel gas and 2 sour gas pipelines in the Grizzly Valley area. Westcoast (Spectra) further applied to operate facilities that had previously been under BC Provincial jurisdiction.
Westcoast	XG-W102-005-2013	2 April 2013	Application to increase compression capacity within the western portion of the Fort St. John Gathering System.
Westcoast	XG-W102-008-2013	2 May 2013	Application for the North Montney Project to provide additional raw gas transmission and processing services in the Fort St. John area. The additional processing service will be provided at Aitken Creek Processing Plant and Westcoast's McMahon Processing Plant.
Westcoast	XG-W102-020-2013	28 October 2013	Application for the South Peace III Project to provide an additional 65 MMcf/d of raw gas gathering and processing services to McMahon Processing Plant. The additional transportation will be accomplished by constructing an approximately 4.6 kilometre loop of the Peace River Pipeline.
Westcoast	XG-W102-024-2013	17 December 2013	Application to replace an approximately 750 m portion of the Yoyo Pipeline.

Orders Issued During 2013 Approving the Construction of Gas Pipeline Facilities Exceeding 40 Kilometres in Length

Applicant	Order Number	Date Issued	Description
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-009-2013	17 January 2013	Application for the extension and expansion of the Alberta System to receive and transport natural gas supply from the Horn River Basin and Cordova Embayment areas of NE BC.

Demandeur	N° de l'ordonnance	Date de délivrance	Description
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-021-2013	6 novembre 2013	Demande de service de comptage de gaz naturel non corrosif en fonction des exigences contractuelles accrues de service de transport de réception pour l'installation Musreau Deep Cut et de relocalisation de service de la station de comptage no. 2 de Musreau Lake de NGTL à la nouvelle station de comptage Musreau Lake West
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-023-2013	11 décembre 2013	Demande de service de comptage de gaz naturel non corrosif en fonction d'exigences contractuelles accrues de service de transport de livraison pour l'exploitation par drainage par gravité au moyen de vapeur de MacKay Operating Corp.
Penn West Petroleum Ltd.	XG-P166-007-2013	30 avril 2013	Demande de mise hors service des canalisations et des installations de raclage de Chinchaga
TransCanada PipeLines Limited	XG-T211-001-2013	22 février 2013	Demande de remplacement de la station de comptage au point de vente de Westbrook pour accroître la capacité de livraison
Talisman Energy Inc.	XG-T077-002-2013	25 février 2013	Demande d'installations de transport de gaz naturel entre le puits Narraway de Talisman dans le centre-ouest de l'Alberta et une installation existante du site de puits Ojay de Talisman dans le centre-est de la Colombie-Britannique
Westcoast Energy Inc, exploitée sous la dénomination sociale Spectra Energy Transmission (Westcoast)	XG-W102-003-2013	1 ^{er} mars 2013	Demande d'autorisation d'achat des pipelines Monkman à ConocoPhillips (BRC) Canada, Talisman Energy Canada, Penn West Petroleum et Penn West Petroleum Ltd., installations consistant en deux canalisations de gaz combustible et en deux canalisations de gaz sulfureux dans la région de Grizzly Valley; autre demande d'exploitation d'installations relevant auparavant des autorités provinciales de la Colombie-Britannique
Westcoast	XG-W102-005-2013	2 avril 2013	Demande d'accroissement de la capacité de compression dans la partie ouest du réseau collecteur de Fort St. John
Westcoast	XG-W102-008-2013	2 mai 2013	Demande visant à ce que le projet North Montney assure des services supplémentaires de transport et de traitement de gaz brut dans la région de Fort St. John; le service supplémentaire de traitement serait fourni par les usines Aitken Creek et McMahan de Westcoast
Westcoast	XG-W102-020-2013	28 octobre 2013	Demande visant à ce que le projet South Peace III assure des services supplémentaires de collecte et de traitement de 65 Mpi3/j de gaz naturel brut à l'usine de traitement McMahan; le service supplémentaire de transport serait assuré par la construction d'un doublement d'environ 4,6 kilomètres de la canalisation Peace River
Westcoast	XG-W102-024-2013	17 décembre 2013	Demande de remplacement d'un tronçon d'environ 750 m du gazoduc Yoyo

Ordonnances délivrées en 2013 pour la construction d'installations de gazoducs de plus de 40 kilomètres de longueur

Demandeur	Numéro de l'ordonnance	Date de délivrance	Description
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-009-2013	17 janvier 2013	Demande de prolongement et d'agrandissement du réseau de l'Alberta pour la réception et le transport du gaz naturel provenant du bassin de Horn River et de la région de l'enfoncement Cordova au nord-est de la Colombie-Britannique

Appendix F - Financial Statements

The Board is funded by Parliament through the *Appropriations Act*, with approximately 90 per cent of its costs recovered by the Federal government from the companies whose energy facilities are regulated by the Board. Financial statements for cost recovery purposes are prepared annually and audited by the Office of the Auditor General. Table 18 provides an overview of NEB financial and human resources.

Table 18 - NEB Expenditures and Staff (by fiscal year)²³

Fiscal Year (1 April to 31 March)	Expenditures (Million \$)	Staff (Full-Time Equivalents)
2011-2012	64.4	393
2012-2013	69.6	398
2013-2014	84.2	427.6

²³ 2013-2014 are estimated amounts.

Annexe F – États financiers

Le financement des activités de l'Office provient du Parlement aux termes de la *Loi de crédits*, et le gouvernement fédéral recouvre environ 90 % de ces frais auprès des sociétés dont l'Office réglemente les installations énergétiques. Les états financiers dans le contexte du recouvrement de ces frais sont produits annuellement et vérifiés par le Bureau du vérificateur général. Le tableau 18 donne un aperçu des ressources financières et humaines de l'Office.

Tableau 18 Dépenses et personnel de l'Office (par exercice)²³

Exercice (du 1 ^{er} avril au 31 mars)	Dépenses (en millions de dollars)	Personnel (nombre d'équivalents temps plein)
2011-2012	64,4	393
2012-2013	69,6	398
2013-2014	84,2	427,6

²³ Les chiffres de 2013-2014 sont estimatifs.





National Energy
Board



Office national
de l'énergie

ANNUAL REPORT
TO PARLIAMENT

RAPPORT ANNUEL
AU PARLEMENT

2013

Canada